

Vision des musulmans,
politique linguistique et culturelle
et presse coloniale

*Une étude comparative entre la presse coloniale française et
néerlandaise durant l'entre-deux-guerres*

Vision des musulmans, politique linguistique et culturelle et presse coloniale

*Une étude comparative entre la presse coloniale française et
néerlandaise durant l'entre-deux-guerres*

Nom de l'étudiant : Judith Streefland

Numéro d'étudiant : 0942634

Nom du directeur : Dr. K.M.J. Sanchez

Nom du second lecteur : Dr. A.E. Schulte Nordholt

Date : 21 juillet 2014

Université de Leiden

Département de Français

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Questions, méthode et terminologie | 6 |
| 1.1 Introduction | 6 |
| 1.2 La question principale, la méthodologie et le plan | 7 |
| 1.3 Terminologie et chiffres..... | 8 |
| 1.4 Lois religieuses dans les deux empires : la séparation des Églises et de l'État..... | 10 |
| 1.5 Les archives de la presse coloniale | 11 |
| 2. Empires français et hollandais et l'islam..... | 13 |
| 2.1 L'Algérie, département ou colonie française? | 13 |
| 2.1.1 Les indigènes algériens : musulmans algériens ou musulmans français ? | 13 |
| 2.1.2 « Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures »..... | 15 |
| 2.2 Les Pays-Bas, des bénéfices de la Compagnie aux problèmes du pouvoir colonial | 17 |
| 2.2.1 L'installation de l'islam en Indonésie | 18 |
| 2.2.2 La politique musulmane des Pays-Bas | 18 |
| 3. Enjeux politiques pendant l'entre-deux-guerres et politique de presse | 22 |
| 3.1 Politique coloniale et linguistique durant l'entre-deux-guerres | 22 |
| 3.1.1 De la politique de Le Châtelier à l'institutionnalisation de l'islam en France..... | 22 |
| 3.1.2 De la fin du tempo doeloe à la montée des mouvements nationalistes..... | 24 |
| 3.2 La politique de presse ; la censure paraît inévitable | 26 |
| 3.2.1 Censure en Algérie pour contrecarrer la propagande panislamique | 26 |
| 3.2.2 La censure de presse : la même en métropole que dans la colonie ?..... | 27 |
| 4. Comparaison des deux journaux : les points communs..... | 30 |
| 4.1 Le regard porté par les Européens sur les musulmans et leur religion | 30 |
| 4.1.1. Le problème des mots-clés ; rôle de la conceptualisation..... | 30 |
| 4.2 La vision des musulmans et leurs rites | 31 |
| 4.3 Le mariage musulman et les droits de la femme musulmane mariée | 33 |
| 4.4 Le pèlerinage à la Mecque | 35 |
| 4.4.1 La protection des sujets musulmans qui font le voyage vers la Mecque | 36 |
| 4.4.2 Articles informatifs sur les raisons qui motivent les musulmans à faire le pèlerinage | 38 |
| 4.5 Les droits politiques des musulmans | 38 |
| 4.6 Conclusion..... | 41 |
| 5. Les différences | 42 |
| 5.1 Les mouvements nationalistes causent une augmentation du nombre d'articles | 42 |
| 5.2 Le musulman utilisé comme thème littéraire dans l'Écho d'Alger..... | 43 |

| | |
|--|--------|
| 5.3 <i>La femme musulmane : thème intéressant pour les journalistes français</i> | 44 |
| 5.3.1 <i>La femme musulmane dans d'autres pays colonisés</i> | 44 |
| 5.3.2 <i>Le port du voile : différences entre la femme algérienne et la femme indonésienne</i> | 46 |
| 5.4 <i>Le mariage mixte et le mariage musulman</i> | 48 |
| 5.5 <i>L'institutionnalisation de l'islam en métropole et dans les colonies</i> | 49 |
| 5.5.1 <i>L'Écho d'Alger : amitié franco-musulmane ou discours rhétoriques ?</i> | 50 |
| 5.5.2 <i>Het nieuws van den dag: plutôt moqueur envers l'institutionnalisation de l'islam</i> | 51 |
| 5.6 <i>La France 'aide' ses sujets musulmans</i> | 52 |
| 5.6.1 <i>L'honneur aux soldats musulmans</i> | 53 |
| 5.6.2 <i>La France dépeinte comme puissance civilisatrice</i> | 54 |
| 5.7 <i>Conclusion</i> | 55 |
| 6. <i>Conclusion générale</i> | 56 |
| Bibliographie | 60 |
| <i>Livres</i> | 60 |
| <i>Articles</i> | 61 |
| <i>Sites internet</i> | 63 |
| <i>Sources</i> | 63 |
| | |
| Annexe I – Nombre d'articles par mot-clé | - 2 - |
| Annexe II – Affiche parti communiste de France | - 3 - |
| Annexe III – Articles de <i>L'Écho d'Alger</i> | - 4 - |
| 1920-1924..... | - 4 - |
| 1925-1929..... | - 8 - |
| 1930-1934..... | - 9 - |
| 1935-1939..... | - 11 - |
| Annexe IV – Articles de <i>Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië</i> | - 13 - |
| 1920-1924..... | - 13 - |
| 1925-1929..... | - 17 - |
| 1930-1934 | - 20 - |
| 1935-1939..... | - 22 - |

1. Questions, méthode et terminologie

1.1 Introduction

Le dix-neuvième et le vingtième siècle sont marqués par l'expansion coloniale européenne. Ces expansions ont mené à des contacts intensifs entre l'Europe de l'ouest, à grande majorité chrétienne, et les musulmans d'Afrique et de l'Asie. Aujourd'hui, de nombreux musulmans venant des anciennes colonies se sont installés dans les pays non-musulmans et les conséquences de cette colonisation dominent toujours le monde contemporain.¹ Mais à l'époque de l'expansion coloniale européenne, les Européens, que nous considérerons ici comme '*opresseurs*', ne savaient pas toujours comment traiter les opprimés musulmans des colonies. Les gouvernements coloniaux, ayant peur que les musulmans du monde s'unifieraient dans un mouvement panislamiste, étaient d'avis qu'il fallait contenir l'islam. Cette peur des gouvernements coloniaux a probablement été un aspect qui a influencé l'opinion populaire envers les musulmans.² Dans ce mémoire nous analyserons cette opinion populaire des Européens sur les musulmans indigènes des colonies françaises et néerlandaises.

Nous nous concentrerons spécifiquement sur la vision des musulmans par les colons européens et sur les actions des gouvernements en matière linguistique et culturelle. Nous comparerons l'opinion populaire sur les musulmans, à travers la presse coloniale de deux des trois plus grands empires coloniaux musulmans, à savoir la France et les Pays-Bas.³ Ces deux pays ont colonisé plusieurs terres,⁴ mais nous avons décidé d'en choisir une par empire pour illustrer le sujet de ce mémoire. Ces anciennes colonies sont respectivement l'Algérie et les Indes orientales néerlandaises.⁵ Pour ces deux pays occidentaux, il était difficile de décider quelle politique coloniale et linguistique les gouvernements devaient mener dans des pays où la majorité de la population était fidèle à une religion autre que le christianisme.

¹ Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 9.

² Bien évidemment, ce n'était pas le seul aspect qui a influencé l'opinion populaire envers les musulmans.

³ L'Angleterre faisait également partie des trois empires coloniaux musulmans les plus grands.

⁴ Les colonies néerlandaises en 1920 étaient; les Indes orientales néerlandaises, le Suriname et les Antilles néerlandaises.

Les dix-huit territoires contrôlés par la France en 1920 étaient: l'Afrique équatoriale française, L'Afrique occidentale française, l'Algérie, les Comores, le Comptoir de l'Inde, le Djibouti, le Guadeloupe, la Guyane, l'Indochine, le Madagascar, le Syrie, le Maroc, la Martinique, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, la Réunion, le Saint-Pierre-et-Miquelon, et le Tunisie. Source : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/biblio/colonies.htm>, consulté le 21-6-2014.

⁵ Les Indes orientales néerlandaises ont été colonisées par les Pays-Bas de l'année 1800 jusqu'à l'année 1945. L'Algérie a été une colonie française entre 1848 et 1962.

1.2 La question principale, la méthodologie et le plan

La question principale que nous nous poserons dans ce mémoire est de savoir quelle était l'opinion populaire sur les musulmans à travers la presse coloniale de l'Algérie et des Indes orientales néerlandaises, pendant l'entre-deux-guerres. Nous avons choisi ces dates comme cadre temporel car la Première Guerre mondiale marque la fin du «tempo doeloe»⁶ et le début des mouvements nationalistes indonésiens dans les Indes orientales néerlandaises. Nous ne traiterons pas de la Grande Guerre, vu que les Pays-Bas n'en faisaient pas vraiment partie, alors que la France a été très présente dans cette guerre. La dernière année de la recherche sera 1939, car en 1940 la Deuxième Guerre mondiale a éclaté et nous supposons que pendant cette guerre de nombreux aspects différents ont influencé les articles dans la presse coloniale. De plus, malgré le fait que les Pays-Bas ont reconnu l'indépendance de l'Indonésie qu'en 1949, la colonie ainsi que la presse en langue néerlandaise cessent d'exister en 1942 avec l'arrivée des Japonais qui ont conquis la colonie néerlandaise.⁷ Pour pouvoir répondre à la question principale, il faut d'abord se concentrer sur les colonies respectives et sur la politique coloniale menée par les gouvernements oppressifs. Nous y reviendrons dans le deuxième et le troisième chapitre.

Ces deux premiers chapitres serviront à donner le contexte global de l'époque de la recherche. Les différentes politiques coloniales et musulmanes seront expliquées, ainsi que les différents courants de l'islam des deux colonies. Finalement, à la fin du troisième chapitre, les censures de presse qui existaient dans les colonies seront traitées. Dans le quatrième chapitre, nous commencerons à donner les résultats de la recherche dans les archives de la presse coloniale. Dans le paragraphe suivant de ce premier chapitre nous expliquerons quels journaux seront analysés et de quelle manière la recherche a été effectuée. Les articles les plus importants des deux journaux coloniaux seront divisés par thème et nous analyserons les points communs en ce qui concerne la vision des musulmans dans la presse néerlandaise et française dans le quatrième chapitre. Dans le dernier chapitre, le cinquième, nous montrerons les différences entre le journal français et le journal néerlandais en ce qui concerne la vision des musulmans. De nouveau, nous diviserons ces différences en thèmes récurrents. Finalement, nous

⁶ Tempo doeloe désigne 'le bon vieux temps'. Les indigènes utilisaient ce terme pour indiquer l'époque avant que le nationalisme indonésien naisse, commençant environ vers 1840 et finissant avec la Première guerre mondiale en 1914.

⁷ Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011, p. 667 et 1078.

essayerons de tirer des conclusions en nous basant sur la recherche et les articles analysés dans le quatrième et le cinquième chapitres.

1.3 Terminologie et chiffres

Dans ce mémoire, plusieurs termes seront utilisés pour indiquer les différents courants au sein de l'islam, ainsi que des termes politiques. Quelques-uns de ces termes seront expliqués maintenant pour éviter des éventuelles confusions pendant la lecture de ce texte. Les termes plus spécifiques seront expliqués dans le texte même.

Les musulmans, personnes de religion islamique, ne peuvent pas être considérés comme un peuple homogène. Les musulmans de l'Algérie et ceux des Indes orientales néerlandaises diffèrent considérablement, sur le plan de la religion ainsi que sur celui des races. La plupart des musulmans d'Algérie ainsi que ceux des Indes orientales appartenaient au courant du sunnisme. Le sunnisme est le principal courant de l'islam, concernant 90% des musulmans.⁸ Pourtant, l'islam indonésien diffère sur quelques aspects importants de l'islam algérien, qui appartient plutôt à l'islam arabe. Nous ne nous concentrerons pas en détail sur ces différences, mais surtout sur la conception des colons européens et des gouvernements français et néerlandais de l'islam dans leurs colonies respectives. Dans les deux premiers chapitres, cette conception et ses conséquences seront analysées plus en détail.

Dans les deux premiers chapitres nous mentionnerons également l'influence et la conception des missionnaires religieux des deux empires. Il faut souligner que les missionnaires français étaient pour la plupart des catholiques, alors que les missionnaires néerlandais étaient divisés en deux groupes : les catholiques et les protestants. Il faut également faire la différence entre la perception de l'islam par les Européens aujourd'hui et le contexte religieux de l'entre-deux-guerres. Aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de connaissances sur cette religion qu'il y a un siècle. Les colons européens ne connaissaient souvent pas bien l'islam, et ne savaient pas trop quoi penser de cette religion et de ses partisans.⁹ En ce qui concerne la perception de

⁸ <http://www.akadem.org/medias/documents/--Chiites-sunnites.pdf>, source : www.herodote.net. Consulté le 22-06-2014.

⁹ D'un côté il y avait l'image exotique de la femme arabe, que l'on retrouve dans la littérature française et dans des tableaux des peintres français. Edward Saïd donne des exemples dans son livre *Orientalism* (1978). Pour d'autres exemples voir : Peyraube, E., *Le Harem des Lumières, l'image de la femme dans la peinture orientaliste du XVIIIe siècle*, Éditions du patrimoine, Paris, 2008.

De l'autre côté il y avait l'incompréhension de l'islam, par exemple l'abattage des animaux, que l'on trouvait en général brut et le pèlerinage à la Mecque dont on se demandait ce que faisaient tous ces musulmans à la Mecque,

l'islam par les colons néerlandais, nous avons l'impression que les Néerlandais s'intéressaient moins à l'islam. Le scientifique français G.H. Bousquet¹⁰ a fait une comparaison intéressante entre la politique coloniale française et néerlandaise et dans son œuvre il explique ce manque d'intérêt des Néerlandais pour l'islam : «*Il existe entre eux et les indigènes de solides amitiés personnelles, mais pas d'élan d'une race vers l'autre, d'un peuple vers un autre peuple pour partager ses richesses les plus précieuses : sa langue, ses institutions, sa culture. Ils n'ont même pas une idée impériale de la colonisation comme elle existe par exemple chez les Anglais.*»¹¹

Pour pouvoir faire une bonne comparaison entre les deux empires et pour avoir une image claire du contexte, il faut également connaître le nombre d'Européens qui vivaient dans les deux colonies, ainsi que le nombre de musulmans. Commençons avec l'Algérie. On estime le nombre d'Européens en 1872 à 245,117 personnes et ce nombre augmentera considérablement dans les années suivantes ; en 1921 l'Algérie compte 791,700 Européens parmi ses habitants.¹² Le nombre de musulmans d'Algérie est beaucoup plus élevé ; en 1881 le pays compte 2,850,866 musulmans parmi sa population.¹³ En 1882, la population totale de l'Algérie est estimée de 3,310,400 personnes, ce qui fait que la population musulmane était d'environ 86%, et la population européenne était estimée de 8,5%.

En ce qui concerne les Indes orientales néerlandaises, le nombre d'habitants européens était beaucoup moins élevé ; en 1870 34,247 Européens habitaient aux Indes orientales et en 1930 ce nombre était augmenté jusqu'à 240,162 personnes.¹⁴ Les chiffres concernant le nombre de musulmans dans le pays sont très difficiles à trouver, mais le nombre d'indigènes des Indes

ville interdite aux Européens. Cette incompréhension se retrouve dans les articles de la presse coloniale et nous y reviendrons dans le troisième et le quatrième chapitre.

¹⁰ Bousquet (1900-1978) était un professeur de droit à l'université d'Alger et a publié plusieurs œuvres sur les Pays-Bas et leur politique (surtout politique coloniale), dont le plus connu *La politique coloniale et musulmane des Pays-Bas* (1939). Il a séjourné six mois aux Indes orientales néerlandaises en 1938. Il a également eu des contacts avec C. Snouck-Hurgronje. Des lettres de correspondance entre les deux hommes universitaires sont disponibles sur internet.

¹¹ Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939, p. 156.

¹² Stora, Benjamin, préface du livre *Européens, «Indigènes» et Juifs en Algérie (1830-1962)* de Kateb, Kamel, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, Paris, 2001, p. XIV.

¹³ Dumont, Arsène, *Note sur la démographie des musulmans en Algérie*, dans : *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, IV série, Tome 6, 1895, p. 702. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1895_num_6_1_5620, consulté le 23-6-2014.

¹⁴ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 476.

orientales en 1920 est estimé à 48 millions.¹⁵ La population totale de ce pays en 1920 est estimée à 49 millions personnes. Cela veut dire que les Européens représentaient 0,35% et la population indigène représentait plus de 98,6%.¹⁶ De plus, la population totale des Indes orientales a toujours été beaucoup plus grande que celle de l'Algérie : en 1920 les Indes orientales comptaient environ huit fois plus d'habitants que l'Algérie.¹⁷

1.4 Lois religieuses dans les deux empires : la séparation des Églises et de l'État

Enfin il est important de souligner que même si la France et les Pays-Bas sont deux pays européens occidentaux pratiquement frontaliers, leurs cultures et leurs coutumes diffèrent fortement sur plusieurs aspects. C'est pour cela que nous voulons préciser qu'il est impossible de les comparer sans connaître toute l'histoire et les raisons pour lesquelles certaines lois ont été adoptées. En ce qui concerne le sujet de ce mémoire, la religion est un aspect très important, mais elle a un rôle très différent dans chacun de ces deux pays.

La France était un pays catholique qui a adopté en 1905 une loi en faveur de la laïcité (la loi de la séparation des Églises et de l'État), empêchant l'influence des religions dans l'exercice du pouvoir politique et administratif. Les Pays-Bas, à la fois catholiques et protestants, connaissent également la séparation des Églises et de l'État, mais cette séparation a une autre signification.¹⁸ En général, les pays européens qui connaissent une séparation de l'Église et de l'État, peuvent être divisés en trois catégories. La première catégorie est celle d'une religion de l'État, les pays de la deuxième catégorie connaissent une coopération entre les Églises et l'État, comme aux Pays-Bas, et ceux de la dernière catégorie sont des pays sécularisés, comme la France.¹⁹

¹⁵ Ceci ne veut pas dire que c'est le nombre exact de musulmans des Indes orientales néerlandaises, mais de tous les indigènes. Parmi ces indigènes on compte également les hindous, mais la population hindoue était une minorité.

¹⁶ Les pourcentages ont été calculés à l'aide d'un tableau de la population des Indes orientales néerlandaises entre 1850 et 1930. Le 1% qui reste consistait des '*Orientaux étrangers*' : terme utilisé par les néerlandais pour désigner les personnes qui n'étaient pas Européens, ni indigènes. La plupart de ces Orientaux étrangers étaient des Chinois. Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 477.

¹⁷ En 1920, la première année de notre recherche, la population totale de l'Algérie est estimée à presque 6 million personnes, tandis que celle des Indes orientales néerlandaises est estimée dans la même année à 49 million personnes. Sources : Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 477 et <http://www.populstat.info/Africa/algeriac.htm>, consulté le 22-06-2014.

¹⁸ Les Pays-Bas ont adopté la loi de la séparation de l'Église et de l'État dans la constitution de 1848. Cette loi donne la liberté religieuse et la liberté de l'enseignement aux habitants du Royaume néerlandais.

¹⁹ L'Angleterre et le Danemark sont des exemples des pays de la première catégorie, les Pays-Bas et l'Allemagne sont des exemples de la deuxième catégorie et la France et la Turquie de la troisième catégorie.

Cette grande différence entre la France et les Pays-Bas a bien évidemment des conséquences sur la façon de penser des gouvernements et également du peuple.²⁰ Il faut donc tenir compte de ces différences et faire très attention en ce qui concerne le contexte et la conceptualisation lors de la comparaison de ces deux pays, afin d'éviter de généraliser le passé et de tirer de fausses conclusions.

1.5 Les archives de la presse coloniale

Nous avons choisi deux grands journaux coloniaux de chaque pays, c'est-à-dire ceux qui se trouvaient parmi les journaux avec le plus grand tirage, à savoir *l'Écho d'Alger* pour l'Algérie et *Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië* pour les Indes orientales néerlandaises. Nous avons choisi ces deux journaux parce qu'ils se trouvaient parmi les plus grands journaux des deux colonies respectives et ces deux journaux n'avaient pas d'idéologie politique et/ou religieuse très importante. Une autre raison est que ces deux journaux apparaissaient quotidiennement.

L'Écho d'Alger était un journal républicain du matin écrit en français, qui existait entre 1912 et 1961. Le journal a été fondé en 1912 et était un des principaux quotidiens français d'Algérie.²¹ À l'époque de la fondation, ce journal était surtout économique et politique, plutôt de droite, mais est devenu, après 1945, un journal de gauche colonial.²² Ce journal n'était pas le journal français le plus diffusé en Algérie. Le plus grand journal français de l'Algérie était *L'Écho d'Oran*.²³ Malheureusement, les archives de ce journal ne sont pas tous à consulter sur internet, donc nous avons choisi d'analyser un autre grand journal, *l'Écho d'Alger*. Bien évidemment, ce n'était pas le seul journal français de l'Algérie ; il en existaient beaucoup dans les régions différentes.²⁴

²⁰ Un sujet intéressant est dans cette optique l'enseignement des enfants indigènes. Selon la constitution de la France, l'enseignement public doit être laïc, alors qu'aux Pays-Bas les écoles publiques peuvent être religieuses. Dans ce mémoire, nous ne nous concentrerons pas sur l'enseignement des indigènes, car cela dépasse notre sujet.

²¹ Bibliothèque Nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/html/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens>, consulté le 30-04-2014.

²² Bouaboud, Idir, *L'Écho d'Alger, cinquante ans de vie politique française en Algérie (1912-1961)*, thèse de doctorat à Paris XXII, 1998.

²³ <http://www.cdha.fr/histoire-de-la-presse-en-algerie-lecho-doran>, consulté le 24-06-2014.

²⁴ Quelques autres grands journaux français d'Algérie étaient : *l'Écho d'Oran* (le quotidien le plus diffusé, fondé en 1844), *Le châtimeur* (journal radical socialiste, paraissant tous les dimanches), *La bonne nouvelle* (journal de Dieu, de l'humanité, de la France). Source : <http://gallica.bnf.fr/html/presse-et-revues/algerie>, consulté le 21-06-2014.

Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië était, avec *Soerabaiasch Handelsblad*, le plus grand journal de la colonie avec chacun environ 8000 abonnés.²⁵ Le tirage des journaux dans la colonie néerlandaise n'était pas très élevé à la fin du dix-huitième siècle à cause du peu d'Européens qui vivaient dans la colonie et également car il existait de nombreux petits journaux dans la colonie. Au cours du dix-neuvième siècle, plusieurs journaux ont été rachetés et/ou arrêtés et nous constatons alors une augmentation du tirage en général des journaux dans la colonie.²⁶ Après 1905, le nombre de familles européens aux Indes a beaucoup augmenté, ce qui a également eu pour conséquence que le nombre d'abonnés augmentait. La raison probable pour laquelle ces deux journaux étaient les plus importants, est surtout que leur idéologie, soutenir les entreprises, plaisait à la plupart des colons qui souvent étaient venus habiter dans la colonie pour y monter une entreprise.²⁷ Vers 1920, *Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië* avait le plus de lecteurs de toute la presse coloniale.²⁸

Nous avons consulté les archives de ces journaux sur internet²⁹ et nous avons fait une recherche par mots-clés, afin de pouvoir analyser l'opinion sur les musulmans, la langue arabe et l'islam. Tout d'abord nous avons utilisé le mot 'musulman' pour cette recherche, ensuite nous avons fait une deuxième recherche en utilisant le mot 'islam', pour voir s'il y a des différences entre la France et les Pays-Bas en ce qui concerne la conceptualisation de l'islam. Nous discuterons les résultats de ces recherches dans le chapitre quatre.

²⁵ Quelques autres journaux néerlandais importants des Indes orientales néerlandaises étaient : *De Sumatra Post*, *Bataviaasch Nieuwsblad* et *De Indische Courant*. La plupart des journaux néerlandais des Indes orientales étaient divisés par région. Les plus grandes îles avaient leur journal à eux. Mais le journal de notre recherche, *Het Nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indie* était un journal pour la colonie entière.

²⁶ Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011, p. 76-77.

²⁷ Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Leiden, KITLV Uitgeverij, 2011, p. 78.

²⁸ Termorshuizen, Gerard, *Realisten en reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Leiden, KITLV Uitgeverij, 2011, p. 81.

²⁹ Le site internet <http://gallica.bnf.fr/> de la Bibliothèque nationale de France pour consulter les archives du journal *L'Echo d'Alger* et le site internet <http://www.delpher.nl/> de la Bibliothèque royale de La Haye pour les archives du journal *Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië*.

2. Empires français et hollandais et l'islam

Dans ce chapitre, nous commencerons par introduire brièvement les deux empires coloniaux et leurs démographies, pour ensuite décrire les politiques coloniales menées par les gouvernements européens. Sous ces politiques coloniales, nous entendons également la perception coloniale de l'islam et les connaissances que les administrations avaient de cette religion. Dans les chapitres suivants nous nous concentrerons sur la politique coloniale menée pendant l'entre-deux-guerres, la période de notre recherche, ainsi que sur la presse coloniale en analysant l'opinion populaire vis-à-vis des musulmans à travers la presse française et néerlandaise dans les deux colonies.

2.1 L'Algérie, département ou colonie française?

La conquête de l'Algérie n'a pas été facile pour l'armée française : la prise d'Alger en 1830 par les Français marque le début de plusieurs années de négociations et conquêtes d'autres villes, sur lesquelles nous ne nous concentrerons pas dans ce mémoire.³⁰ Finalement, le 4 mars 1848, l'Algérie devient officiellement un département d'outre-mer de la France et donc une partie intégrante du territoire français.³¹ L'empire colonial français, avec dix-huit colonies était, après l'empire britannique, le plus grand empire du monde par rapport au nombre de musulmans.³²

2.1.1 Les indigènes algériens : musulmans algériens ou musulmans français ?

La population totale de l'Algérie en 1830 peut être estimée entre un et trois millions. À la base, les habitants de l'Algérie étaient surtout des arabes et des berbères.³³ Après l'annexion de l'Algérie à la France, cette population a rapidement augmenté, surtout en raison des nombreux français et autres Européens qui s'installaient dans cette colonie.³⁴ Ces Européens habitaient surtout dans les grandes villes côtières, comme Oran et Alger, et dans les régions

³⁰ Les deux traités les plus connus sont le traité de Desmichels (1834) et le traité de la Tafna (1837) avec l'Émir Abd el-Kader. Ageron, Charles-Robert, *Politiques coloniales au Maghreb*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972, p. 10 et 19.

³¹ Kateb, Kamel, *La statistique coloniale en Algérie (1830-1962)*, article sur le site internet de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs112b.pdf, consulté le 24-04-2014.

³² Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 11.

³³ Hannoum, Abdelmajid, *Violent modernity, France in Algeria*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 2010, p. 140.

³⁴ On peut estimer que vers 1930, la population avait doublé en soixante-dix ans. Source : Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Presses Universitaires de France, éditions *Que sais-je ?*, Paris, 1964, p. 60.

situées à la périphérie de ces villes.³⁵ En vingt ans, le taux d'urbanisation a augmenté de presque 3%, en passant de 13,9% en 1886 à 16,6% en 1906.³⁶ Les musulmans ne ressentait pas d'amélioration dans leur vie avec l'arrivée des Français : du milieu du dix-neuvième siècle au début du vingtième siècle, les ressources de la masse rurale ont considérablement baissé.³⁷

Comme l'Algérie était un département français, la question de la nationalité était un sujet difficile pour les hommes politiques français. De plus, ce pays comprenait de nombreuses populations différentes parlant toutes leur propre langue³⁸, ce qui ne facilitait pas les choses pour les Français. Le gouvernement français se posait surtout la question suivante : doit-on considérer tous les Algériens comme des Français, tout comme le sont les Parisiens ? Non, selon le gouvernement : il fallait faire une distinction claire entre les indigènes, surtout les musulmans, et les Européens.³⁹ Une partie considérable de la population algérienne était juive, mais le gouvernement français ne semblait pas avoir de problème avec la naturalisation française de ces juifs. Le décret Crémieux de 1870 déclarait citoyen français les Israélites indigènes d'Algérie.⁴⁰ Ensuite, petit à petit, le gouvernement français commençait à accorder la nationalité française aux Algériens nés en Algérie et dont au moins un des deux parents était également né en Algérie.⁴¹ Mais le gouvernement français faisait une nette distinction entre les différents peuples vivant en Algérie : cette loi ne valait pas pour les musulmans

³⁵ Kateb, Kamel, *La statistique coloniale en Algérie (1830-1962)*, article sur le site internet de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs112b.pdf, consulté le 25-04-2014.

³⁶ Benrabah, Mohamed, *Langue et pouvoir en Algérie, Histoire d'un traumatisme linguistique*, Atlantica éditions Séguier, Biarritz, 1999, p. 47.

³⁷ Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Presses Universitaires de France, éditions *Que sais-je ?*, Paris, 1964, p. 55-60.

³⁸ L'Algérie a connu de nombreux envahisseurs qui ont tous influencé ce pays, la conséquence en est un brassage linguistique qui a vu des langues naître et parfois même disparaître. Benrabah, Mohamed, *Langue et pouvoir en Algérie, Histoire d'un traumatisme linguistique*, Atlantica éditions Séguier, Biarritz, 1999, p. 27.

³⁹ Les décrets des 21 avril 1866 et 24 octobre 1870: l'indigène musulman est français mais demeure régi par la loi musulmane. Les indigènes algériens sont considérés comme sujets et non comme citoyens français, le Sénatus-Consulte de 1865 leur reconnaissant la nationalité française, sans leur conférer la citoyenneté. Le Pautrenat, Paul, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam, Espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 231.

⁴⁰ «Décrets Crémieux», du 24 octobre 1870, à consulter sur le site internet : <http://mjp.univ-perp.fr/france/d1870algerie.htm>, consulté le 25-04-2014.

⁴¹ Article 2 de la loi du 26 juin 1889, article de Weil, Patrick, *Le statut des musulmans en Algérie coloniale, Une nationalité française dénaturée*, European University Institute, San Domenico, 2003. Site internet : http://www4.ac-lille.fr/~immigration/ressources/IMG/pdf/Statut_musul_alg.pdf, p. 4, consulté le 25-04-2014.

indigènes de l'Algérie : «à la demande des élus d'Algérie, la loi de 1889 ne s'applique pas aux musulmans indigènes»⁴².

Pendant les années qui suivent, plusieurs petites lois auraient dû permettre en théorie aux musulmans indigènes d'obtenir la nationalité française, mais dans la pratique, il paraît tellement difficile et parfois même impossible d'obtenir cette nationalité, que très peu d'Algériens musulmans sont devenus Français : en cinquante ans, entre 1865 et 1915, 2396 musulmans d'Algérie sont naturalisés Français.⁴³ Entre 1910 et 1915 plusieurs lois et décrets paraissent afin de faciliter l'obtention de la nationalité française, mais uniquement pour ceux qui savent parler et écrire le français. Les indigènes musulmans non naturalisés, ne sont donc pas Français officiellement, mais doivent quand même obéir aux obligations militaires.⁴⁴ À la veille de la Grande Guerre, l'armée française comptabilisait ainsi de nombreux soldats issus des colonies. Ce n'est qu'après la Grande Guerre que la France commence à donner la naturalisation française à titre de récompense aux musulmans qui ont fait une contribution militaire.⁴⁵

2.1.2 « Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures »⁴⁶

La France, ayant de nombreuses colonies dont une très grande partie de la population était musulmane, était obligée de faire face à une politique musulmane. Cette politique n'était pas en faveur des musulmans, mais, comme le décrit très clairement l'historien français Henry Laurens : «la prise en compte des réalités musulmanes dans l'action intérieure et extérieure de la France».⁴⁷ Le gouvernement français n'a pas mené la même politique coloniale dans toutes ses colonies. Ainsi, plusieurs solutions politiques ont été appliquées, comme par exemple les colonies en Afrique occidentale française, les mandats en Syrie, au Liban, en Irak et en Palestine, l'annexion de l'Algérie et les protectorats au Maroc, en Égypte et en

⁴² Article 2 de la loi du 26 juin 1889. article de Weil, Patrick, *Le statut des musulmans en Algérie coloniale, Une nationalité française dénaturée*, European University Institute, San Domenico, 2003. Site internet : http://www4.ac-lille.fr/~immigration/ressources/IMG/pdf/Statut_musul_alg.pdf, p. 5, consulté le 25-04-2014.

⁴³ article de Weil, Patrick, *Le statut des musulmans en Algérie coloniale, Une nationalité française dénaturée*, European University Institute, San Domenico, 2003. Site internet : http://www4.ac-lille.fr/~immigration/ressources/IMG/pdf/Statut_musul_alg.pdf, p. 9, consulté le 25-04-2014.

⁴⁴ Selon le décret du 3 février 1912. Le Pautremat, Pascal, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam, espoirs, réussites et échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 232.

⁴⁵ Le Pautrenat, Paul, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam, Espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 232.

⁴⁶ Déclaration de Jules Ferry pendant le discours à la Chambre des députés le 28 juillet 1885. A consulter sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Ferry1885.asp>, consulté le 23-04-2014.

⁴⁷ Laurens, Henry, *Orientales II*, CNRS éditions, Paris, 2007, p. 57.

Tunisie.⁴⁸ De toutes ces solutions politiques différentes, l'Algérie était la colonie avec le plus d'oppression française. Au Maroc, protectorat de la France, une politique différente de celle menée en Algérie était appliquée. Lyautey, premier résident général du Maroc, considérait l'Algérie comme un contre-modèle pour le Maroc. Il regrettait l'enlaidissement de la Casbah par les Européens ainsi que la perte de la médina par les indigènes.⁴⁹

Selon les gouvernements européens, le but de la colonisation était de civiliser des pays non-développés. La France voulait non seulement civiliser les populations coloniales aux niveaux technologique et économique, mais elle voulait également transmettre les idéaux des Lumières, qui ont changé la société française au cours du dix-huitième siècle. Pour indiquer cette idéologie, les hommes politiques coloniaux ont souvent utilisé le terme '*mission civilisatrice*' pour justifier la colonisation. C'était avec cette idée que l'on essayait de convaincre les anticolonialistes de la bonté des empires coloniaux. L'homme politique Jules Ferry l'expliquait dans un de ses discours : «*Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. [...] Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures.*»⁵⁰ C'est avec cette idéologie que la France a construit plusieurs institutions en Algérie, comme l'École supérieure des lettres d'Alger (1879) et l'École des beaux-arts (1881)⁵¹. En métropole, l'islam s'est installé quelques dizaines d'années plus tard, en conséquence des politiques musulmanes menées par le gouvernement français qui voulait remercier les soldats musulmans qui se sont battus pour la France pendant la Grande Guerre.⁵² Après cette Première Guerre mondiale, plusieurs institutions musulmanes ont ainsi vu le jour en France.⁵³ Nous reviendrons sur cette institutionnalisation de l'islam en France dans le

⁴⁸ Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 12.

⁴⁹ Rivet, Daniel, *Quelques propos sur la politique musulmane de Lyautey au Maroc (1912-1925)*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 258.

⁵⁰ Déclaration de Jules Ferry pendant le discours à la Chambre des députés le 28 juillet 1885. Sur : <http://expositions.bnf.fr/socgeo/pedago/t21.htm>, consulté le 24-04-2014.

⁵¹ Oulebsir, Nabila, *Les usages du patrimoine, Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004, p. 16.

⁵² Sbaï, Jalila, *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions la Découverte, Paris, 2006, p. 230.

⁵³ Par exemple l'Institut musulman de la mosquée de Paris (1926) et l'Hôpital franco-musulman de Bobigny (1935). Sbaï, Jalila, *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 223.

chapitre suivant, dans lequel nous traiterons de la politique musulmane de l'entre-deux-guerres.

2.2 Les Pays-Bas, des bénéficiaires de la Compagnie aux problèmes du pouvoir colonial

Les Indes orientales ont été sous le pouvoir néerlandais depuis 1800,⁵⁴ même si les Néerlandais n'avaient pas conquis le pays entier en une fois. Il a fallu une trentaine d'années pour soumettre les régions les plus fanatiques musulmanes, Atjeh et le Menangkabau.⁵⁵ Pourtant, des contacts intensifs entre la population des Indes et les commerçants de la compagnie néerlandaise des Indes orientales existaient déjà depuis le quinzième siècle. Cette compagnie contrôlait le commerce des épices et prenait une importance grandissante avec le temps. Vers la fin du dix-huitième siècle, les indigènes qui lui vendaient leurs produits commençaient à manifester de plus en plus en ce qui concerne l'argent et le pouvoir commercial. C'est à ce moment-là que les Néerlandais ont décidé de conquérir le pays afin d'en faire une colonie.⁵⁶

Auparavant très peu de Néerlandais vivaient dans la colonie : en 1850 la population des Indes était composée de 98 pourcent d'indigènes et les deux pourcents restants étaient des Européens et des Chinois. A partir des années 1870 de plus en plus de Néerlandais, incluant de nombreuses femmes, venaient vivre dans la colonie. Cette dernière n'avait pas du tout l'image d'un pays pauvre et non-attrayant, mais celle d'un pays exotique offrant de nouvelles opportunités.⁵⁷ Pendant cette arrivée des immigrants néerlandais, la population indigène augmentait également : quelques dizaines d'années plus tard, en 1930, la population totale du pays avait augmenté de quatre cent pourcent, mais les pourcentages concernant les races n'avaient pratiquement pas changé. Le nombre d'Européens dans la colonie n'était toujours que d'environ 0,5 pourcent.⁵⁸

⁵⁴ Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia. Politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 40.

⁵⁵ Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939, p. 3.

⁵⁶ Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia, Politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 40.

⁵⁷ Laffan, M.F., *Islamic nationhood and colonial Indonesia, the umma below the winds*, RoutledgeCurzon, London and New York, 2003, p. 45.

⁵⁸ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen, het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 474.

La population de l'Indonésie (anciennes Indes orientales néerlandaises) comprend plusieurs religions. La situation géographique du pays a en effet eu pour conséquence que des commerçants venus du monde entier ont eu des contacts avec cette population et très souvent, ces contacts ont mené à des conversions aux religions de ces commerçants. Cela explique le fait que du sixième au seizième siècle, la plus grande religion du pays était l'Hindouisme-Bouddhisme, provenant de l'Inde.⁵⁹ Les premières rencontres avec l'islam ont eu lieu au cours du onzième siècle.⁶⁰

2.2.1 L'installation de l'islam en Indonésie

Avant de présenter la politique coloniale menée par le gouvernement néerlandais en ce qui concerne les musulmans, il faut que nous traitions un peu de terminologie concernant cette religion. L'islam de l'Indonésie diffère de celui du Moyen Orient. En général, on considère ce premier courant de l'islam comme une religion plus tolérante et plus modérée,⁶¹ mais il ne faut pas supposer que l'islam indonésien est moins radical que celui du monde arabe. Si l'on s'intéresse à l'histoire de l'islam en Indonésie, on voit que l'installation de cette religion dans le pays n'a pas été imposée par le monde arabe, mais qu'elle s'est faite très lentement et qu'elle s'est finalement adaptée aux diverses cultures locales.⁶² C'est pour cela que l'on appelle ce processus de l'adhésion plutôt que de la conversion.⁶³ Paradoxalement, la venue des Européens a probablement renforcé l'islam indonésien. À l'époque de la domination européenne du monde, l'islam était déjà tellement intégré dans la société indonésienne, qu'il était devenu une sorte de résistance contre les Européens.⁶⁴

2.2.2 La politique musulmane des Pays-Bas

Revenons maintenant à la politique coloniale menée par les Néerlandais dans les Indes orientales. Comment fallait-il traiter toutes ces personnes musulmanes et comment pourrait-on

⁵⁹ À l'époque il n'existait pas beaucoup de différences entre l'hindouisme et le bouddhisme. Dans le sud-est de l'Asie les différences consistaient souvent uniquement des cultes dédiés aux dieux et déesses hindous. Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia, politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 17-21.

⁶⁰ Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia, politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 23.

⁶¹ Burhani, A.N., *Defining Indonesian Islam, an examination of the construction of the national Islamic identity of traditionalist and modernist Muslims*, dans Burhanudin, J. et van Dijk, K., *Islam in Indonesia, contrasting images and interpretations*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2013, p. 25.

⁶² Azra, Azyumardi, *Distinguishing Indonesian Islam, some lessons to learn*, dans Burhanudin, J. et van Dijk, K., *Islam in Indonesia, contrasting images and interpretations*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2013, p. 63.

⁶³ A.D. Nock (1933) dans Burhanudin, J. et van Dijk, K., *Islam in Indonesia, contrasting images and interpretations*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2013, p. 64.

⁶⁴ Azra, Azyumardi, *Distinguishing Indonesian Islam, some lessons to learn*, dans Burhanudin, J. et van Dijk, K., *Islam in Indonesia, contrasting images and interpretations*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2013, p. 64.

garder le contrôle sur elles ? Ce sont les deux principales questions que s'est posées le gouvernement néerlandais.⁶⁵ Les réponses à ces questions pourraient expliquer partiellement la vision que la presse avait des musulmans indonésiens. L'idée initiale n'était pas de convertir ces musulmans au christianisme, mais plutôt de les contrôler. Surtout en ce qui concerne le pèlerinage à la Mecque, un des cinq piliers de l'islam. Les Néerlandais avaient peur que leurs sujets musulmans auraient des contacts avec des musulmans arabes, selon les Néerlandais plus extrémistes, à la Mecque. Cette peur d'un mouvement panislamiste trouve son origine déjà pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.⁶⁶

La question des missions religieuses était donc également très importante. Le gouvernement néerlandais était, contrairement au gouvernement laïque français, formé d'une coalition chrétienne ; «*des protestants et des catholiques convaincus estimaient donc qu'en vertu des ordres de Dieu même les Hollandais ont à convertir leurs sujets. Encore qu'ils ne soient pas d'accord entre eux, sur les modalités dogmatiques exactes de pareille conversion*», décrit Bousquet clairement la situation.⁶⁷ On constate donc une certaine coalition chrétienne entre les catholiques et les protestants. Cela ne veut pas dire que les missionnaires catholiques travaillaient ensemble avec les missionnaires protestants. Les deux courants avaient chacun leurs propres institutions et écoles.⁶⁸ Mais les missionnaires néerlandais n'avaient pas converti beaucoup d'Indonésiens. La seule région dans laquelle les missions ont eu quelques petits succès est l'île de Java. Au début de 1937, cet île comptait environ 90.000 indigènes chrétiens, convertis par les missions protestantes. Les missions catholiques avaient également convertis quelques dizaines de milliers d'indigènes dans cette région. Bien évidemment, ces chiffres ne représentent pas beaucoup par rapport au total des musulmans de Java ; environ 0,5% de la population totale de l'île.⁶⁹ Cela montre donc que, dans la région à laquelle les missions ont eu le plus de succès, le nombre d'indigènes convertis est toujours très bas.

⁶⁵ Une autre question très importante était de savoir quoi faire avec les enfants nés d'un père néerlandais et d'une mère indigène. Nous ne répondrons pas à cette dernière question, car elle dépasse notre sujet.

⁶⁶ Laffan, M.F., *Islamic nationhood and colonial Indonesia, the umma below the winds*, RoutledgeCurzon, London and New York, 2003, p. 38.

⁶⁷ Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939, p. 23.

⁶⁸ Dans la langue néerlandaise il existe deux mots différents pour les missionnaires protestants (*zendelingen*) et les missionnaires catholiques (*missionarissen*). Les protestants travaillaient souvent pour le Consulat des missions (*Het zendingsconsulaat*) et les catholiques travaillaient pour les diocèses. Source : Graaf van Randwijck, SC., *Handelen en denken in dienst der zending, Oegstgeest 1897-1942*, Uitgeverij Boekencentrum bv – 's Gravenhage, La Haye, 1981, p. 1-2.

⁶⁹ Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939, p. 24-25.

Le pèlerinage à la Mecque, était un sujet important pour le gouvernement colonial. En 1928, presque la moitié de tous les musulmans venus à la Mecque, était indonésienne.⁷⁰ La tâche principale du gouvernement colonial était donc de contrôler tous les musulmans indigènes. Plusieurs lois concernant les musulmans ont ainsi vu le jour. Les pèlerins qui voulaient aller à la Mecque étaient par exemple obligés d'avoir un passeport spécial pour ce voyage et le consulat néerlandais pouvait refuser de leur donner un tel passeport. Auparavant, le gouvernement néerlandais était d'avis que peu de musulmans voudraient faire ce pèlerinage. D'ailleurs, même si la plupart des Néerlandais ressentait une peur face au pouvoir de l'islam issu des pays arabes, ils ne croyaient pas que les musulmans indonésiens pratiquaient cette religion exactement de la même façon. Beaucoup de Néerlandais croyaient au contraire que l'islam en Indonésie n'était pas très puissant et considéraient ce pays prêt à la conversion au christianisme.⁷¹ Tout cela montre le manque de connaissance que les administrations coloniales néerlandaises avaient de l'islam.⁷²

Ce n'est qu'au début du vingtième siècle qu'on se rend compte de l'importance de connaître le musulman indonésien. C'est pour cette raison qu'on assigne à l'islamologue Christiaan Snouck Hurgronje la position de conseiller des affaires indigènes dans le gouvernement colonial. Cet homme a signalé qu'il ne fallait pas sous-estimer le pouvoir de l'islam, mais également qu'il fallait faire une distinction entre l'islam comme religion (qu'il fallait tolérer) et l'islam utilisé comme soutien à la violence anticoloniale (qu'il fallait supprimer).⁷³ Selon lui, le gouvernement néerlandais devait fonder sa politique musulmane sur une connaissance solide de l'islam et ses principes.⁷⁴ Il conseillait le gouvernement colonial de ne pas limiter les indigènes dans leurs pratiques religieuses afin qu'ils ne pensent pas que le gouvernement néerlandais voulait interdire leur religion, ce qui aurait pu mener à des révoltes.⁷⁵ La politique musulmane des Pays-Bas était assez neutre, ce qui était la suite de la tradition libérale du

⁷⁰ Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939, p. 34.

⁷¹ Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia, politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 47.

⁷² Laffan, M.F., *Islamic nationhood and colonial Indonesia, the umma below the winds*, RoutledgeCurzon, London and New York, 2003, p. 37.

⁷³ Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia, politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 48.

⁷⁴ Allan, M., *Nederland en 'zijne eigene Islâmquaestie'*, article dans *De Groene Amsterdammer*, [En Ligne]. <https://www.groene.nl/artikel/nederland-en-zijne-eigene-islamquaestie> consulté le 4-7-2014.

⁷⁵ Laffan, M.F., *Islamic nationhood and colonial Indonesia, the umma below the winds*, RoutledgeCurzon, London and New York, 2003, p. 52.

gouvernement néerlandais en métropole.⁷⁶ Mais au début du vingtième siècle, le gouvernement néerlandais, influencé par Snouck Hurgronje, essayait d'introduire une politique éthique. Cette politique était menée par le gouvernement des Pays-Bas pour répondre aux souhaits des indigènes, qui voulaient être traités de manière égale et avoir autant d'opportunités dans l'éducation et le travail que les Européens. Mais cette politique éthique était surtout un concept colonial, utilisé par le gouvernement pour créer une atmosphère plus calme dans la colonie.⁷⁷

⁷⁶ Kaptein, N., *Fatwa 's, moslims, christenen en de staat in Nederlands-Indië en Indonesië*, *Recht van de Islam* 17 (2000) p. 15, [En Ligne]. http://www.verenigingrimo.nl/wp/wp-content/uploads/recht17_kaptein.pdf consulté le 8-7-2014.

⁷⁷<http://www.historischnieuwsblad.nl/nl/artikel/6456/meer-nederlander-dan-indonesier.html>, Historisch Nieuwsblad, consulté le 02-01-2014.

3. Enjeux politiques pendant l'entre-deux-guerres et politique de presse

3.1 Politique coloniale et linguistique durant l'entre-deux-guerres

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons tout d'abord sur l'entre-deux-guerres et les événements coloniaux remarquables de cette période, qui est également la période sur laquelle se focalisent nos recherches sur la presse coloniale. Nous étudierons également les politiques coloniales menées par les gouvernements français et néerlandais, durant cette période. Finalement, nous traiterons de la politique de presse, y compris la censure gouvernemental qui existait dans les deux pays et leurs colonies.

3.1.1 De la politique de Le Châtelier à l'institutionnalisation de l'islam en France

L'un des premiers et plus importants Français à mener une politique musulmane a été Alfred Le Châtelier.⁷⁸ Nous pourrions comparer ce qu'a fait cet homme pour la politique coloniale aux actions de Snouck Hurgronje, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. C'est Le Châtelier qui a signalé le risque d'un 'conflit de civilisation' entre l'Occident et le monde musulman.⁷⁹ Pour y faire face, il devait y avoir une politique musulmane qui se concentre sur une science sociale du monde musulman.⁸⁰ C'est au tout début du vingtième siècle que l'on introduit donc vraiment la politique musulmane en France, et que l'institutionnalisation de l'islam devient un sujet de débat important. C'est exactement à la même période que les Pays-Bas commençaient à mener également une politique musulmane influencée par Snouck Hurgronje, dont nous parlerons plus en détail dans le paragraphe suivant. C'était Louis Massignon⁸¹ qui a, après Le Châtelier, davantage élaborée la politique musulmane. Il disait dans sa conclusion à *l'Introduction à l'étude des revendications islamiques de 1920*⁸² que : «La France qui a accordé la première le droit de cité à Israël,⁸³ se doit de prendre, le moment venu, la même initiative pour l'islam.»⁸⁴

Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, la période la plus importante en ce qui concerne l'institutionnalisation du monde arabe en France a été l'entre-deux-guerres. Pendant

⁷⁸ Alfred Le Châtelier, (1855-1929) était un officier français et le premier titulaire de la chaire de sociographie musulmane au Collège de France.

⁷⁹ C'est Le Châtelier qui utilise le terme 'civilisation', terme beaucoup utilisé par les politiciens français pour justifier la colonisation.

⁸⁰ Laurens, Henry, *Orientales II*, CNRS éditions, Paris, 2007, p. 59.

⁸¹ Louis Massignon, (1883-1962) était un universitaire et islamologue français.

⁸² Écrit par Louis Massignon en 1920.

⁸³ Avec le terme 'Israël', Massignon renvoie au peuple juif, et non pas à l'État d'Israël, qui, bien évidemment, n'existait pas encore en 1920.

⁸⁴ Laurens, Henry, *Orientales II*, CNRS éditions, Paris, 2007, p. 61.

la Première Guerre mondiale, la France avait envoyé de nombreux soldats au front, y inclus de nombreux indigènes des colonies. Parmi ces indigènes, il y avait bien évidemment de nombreux musulmans. Dans les années qui ont succédé à la Grande Guerre, la France savait qu'elle avait une dette envers ces soldats musulmans qui s'étaient battus pour la patrie française.⁸⁵ Le Général Lyautey était favorable au projet d'un institut musulman : «*Vers la fin de la Guerre, la France et, surtout, Paris ont éprouvé le légitime besoin de faire un geste de reconnaissance à l'adresse des soldats musulmans tombés glorieusement pour la France*».⁸⁶ Cependant, ce ne sont pas uniquement les soldats musulmans qui ont été sacrifiés pour la patrie française, mais aussi les autres habitants des colonies : les familles des soldats musulmans, mais aussi les personnes qui étaient touchées par l'appauvrissement des masses rurales dans la colonie. Le gouvernement était obligé de reconstruire l'économie française et il fallait assurer le ravitaillement du pays. Les produits alimentaires des colonies étaient donc prioritairement envoyés en France, ce qui avait comme conséquence un appauvrissement des masses rurales, surtout en Afrique du Nord.⁸⁷

Pour donner ce geste de reconnaissance aux musulmans, la Grande Mosquée de Paris était inaugurée en 1926. D'autres types d'institutionnalisation musulmane ont suivi, comme par exemple les foyers pour les musulmans,⁸⁸ l'Hôpital franco-musulman de Paris et plusieurs dispensaires et infirmeries réservés aux Nord-Africains. Le gouvernement français savait qu'il fallait accepter l'islam et a donc essayé de contrôler cette religion pour qu'elle accepte plus ou moins la politique métropolitaine.⁸⁹ Mais même si la France essayait d'installer plusieurs institutions musulmanes en métropole, la politique musulmane n'avait pas seulement pour but de contenter les musulmans de sa colonie. Il s'agissait avant tout de contrôler et d'unifier les

⁸⁵ Sbaï, Jalila, *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions la Découverte, Paris, 2006, p. 230.

⁸⁶ Sbaï, Jalila, *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions la Découverte, Paris, 2006, p. 230.

⁸⁷ Le Pautremat, Pascal, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam, espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 33-34.

⁸⁸ Les premiers foyers pour les musulmans d'Afrique du Nord n'étaient pas officiels. Ces foyers étaient créés pendant la Grande Guerre par de différentes associations (comme *Les Amitiés musulmanes*). En 1927, le premier foyer officiel a été créé en Gennevilliers. Mais il existait des restrictions : le gérant devait être français et le tenancier du café et les deux personnes chargés de l'entretien étaient marocains. Quelques années plus tard, entre 1930 et 1936, six autres foyers étaient créés dans la région parisienne. Source : Sbaï, Jalila, *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions la Découverte, Paris, 2006, p. 233.

⁸⁹ Le Pautremat, Pascal, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam, espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 24.

musulmans et de laisser cette religion évoluer, en faisant très attention à ce qu'elle ne se dirige pas vers un mouvement radical.⁹⁰

3.1.2 De la fin du *tempo doeloe*⁹¹ à la montée des mouvements nationalistes

Le début du vingtième siècle dans les Indes orientales néerlandaises est marqué par la politique éthique, que le gouvernement néerlandais menait depuis 1901. La politique éthique a été introduite pendant le discours de la reine néerlandaise Wilhelmina le 17 septembre 1901, sous l'influence de Snouck Hurgronje. La reine disait, comme le disait également Jules Ferry pour la France, que les Néerlandais avaient un devoir moral envers les indigènes indonésiens.⁹² Cette politique était plus dirigée vers l'avenir, et le gouvernement néerlandais voulait '*éduquer les indigènes*' : la relation tuteur-élève était la trame de la politique éthique.⁹³ Mais paradoxalement, cette politique, qui accordait plus d'autonomie aux Indonésiens, a eu pour conséquence une augmentation du pouvoir néerlandais dans la colonie et davantage d'intervention européenne dans les Indes orientales.⁹⁴

En ce qui concerne la politique linguistique, l'utilisation du néerlandais augmentait à cause de l'éducation néerlandaise qui se développait de plus en plus. Mais, du point de vue pragmatique, les Néerlandais utilisaient également la *lingua franca* de la région, le malais, pour pouvoir mieux communiquer avec les indigènes et les 'orientaux étrangers'.⁹⁵ On menait donc une politique linguistique explicite en ce qui concerne le néerlandais, mais en ce qui concerne le malais, on était obligé de mener une politique linguistique plus implicite.⁹⁶ La conséquence de cette double politique linguistique était que le néerlandais devenait la langue des administrations, surtout dans les classes supérieures de la population, et le malais la langue véhiculaire, surtout pour les classes les plus basses de la société.⁹⁷ Le nombre

⁹⁰ Sbaï, Jalila, *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, article dans Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions la Découverte, Paris, 2006, p. 236.

⁹¹ Tempo doeloe désigne 'le bon vieux temps'. Les indigènes utilisaient ce terme pour indiquer l'époque avant que le nationalisme indonésien naisse, commençant environ vers 1840 et finissant avec la Première guerre mondiale en 1914.

⁹² Discours de la reine consulté sur <http://troonredes.herkocoomans.nl/?p=310>, consulté le 8-5-2014.

⁹³ Fasseur, C., *Nederland en het Indonesische nationalisme. De balans nog eens opgemaakt*, p. 28. À consulter sur <http://www.bmgm-lchr.nl/index.php/bmgm/article/viewFile/2451/2505>, consulté le 14-5-2014.

⁹⁴ Fasseur, C., *Nederland en het Indonesische nationalisme. De balans nog eens opgemaakt*, p. 30. À consulter sur <http://www.bmgm-lchr.nl/index.php/bmgm/article/viewFile/2451/2505>, consulté le 14-5-2014.

⁹⁵ Nom commun utilisé par le gouvernement néerlandais pour faire une distinction entre les indigènes indonésiens et les asiatiques non-indonésiens, dont la plupart était des Chinois.

⁹⁶ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 409.

⁹⁷ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 410.

d'indigènes ayant appris le néerlandais n'a jamais été très élevé. Cela est donc dû à la politique linguistique pragmatique des néerlandais. Très souvent, cette politique était dépassée par des motifs économiques et financiers, qui recevaient plus d'attention du gouvernement néerlandais.⁹⁸ Le linguiste néerlandais K. Heeroma a prononcé le regret de cette politique linguistique faible : «*Les colonisateurs néerlandais ont, contrairement aux Anglais, Français, Espagnols et Portugais, trop utilisé leur langue maternelle comme langue élitare, [...] et ils ont trop peu enseigné cette langue comme langue internationale potentielle.*»⁹⁹ Pendant longtemps, le néerlandais a donc été réservé à un petit groupe élitare indigène. Ce n'est qu'à la fin des années 1920 que l'on commence à enseigner le néerlandais à plus d'indigènes, mais c'était trop tard pour une réussite, étant donné qu'une dizaine d'années plus tard, le néerlandais a été interdit par les Japonais pendant leur occupation des Indes orientales.¹⁰⁰

Comme la France, les Pays-Bas ont connu une institutionnalisation de l'islam en métropole, mais elle s'est faite d'une manière différente, beaucoup plus tard et moins explicitement. L'installation de la première mosquée aux Pays-Bas date de 1955¹⁰¹, soit trente ans plus tard qu'en France et soixante-cinq ans plus tard qu'en Grande Bretagne.¹⁰² La première organisation islamiste aux Pays-Bas avait été fondée en 1932 sous le nom *Perkumpulan Islam*.¹⁰³ Cette organisation défendait les intérêts des musulmans aux Pays-Bas, mais dans la pratique elle n'a pas obtenu beaucoup de résultats. Ce n'est qu'à partir des années 1950 avec la première mosquée et la première traduction du Coran en néerlandais que l'on commence à voir les répercussions de l'installation de l'islam aux Pays-Bas. Avec l'arrivée des travailleurs immigrés à partir des années 1960, le nombre d'institutions musulmanes a progressivement augmenté. Entre 1971 et 1990, la population musulmane aux Pays-Bas a augmenté de presque quatre cents mille personnes ; En 1971, les Pays-Bas comptaient cinquante-quatre mille

⁹⁸ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 471.

⁹⁹ Extrait en néerlandais: *Anders dan de Engelsen en Fransen, Spanjaarden en Portugezen, hebben de Nederlandse kolonistors hun moedertaal [...] teveel als standstaal van een leidende groep en te weinig als praktische verkeerstaal, als potentiële wereldtaal laten onderwijzen. [...]*. (Heeroma 1957:71), consulté dans: Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 1.

¹⁰⁰ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 471.

¹⁰¹ Il s'agit de la mosquée Mobarak à La Haye, qui était pendant des décennies le symbole le plus remarquable de la présence islamiste aux Pays-Bas. Landman, Nico, *Van Mat tot Minaret, de institutionalisering van de islam in Nederland*, VU Uitgeverij, Amsterdam, 1992, p. 20.

¹⁰² La première mosquée de l'Angleterre, *The Shah Jahan Mosque*, a été construite en 1889. La première mosquée de la France, *La Grande Mosquée de Paris*, a été construite en 1926.

¹⁰³ Landman, Nico, *Van Mat tot Minaret, de institutionalisering van de islam in Nederland*, VU Uitgeverij, Amsterdam, 1992, p. 20.

musulmans, représentant 0,41% de la population totale et en 1990 le pays comptait environ quatre-cent-trente-mille musulmans, représentant 2,9% de la population totale.¹⁰⁴ D'une manière générale, l'institutionnalisation de l'islam aux Pays-Bas a été fortement associée à l'arrivée de ces travailleurs en provenance des pays méditerranéens¹⁰⁵, même si les musulmans indonésiens issus de l'élite, qui venaient souvent faire leurs études en métropole, étaient déjà présents aux Pays-Bas depuis la fin du dix-neuvième siècle.¹⁰⁶

3.2 La politique de presse ; la censure paraît inévitable

Les gouvernements coloniaux voulaient en priorité éviter les révoltes dans leurs colonies et voyaient dans la presse coloniale un danger potentiel pour la tranquillité coloniale. C'est pour cela que des lois spécialement dédiées à cette presse étaient adoptées et qu'il existait en général de lourdes sanctions punissant la transgression des règles imposées par ces lois. Mais bien évidemment, la censure de la presse et surtout les motifs des gouvernements coloniaux pour adopter des lois de censure, étaient totalement confidentiels. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui il est toujours très difficile de trouver des informations concernant cette censure. Regardons les différentes politiques de presse coloniales menées par la France et les Pays-Bas.

3.2.1 Censure en Algérie pour contrecarrer la propagande panislamique

En Algérie, de nombreux journaux français existaient pendant l'époque coloniale. En France, la liberté de la presse existait depuis le 29 juillet 1881, mais il faut toujours se poser la question du degré de liberté réel dont disposaient effectivement les journaux. En ce qui concerne l'Algérie, des lois contrôlaient cette liberté de la presse : la loi du 4 août 1914 autorise les pouvoirs publics à censurer la publication dans les journaux de «*toute information ou article concernant les opérations militaires ou diplomatiques de nature à favoriser l'ennemi et à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations.*»¹⁰⁷ Plusieurs institutions devaient contrôler les journaux arabes et européens. Quelques exemples de ces institutions sont la CIAM, la Commission Interministérielle des Affaires Musulmanes,

¹⁰⁴ Landman, Nico, *Van Mat tot Minaret, de institutionalisering van de islam in Nederland*, VU Uitgeverij, Amsterdam, 1992, p. 40.

¹⁰⁵ Landman, Nico, *Van Mat tot Minaret, de institutionalisering van de islam in Nederland*, VU Uitgeverij, Amsterdam, 1992, p. 19.

¹⁰⁶ Landman, Nico, *Van Mat tot Minaret, de institutionalisering van de islam in Nederland*, VU Uitgeverij, Amsterdam, 1992, p. 20.

¹⁰⁷ Cité par : J.J. Becker, S. Bernstein, *Victoire et frustration (1914-1929)*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 62. Référence consulté dans : Le Pautremat, Pascal, *La politique musulmane de la France au XXe siècle, de l'Hexagone aux terres d'Islam, espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 84.

fondée en 1911 et le bureau de presse des services de la censure. Le but de ces contrôles était de contrecarrer la propagande panislamique.¹⁰⁸

3.2.2 La censure de presse : la même en métropole que dans la colonie ?

La presse coloniale des Indes orientales différait fortement de celle de la métropole. Les journaux indonésiens étaient d'un style beaucoup plus vivant et franc, surtout en ce qui concerne le langage utilisé par les journalistes.¹⁰⁹ La presse commerciale indonésienne, c'est-à-dire les premiers journaux de la colonie, a débuté dans les années 1840, et une quinzaine d'années plus tard deux lois concernant la politique de presse étaient adoptées : une loi sur la presse pour le règlement du gouvernement et deux années plus tard le règlement sur la presse. Le règlement du gouvernement était un résumé de toutes les lois destinées à la colonie néerlandaise. Les lois de métropole ne comptaient pas pour la colonie : «*les lois de métropole étaient valables pour tous les habitants du royaume, sauf les habitants de la colonie*». ¹¹⁰

Le règlement sur la presse clarifiait en fait des règles non écrites concernant la presse coloniale et prévoyait une censure préventive et répressive.¹¹¹ Ce règlement obligeait les rédacteurs des journaux à s'enregistrer, à payer une garantie de deux cents à cinq cents florins qui serait rendue si les rédacteurs ne violeraient pas la loi de presse et une copie de chaque édition du journal devait être envoyée à trois institutions gouvernementales différentes.¹¹² De plus, le règlement prévoyait des sanctions à l'encontre des journaux insultant le gouvernement ou la famille royale ainsi que pour d'autres types d'infractions. Les sanctions pouvaient être des amendes, une interdiction d'exercer le métier ou une peine d'emprisonnement.¹¹³ Il existait une différence nette entre la liberté de la presse en métropole depuis la constitution de

¹⁰⁸ Le Pautremat, Pascal, *La politique musulmane de la France au XXe siècle, de l'Hexagone aux terres d'Islam, espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p. 84.

¹⁰⁹ Termorshuizen, Gerard, 'Het négligé bestaat uit weinige en dunne kleren.' *De Indische pers van de negentiende eeuw*, dans Bosma, Ulbe, *Journalistiek in de tropen. De Indisch- en Indonesisch-Nederlandse pers, 1850-1958*, Aksant, het Permuseum, Amsterdam, 2005, p. 11.

¹¹⁰ Kuitert, Lisa, *Censuur in Nederlands-Indië in de negentiende eeuw. Kranten, boeken en het drukpersreglement*, dans Mathijssen, Marita, *Boeken onder druk: censuur en pers-onvrijheid in Nederland sinds de boekdrukkunst*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2011, p. 75.

¹¹¹ Kuitert, Lisa, *Censuur in Nederlands-Indië in de negentiende eeuw. Kranten, boeken en het drukpersreglement*, dans Mathijssen, Marita, *Boeken onder druk: censuur en pers-onvrijheid in Nederland sinds de boekdrukkunst*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2011, p. 78.

¹¹² Maters, Mirjam, *Van zachte wenk tot harde hand. Persvrijheid en persbreidel in Nederlands-Indië 1906-1942*, Uitgeverij Verloren B.V., Hilversum, 1998, p. 47.

¹¹³ Maters, Mirjam, *Van zachte wenk tot harde hand. Persvrijheid en persbreidel in Nederlands-Indië 1906-1942*, Uitgeverij Verloren B.V., Hilversum, 1998, p. 47.

1815¹¹⁴, et le règlement sur la presse coloniale qui privait les journalistes d'une grande partie de leur liberté.

La presse indigène a augmenté de manière explosive à partir de 1910.¹¹⁵ Dans la même époque, les mouvements nationalistes commençaient à grandir et cela a eu pour conséquence l'augmentation des journaux indonésiens. Les Néerlandais ne s'inquiétaient auparavant pas beaucoup sur les articles critiquant la situation des classes sociales dans la colonie. Du moment que l'on n'écrivait pas d'articles trop provocants.¹¹⁶ Mais quelques années plus tard, la presse indigène se retrouvait dans un système de contrôle souvent injuste. Très souvent, les journalistes indigènes étaient punis pour avoir écrit des articles contre le gouvernement néerlandais. Les journalistes européens avaient souvent beaucoup moins de soucis à se faire ; sur les 31 arrestations, il y avait que deux journalistes européens.¹¹⁷ En ce qui concerne le journal *Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië*, tous les journalistes de ce journal étaient des Européens. C'était vraiment un journal par les Européens, pour les Européens, et surtout les Néerlandais.¹¹⁸

Cependant, même si la presse en métropole était théoriquement libre, il existait également un contrôle des journaux : censure pendant la guerre ou de la part des institutions religieuses et/ou ayant des idéologies politiques désapprouvées par ces institutions. Les Pays-Bas avaient, à partir de la fin du dix-neuvième siècle, une société dans laquelle la polarisation¹¹⁹ était très importante et il existait une censure de la presse parmi les différents piliers. Cette censure venait donc surtout des dirigeants des piliers, non du gouvernement néerlandais. Pourtant

¹¹⁴ Fasseur, C., *Indische perikelen 1847-1860*, p. 1, *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden. Deel 91 (1976)* à consulter sur le site internet: <https://www.bmg.nl/chr.nl/index.php/bmg/article/viewFile/URN%3ANBN%3ANL%3AUI%3A10-1-102076/1967>, consulté le 29-04-2014.

¹¹⁵ Cette augmentation du nombre de journaux indigènes coïncide avec la montée des organisations nationalistes *Boedi Oetomo* et *Sarekat Islam*. Source: Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011, p. 148.

¹¹⁶ Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011, p. 148.

¹¹⁷ Pour la même infraction, l'indigène était presque toujours puni plus gravement. Source : Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011, p. 158.

¹¹⁸ Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011, p. 522-545.

¹¹⁹ La société néerlandaise a été caractérisé par la *'polarisation'* de 1848, l'année dans laquelle on adopte la loi de la séparation de l'Église et de l'État dans la constitution, jusqu'aux années 1960. Cette polarisation divisait la société en quatre *'piliers'* : le pilier catholique, le pilier protestant, le pilier social démocrate et le pilier libéral. On fréquentait donc l'école de son pilier, on lisait le journal de son pilier et on fréquentait des associations de son pilier.

nous supposons qu'il devait bien évidemment exister une certaine censure de la part du gouvernement, surtout en ce qui concerne la politique coloniale. Il est cependant très difficile de trouver des preuves de cette censure, ce sujet ayant toujours été tabou et l'étant encore aujourd'hui. Mais ce qui importe ici est simplement de savoir que la censure de la presse par le gouvernement néerlandais était beaucoup plus présente et active dans les colonies qu'en métropole.

4. Comparaison des deux journaux : les points communs

4.1 Le regard porté par les Européens sur les musulmans et leur religion

Dans les chapitres suivants, une comparaison sera faite entre les journaux français et néerlandais en ce qui concerne le regard porté sur les musulmans. Nous avons divisé ces chapitres en plusieurs thèmes, afin de mieux pouvoir comparer la presse française et néerlandaise. Dans ce quatrième chapitre, ces thèmes ont été choisis plutôt par rapport aux points communs des deux journaux, alors que dans le chapitre suivant, nous traiterons des différences les plus remarquables. Une comparaison de presse coloniale ne peut pas être faite sans connaître les plus grandes différences entre les deux colonies.¹²⁰ Les grandes différences entre la colonisation française et néerlandaise ont eu une influence intéressante sur la presse coloniale. Nous y reviendrons dans ce chapitre et le chapitre suivant, quand nous traiterons les articles de la presse coloniale.

4.1.1. Le problème des mots-clés ; rôle de la conceptualisation

Bien évidemment, le mot *musulman* n'est pas le seul terme utilisé pour désigner cette population. Nous avons donc également fait une recherche avec le mot-clé *islam*. Les résultats de cette recherche sont révélateurs¹²¹ : le nombre d'articles contenant le mot-clé *islam* est plus élevé pour le journal néerlandais que le français. Ces résultats sont donc l'inverse d'une recherche avec le mot-clé *musulman*. En ce qui concerne le journal français, le mot *islam* a été utilisé trente-deux fois en 1920, contre cinquante-sept fois dans le journal néerlandais. Même si ce décalage n'est pas aussi important que pour le mot-clé *musulman*, on constate que le mot *islam* apparaît plus souvent dans *Het nieuws van den dag* que dans *l'Écho d'Alger*. Pour l'année 1939, on relève même cent quatre-vingt-huit résultats pour le journal néerlandais, contre cent onze pour le journal français. Dans le journal néerlandais on parle donc davantage de la religion elle-même et nous pouvons en conclure que ce journal prête davantage d'attention à la religion musulmane qu'aux musulmans eux-mêmes, contrairement au journal français.

Il est donc clair que la conceptualisation, l'idée que l'on se fait de quelque chose, est très importante pour cette recherche. Etant donné que nous nous concentrerons uniquement sur le mot-clé *musulman* dans ces textes - car nous étions plus intéressées par les personnes que par la vision sur la religion - nous voulions tout de même souligner que les résultats auraient pu

¹²⁰ Nous avons expliqué les différents systèmes coloniaux dans les chapitres précédents.

¹²¹ Pour savoir le nombre exacte par année d'articles utilisant le terme *islam*, consultez le tableau dans l'annexe I.

être différents si l'on avait utilisé un autre mot-clé. Le mot *musulman* représente les personnes pratiquant l'islam comme religion. Et nous voulions justement nous concentrer sur la vision qu'avait la presse coloniale des musulmans, non pas sur celle qu'elle avait de l'islam en général. Ce qui nous intéresse est donc plutôt 'l'essentialisation' de la religion. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes concentrés sur les articles contenant le terme *musulman*.

4.2 La vision des musulmans et leurs rites

Si l'on analyse les articles qui traitent des rites religieux des musulmans, ce qui frappe est le langage négatif utilisé. Dans *L'Écho d'Alger*, plusieurs termes négatifs sont ainsi utilisés : «l'élément indigène, non renonçant au statut personnel musulman»¹²² et «le malaise musulman»¹²³. Dans ce journal français on retrouve également quelques articles satiriques, comme une publicité pour des cartes postales : «Les principales scènes de la vie musulmane d'aujourd'hui sont reproduites de la plus amusante façon dans cette série de dix cartes».¹²⁴ Dans un article du journal néerlandais, l'islam¹²⁵ est même métaphorisé comme un animal sauvage : «La vitesse avec laquelle l'islam se répand autour de lui...».¹²⁶

Le langage négatif n'est pas le seul aspect que l'on retrouve dans les articles parlant de l'islam. La violence est également mentionnée plusieurs fois, et semble être considérée comme un élément de la religion musulmane. Selon *l'Écho d'Alger*, le Ramadan a provoqué quelques situations violentes parmi les musulmans : «Le froid et le jeûne ne sont pas faits pour amener, dans le cœur de l'homme, même du musulman, beaucoup de mansuétude, car le premier jour du Ramadan a été caractérisé par une recrudescence de disputes et de mises au violon».¹²⁷ Ce qui est également frappant, est le fait que le journaliste parle du cœur de l'homme, *même du musulman*. Il spécifie explicitement que dans ce cas, le musulman compte parmi 'les êtres humains'. Cela implique que dans d'autres cas, il ne fait pas parti du groupe des hommes.

Het nieuws van den dag a publié en 1921 un article dans lequel le journaliste écrit qu'une femme musulmane a attaqué un contrôleur des transports publics : «Cette femme a attaqué cet

¹²² *L'Écho d'Alger*, 26-2-1920.

¹²³ *L'Écho d'Alger*, 10-2-1936.

¹²⁴ *L'Écho d'Alger*, 25-4-1920.

¹²⁵ Il faut souligner que nous ne traitons pas des articles sur l'islam, mais dans cet article il s'agit du 'danger' des musulmans et leur religion.

¹²⁶ *Het nieuws van den dag*, 8-9-1938.

¹²⁷ *L'Écho d'Alger*, 17-1-1932.

homme en étant en 'exaltation religieuse'. Trois jours plus tôt, elle aurait fait un rêve dans lequel un gourou lui disait de tuer un blanda (incroyant), et pour cela elle serait honorée comme musulmane fidèle». ¹²⁸ Le journaliste ne montre pas explicitement son opinion sur la situation, mais il fait tout de même le lien entre la religion de la femme musulmane et sa violence potentielle.

Les deux journaux ont également publié de nombreux articles informatifs sur la religion musulmane. Là où *L'Écho d'Alger* met davantage l'accent sur l'abattage des animaux ¹²⁹, *Het nieuws van den dag* a publié plusieurs études sur l'islam. Par exemple l'article suivant, qui décrit une comparaison entre les musulmans de l'Afrique du Nord et ceux des Indes orientales néerlandaises. Le professeur Bousquet, que nous avons présenté dans l'introduction de ce mémoire ¹³⁰, a fait cette comparaison : «*Les musulmans des deux régions font tous la prière cinq fois par jour, ainsi que le crédo. En Afrique du Nord on fait le ramadan très strictement, alors que dans les Indes le nombre de musulmans qui le fait sérieusement est très bas*». ¹³¹ Un autre article encourage des étudiants à suivre un cours sur l'islam : «*Du point de vue non-musulman, il pourrait être intéressant pour les étudiants, qui côtoieront plus tard des musulmans dans leur travail, d'étudier l'islam et surtout l'islam du musulman indonésien*». ¹³²

Un autre article informatif sur l'islam a été publié en 1933. Cet article est en général très descriptif, mais assez positif envers l'islam et ses rites : «*Dans l'islam, les droits des riches et des pauvres sont reconnus sans faire une distinction entre les deux, mais c'est un devoir de l'homme de ne pas penser uniquement à lui-même, mais de donner une partie de ses possessions aux pauvres. Il existe donc des lois islamistes qui devraient être reconnues dans le monde entier*». ¹³³ C'est surtout la dernière phrase qui montre la positivité du journaliste envers certaines lois musulmanes.

Un autre aspect qui nous a frappé, c'est le fait que l'enseignement pour les musulmans est un thème très peu utilisé dans le journal français ainsi que dans le néerlandais. Nous aurions

¹²⁸ *Het nieuws van den dag*, 25-10-1921.

¹²⁹ «*Le cou déchiré, ils tentent un suprême effort pour se relever mais retombent aussitôt sur les genoux, soufflant, les naseaux et la gorge fumants, puis se couchent dans leur sang et meurent en posant sur leur bourreau indifférent et déjà occupé à d'autres carnages un regard douloureux et lourd de reproches*». *L'Écho d'Alger*, 1-2-1933.

¹³⁰ Voir : paragraphe 1.2 de ce mémoire: *terminologie et chiffres*.

¹³¹ *Het nieuws van den dag*, 15-7-1938.

¹³² *Het nieuws van den dag*, 8-4-1935.

¹³³ *Het nieuws van den dag*, 10-3-1933.

pensé que surtout la France, avec sa *mission civilisatrice* aurait consacré plus d'attention à ce thème dans la presse. Pourtant, une explication pour cette constatation pourrait être que l'enseignement en France était laïque, donc le gouvernement mettait l'accent sur l'enseignement laïque pour tous, et non pas sur l'enseignement religieux. En ce qui concerne le journal néerlandais, il se pourrait que le manque d'une certaine *mission civilisatrice* joue un rôle important. Les Néerlandais ne s'intéressaient pas à l'enseignement des indigènes et c'est pour cela que nous n'avons trouvé qu'un article dans lequel le mot-clé *musulman* a été combiné avec l'enseignement. Bien entendu, le gouvernement néerlandais avait investi en l'enseignement pour les enfants indigènes.¹³⁴ Mais nous supposons cela n'intéressait pas beaucoup la presse coloniale, vu que les Pays-Bas n'ont pas utilisé cet enseignement pour justifier la colonisation, comme la France l'a fait.

Un dernier thème récurrent est celui de la polygamie. *L'Écho d'Alger* ainsi que *Het nieuws van den dag* ont publié des articles ironiques sur ce thème. En 1920, le journal néerlandais a publié un article sur le premier homme du *Sarekat Islam*¹³⁵, qui habite à Djokja.¹³⁶ Le journaliste se moque de cet homme, qui n'est apparemment pas monogame : «*Il s'est de nouveau choisi une certaine concubine*».¹³⁷ *L'Écho d'Alger* parle en 1929 du 'crime de bigamie'.¹³⁸ Sept années auparavant, un journaliste de ce journal utilise un langage de dénigrement quand il traite de ce sujet : «*La plupart sont déjà mariés une ou deux fois. Ils deviennent trigames ! Ça n'a pas d'importance à leur point de vue, puisque Mahomet leur promet quatre femmes légitimes ; au point de vue de la loi française, ils ne sont pas répréhensibles puisque officiellement le mariage musulman n'est pas reconnu par elle*».¹³⁹ La loi française ne peut donc pas empêcher les hommes musulmans d'avoir plusieurs femmes, puisqu'elle ne reconnaît pas la loi musulmane.

4.3 Le mariage musulman et les droits de la femme musulmane mariée

Il faut tout d'abord souligner qu'à l'époque, les femmes en métropole n'avaient pas les mêmes droits qu'aujourd'hui, et il faut également préciser que les droits de la femme française différaient considérablement de ceux de la femme néerlandaise sur quelques aspects.

¹³⁴ K. Groeneboer a écrit un livre sur l'enseignement linguistique dans les Indes orientales néerlandaises entre 1600 et 1950. Groeneboer, K., *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993.

¹³⁵ Le *Sarekat Islam* est une organisation qui défendait les droits des indigènes indonésiens, fondée en 1911.

¹³⁶ Aujourd'hui cette ville est appelée Yogyakarta, une grande ville sur l'île de Java.

¹³⁷ *Het nieuws van den dag*, 25-8-1920.

¹³⁸ *L'Écho d'Alger*, 11-3-1929.

¹³⁹ *L'Écho d'Alger*, 5-10-1923.

C'est le cas notamment du droit de vote : Les Françaises l'ont obtenu en 1944, alors que les Néerlandaises ont obtenu le droit de vote passif en 1917, suivi du droit de vote actif en 1922. Les Algériennes l'ont quant à elles obtenu en 1958¹⁴⁰ et les femmes des Indes orientales en 1945.¹⁴¹

Pendant l'entre-deux-guerres, époque correspondant à notre recherche, les Néerlandaises avaient donc le droit de vote, alors que les Françaises ne l'avaient pas encore. Cela a pu influencer la perception des droits des femmes musulmanes qu'avaient les journalistes de la presse coloniale, étant donné que les femmes et les hommes n'avaient déjà pas les mêmes droits en France. En revanche, il existait un peu plus d'égalité entre la femme et l'homme néerlandais.¹⁴²

Dans les deux journaux que nous étudions, le thème des droits de la femme musulmane mariée est récurrent. Dans *Het nieuws van den dag*, nous avons trouvé deux articles qui traitent de ce sujet. Ces deux articles défendent les droits de la femme musulmane mariée : le premier article, datant d'août 1937, est pour l'amélioration des droits de ces femmes. L'auteur de l'article écrit que le gouvernement néerlandais devrait autoriser officiellement le mariage mixte entre les hommes européens et les femmes indigènes.¹⁴³ La loi de la réglementation des mariages mixtes de 1898 mentionnait que les femmes qui se mariaient avec un homme de race différente, auraient automatiquement la nationalité de leur mari. Seul le divorce ou le décès pourrait rendre à la femme sa nationalité néerlandaise.¹⁴⁴ Le deuxième article, paru trois mois plus tard, plaide pour le renforcement du statut juridique de la femme musulmane mariée. Pourtant, le journaliste n'a pas davantage confiance en une amélioration : «*Au sein du cadre de la loi sur le mariage existante, il est très difficile de trouver un renforcement du statut juridique de la femme musulmane mariée*».¹⁴⁵

¹⁴⁰ Décret du 3 juillet 1958, numéro 58-568, *Journal officiel de la République française*, 4-7-1958. [En Ligne]. http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19580704&numTexte=&pageDebut=06238&pageFin (Page consultée le 25-6-2014).

¹⁴¹ <http://www.genderschiedenis.nl/nl/dossiers/kiesregt.html>, consulté le 30-6-2014.

¹⁴² Les néerlandaises avaient obtenu le droit de vote,

¹⁴³ *Het nieuws van den dag*, 5-8-1937. L'article est basé sur un article paru dans le journal du métropole *De Avondpost*. Ce journal était édité à La Haye et a été fondé en 1892. Source : <http://lijsten.kb.nl/lijst.htm?kranten/gemengd/a.htm>, consulté le 30-6-2014.

¹⁴⁴ Ceci à condition qu'elle fit une déclaration dans laquelle elle demandait de récupérer sa nationalité européenne. Source : Nederburgh, I.A., *Wetgeving voor Nederlands-Indië. Gemengde huwelijken, Staatsblad 1898, No. 158. Officiële bescheiden met eenige aantekeningen*, Kolff, Batavia, 1898.

¹⁴⁵ *Het nieuws van den dag*, 10-11-1937.

L'Écho d'Alger traite également de la femme musulmane mariée, mais de manière moins juridique et plus morale. L'aspect de la femme musulmane qui serait supprimée par son mari musulman paraît dans un article de 1927 : «*Les Francs, après les Grecs et les Romains, séquestreraient les femmes, comme aujourd'hui les musulmans*». ¹⁴⁶ Le mot *séquestrer* a une connotation très négative, surtout dans ce contexte. ¹⁴⁷ Dans le reste de l'article, le journaliste ¹⁴⁸ utilise un ton persifleur quand il s'agit des droits de la femme : «*Les femmes ne doivent jamais parler ni même questionner dans l'église, le don des langues n'est pas pour elles. Elles doivent être soumises à leur mari. Si elles désirent savoir quelque chose, qu'elles le demandent à leur mari dans leur maison*». ¹⁴⁹ Les femmes sont donc vraiment soumises à leur mari, selon ce journaliste. A première vue, il semble que ce journaliste parle de toutes les femmes en général, comme il ne précise pas dans ces deux phrases qu'il s'agit des femmes musulmanes, et il utilise le mot *église*, non pas *mosquée*. Mais le ton sur lequel il décrit la situation est très moqueur, étant donné qu'il mentionne explicitement qu'il parle des musulmans dans la phrase précédente.

4.4 Le pèlerinage à la Mecque

Un sujet très récurrent dans la presse française et dans la presse néerlandaise est le *hadj*, le pèlerinage à la Mecque, qui représente le cinquième pilier de l'islam. Les deux journaux ont publié plusieurs articles, dans lesquels les raisons pour lesquelles les musulmans veulent faire le pèlerinage sont expliquées, en général de manière positive et informative. Mais en lisant les articles, on ressent également le fait que les journalistes sont d'avis que c'est le devoir de la France et des Pays-Bas de protéger leurs sujets musulmans. ¹⁵⁰ Cette notion du musulman qui aurait besoin de l'Occident supérieur revient dans *l'Écho d'Alger*, mais aussi dans *Het nieuws van den dag*. D'autres articles très neutres ont également souvent été publiés, mais nous ne les

¹⁴⁶ *L'Écho d'Alger*, 14-1-1927.

¹⁴⁷ Définition du mot *séquestrer* : Détenir quelqu'un dans un lieu fermé, comme prisonnier ou comme otage. Source : dictionnaire *Larousse*.

¹⁴⁸ Le journaliste qui a écrit l'article est François Peyrey,

¹⁴⁹ *L'Écho d'Alger*, 14-1-1927.

¹⁵⁰ Les Néerlandais ainsi que les Français avaient peur du panislamisme qui pourrait facilement réunir les musulmans à la Mecque. Les gouvernements coloniaux voulaient donc à tout prix contrôler les musulmans de leurs colonies. Pour ne pas paraître négatif envers leurs sujets musulmans, on disait que l'on voulait protéger ces musulmans. Allan, M., *Nederland en 'zijne eigene Islâmquaestie'*, article dans *De Groene Amsterdammer*, [En Ligne]. <https://www.groene.nl/artikel/nederland-en-zijne-eigene-islamquaestie> consulté le 4-7-2014.

traiterons pas en détail. Il s'agit souvent de statistiques¹⁵¹ ou d'informations sur les départs et/ou les arrivées des bateaux.¹⁵²

4.4.1 La protection des sujets musulmans qui font le voyage vers la Mecque

Le thème de la nécessité de protéger¹⁵³ les musulmans est représenté dans les deux journaux. La France ainsi que les Pays-Bas se considéraient être des puissances colonisatrices 'protectrices'. *L'Écho d'Alger* a publié un article en mars 1930 dans lequel le journaliste félicite deux hommes avec la construction d'un nouveau bateau qui ferait le voyage vers la Mecque plus rapidement. «*Nous sommes heureux de féliciter MM. Foudil et Amarantini de leur initiative ; et nous souhaitons voir leur entreprise remporter un succès bien mérité*».¹⁵⁴ Aucun sentiment de négativité ne paraît dans cet article et le journal se montre positif envers ce nouveau bateau, qui a été acheté uniquement pour faire le pèlerinage.

Les journalistes de *Het nieuws van den dag* sont d'avis que les musulmans devraient pouvoir faire leur voyage vers la Mecque en sécurité : «*Le musulman a le droit aux transports sécurisés non seulement jusqu'au Djeddah*¹⁵⁵, *mais jusqu'à la Mecque et la Médina et au retour*».¹⁵⁶ Cela paraît être positif, mais cet article a pourtant un côté négatif : le musulman y est dépeint comme un être mal-informé, naïf et même un peu bête. Un article qui montre cette même vision envers les musulmans, décrit : «*le pèlerinage peut lui [le musulman] coûter de l'argent et éventuellement la vie, pourtant il veut y aller*».¹⁵⁷ Cela dépeint le musulman de nouveau comme un être naïf, car il veut aller à tout prix à la Mecque. L'extrait montre également 'l'extrémisme' des musulmans : ils sont prêt à payer des grands prix pour leur religion. Les Européens ne comprenaient pas cette volonté des musulmans de faire le pèlerinage, vu que la religion chrétienne n'impose pas un tel voyage.¹⁵⁸

¹⁵¹ Comme dans l'article de *Het nieuws van den dag*, le 21-12-1927, dans lequel le journaliste écrit que l'on a constaté que le nombre de pèlerins qui vont à la Mecque a beaucoup augmenté par rapport aux années précédentes. Le journaliste n'exprime pas son opinion, ni les raisons pour lesquelles ce nombre a augmenté.

¹⁵² Par exemple : *L'Écho d'Alger*, 12-3-1930, 9-4-1931, 28-4-1933, 2-5-1933.

¹⁵³ Cette nécessité se traduit dans la vision des Européens sur les musulmans. Selon eux, les musulmans étaient moins développés que les Européens et donc plus dépendants.

¹⁵⁴ *L'Écho d'Alger*, 17-3-1930.

¹⁵⁵ Djeddah, étant le plus grand port saoudien, était (et l'est toujours aujourd'hui) la 'porte d'entrée' pour aller à la Mecque.

¹⁵⁶ *Het nieuws van den dag*, 25-7-1922.

¹⁵⁷ *Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië*, 25-07-1922.

¹⁵⁸ Bien entendu, il existait (en encore aujourd'hui) des chrétiens qui faisaient un pèlerinage, mais il n'y a pas un seul lieu où tous les chrétiens doivent aller. Ce pèlerinage ne fait pas partie de la religion chrétienne, il est plutôt un voyage symbolique pour les chrétiens.

En ce qui concerne les transports sécurisés, la presse néerlandaise informe également que la presse indigène avertit les musulmans indigènes que le voyage vers la Mecque peut être dangereux : «*La presse indigène consacre de plus en plus d'articles à ce sujet et montre aux indigènes les nombreux cas de vexations, vols, abus et meurtres, qui ont lieu régulièrement pendant le pèlerinage*». ¹⁵⁹ Cet aspect dangereux du voyage vers la Mecque se retrouve également dans le journal français, qui met plus l'accent sur le fait que la France protège ses musulmans pendant ce voyage dangereux.

Quant à *L'Écho d'Alger*, ce journal met plus l'accent sur la France en étant une puissance musulmane et non pas comme *Het nieuws van den dag* sur la naïveté et l'extrémisme des musulmans. Le journal français a publié un article en 1928 dans lequel on informe le lecteur qu'il y a eu un grand orage à la Mecque. Plus loin dans l'article, on peut lire que la France s'est bien occupée de 'ses enfants musulmans' en les nourrissant et en leur donnant accès aux hôtels : «*Quelques-uns d'entre nous ont pu seulement trouver asile à l'Hôtellerie de France. Quel vivant symbole de l'amour de la France pour ses enfants musulmans, de sa générosité, de sa tolérance [...] Et, tandis que les pèlerins des autres pays s'agitent et se bousculent dans les remous de la foule, [...] nous avons nous, des chambres carrelées et blanchies, de l'eau claire à profusion, des salles de bains installées dans les meilleures conditions d'hygiène possibles, un auxiliaire médical pour nous soigner, des chefs pour nous guider.*» ¹⁶⁰ Cette citation contient bien évidemment des aspects de la « mission civilisatrice » de la France. Dans ce contexte, les termes *vivant symbole de l'amour de la France, ses enfants musulmans, générosité, tolérance*, appartiennent tous au langage colonial et le discours rhétorique des hommes politiques français. Ils utilisaient ces termes pour justifier la colonisation. ¹⁶¹ Ce n'est donc pas vraiment un article pro-musulman, mais plutôt un article pro-français, qui montre que la France s'occupe de ses '*enfants musulmans*'. Les articles français – et également la France en tant que pays – semblent donc avoir un ton plus paternaliste envers les indigènes musulmans que les Pays-Bas.

¹⁵⁹ *Het nieuws van den dag*, 12-1-1923.

¹⁶⁰ *L'Écho d'Alger*, 6-8-1928.

¹⁶¹ Jules Ferry a utilisé de tels termes dans plusieurs de ses discours politiques, comme par exemple le discours de 29-7-1885 : *Discours au sujet de la colonisation*. <http://www.port.ac.uk/special/france1815to2003/chapter5/documents/filetodownload.18082.en.pdf>, consulté le 30-6-2014.

4.4.2 Articles informatifs sur les raisons qui motivent les musulmans à faire le pèlerinage

On retrouve également des articles informatifs sur l'islam et plus précisément sur le pèlerinage à la Mecque. Les Européens étaient apparemment curieux de savoir pourquoi les musulmans faisaient un si long voyage et ce qu'ils faisaient dans cette ville interdite aux Européens. Un article néerlandais de 1923 pose la question suivante : «*Est-ce que le hajj est vraiment si indispensable que ça pour le vrai musulman ?*»¹⁶² Une explication est ensuite donnée pour montrer quels sont les rites importants dans la religion musulmane.¹⁶³ Le journaliste s'interroge sur les raisons qui poussent tous les musulmans à vendre leurs possessions afin de pouvoir aller à la Mecque, alors qu'ils pourraient dépenser cet argent à des fins plus utiles, telles que la construction d'écoles. Finalement, le journaliste conclut l'article avec la phrase suivante : «*L'accomplissement du pèlerinage à la Mecque seul ne fait pas un bon musulman*».¹⁶⁴

L'Écho d'Alger consacre également des articles à l'explication de ce pèlerinage. Un exemple est l'article de mars 1930, dans lequel l'auteur explique pourquoi les musulmans vont à la Mecque et ce qu'ils font dans cette ville. Le journaliste explique également avec quel titre le musulman ayant accompli le pèlerinage revient à la maison. À première vue, cet article paraît très informatif, sans plus. Pourtant, le thème de la mission civilisatrice française revient : «*C'est que de tous temps, [...] on partait, mais bien souvent on ne revenait pas. [...] une randonnée à dos de chameaux ou même à pieds, au cours de laquelle les fidèles étaient attaqués et rançonnés par les pillards. Grâce à la sollicitude du gouvernement général de l'Algérie, du gouvernement de la République et du roi du Hedjaz, les conditions de voyage sont devenues normales et [...] le trajet peut être comparé sans crainte à un voyage touristique*».¹⁶⁵

4.5 Les droits politiques des musulmans

Les Néerlandais et les Français étaient conscients du fait que le droit musulman¹⁶⁶ est très important dans la société musulmane. Ce système juridique diffère du droit français et néerlandais, ce qui a eu pour conséquence plusieurs malentendus.

¹⁶² *Het nieuws van den dag*, 12-1-1923.

¹⁶³ La confession, la prière, les aumônes, le jeûne et le pèlerinage. (dans : *Het nieuws van den dag*, 12-1-1923).

¹⁶⁴ *Het nieuws van den dag*, 12-1-1923.

¹⁶⁵ *L'Écho d'Alger*, 17-3-1930.

¹⁶⁶ Il faut préciser ici que *le droit musulman* n'existe pas. Comme *le droit européen*, il existe de nombreuses exceptions qui diffèrent entre les différentes régions. Quand nous mentionnons le terme *droit musulman*, il s'agit donc du droit musulman qui n'est pas uniforme dans le monde entier, mais qui est fondé sur des mêmes idées fondamentales.

L'Écho d'Alger est plus négatif envers les musulmans quand il s'agit des lois musulmanes et du respect des droits. En 1920, un article sur les droits politiques des indigènes est paru : «*Les Français de ce pays ne sont nullement hostiles à l'accession des indigènes aux droits politiques, mais ce contre quoi ils protestent, c'est contre l'attribution de ces droits à des sujets qui ne sont nullement préparés à s'en servir. La preuve qu'ils ont raison, c'est que dans trop de circonscriptions les élections arabes se sont faites sur le terrain religieux*». ¹⁶⁷ Selon le journaliste, il ne faut donc pas prendre de décisions politiques du point de vue religieux. Cette opinion est liée au fait que la France était alors déjà une société laïque, ¹⁶⁸ ce qui n'a jamais été le cas des Pays-Bas. Une telle opinion n'aurait donc pas été exprimée dans un journal néerlandais. Les différences entre l'état laïc français et l'état religieux algérien jouent donc un rôle important dans cet article et dans l'opinion du journaliste.

En ce qui concerne le respect des musulmans, *L'Écho d'Alger* a publié un article négatif en 1922 : «*Ils n'ont qu'un respect : celui de la force. Chez eux, le respect du droit ne vient que bien après*». ¹⁶⁹ Cet extrait implique que pour les musulmans, la violence est une chose normale et cela semble justifier deux choses différentes pour la France : premièrement cela montre que les musulmans ont besoin d'être civilisés par les Français, car ils ne connaissent pas le droit comme les Français le connaissent, mais utilisent de la violence plutôt que le droit. Deuxièmement, ceci semble justifier la violence de la colonisation française en Algérie, car l'extrait implique qu'il n'y a pas autre moyen de négocier avec les musulmans qu'avec de la violence. De nouveau, les musulmans, et implicitement la religion musulmane, sont associés à la violence et respecteraient peu le droit français.

Les journalistes néerlandais trouvent le droit musulman plutôt compliqué et même un peu étrange. Un article ¹⁷⁰ parle des orphelinats, qui doivent contrôler l'héritage des personnes décédées. Le droit musulman donne le droit à l'héritage aux personnes liées par le mariage, mais également à leurs enfants et parents. Le journaliste parle des difficultés d'application de ce droit et du fait que de nombreuses personnes trichent. Un autre article traite des droits du personnel indigène d'une entreprise. Le personnel musulman se plaint sur le fait qu'ils n'ont pas le droit de prendre de pauses pour faire la prière. Selon le journaliste cela est une preuve

¹⁶⁷ *L'Écho d'Alger*, 17-7-1920.

¹⁶⁸ La loi sur la laïcité a été adoptée en France en 1905.

¹⁶⁹ *L'Écho d'Alger*, 28-6-1922.

¹⁷⁰ *Het nieuws van den dag*, 1-10-1924.

que «*les chefs d'entreprise ne considèrent pas la prière comme étant importante pour les musulmans*». ¹⁷¹

Finalement, *L'Écho d'Alger* a également publié quelques articles dans lesquels on compare la France avec l'Empire britannique. Ce qui nous frappe, est le fait que le journal français ne traite pas du tout de la situation dans les Indes orientales néerlandaises. Il existe des articles traitant de la colonie néerlandaise, mais ces articles ne traitent pas du tout la politique musulmane menée par le gouvernement néerlandais. ¹⁷² Un article datant de 1922 indique ce qu'a écrit le journal anglais *The Times* sur la colonisation française : «*Le Temps commente la situation en ces termes : [...] La France donne l'exemple pour réduire les entreprises militaires, pratiquer le désintéressement, respecter l'indépendance d'une nation musulmane qui a un grand passé*». ¹⁷³ Ce passage sert à justifier la supériorité de la colonisation française.

Un autre article, décrit très positivement la mission civilisatrice de la France : «*Nous ne nourrissons aucune arrière-pensée impérialiste de conquête. Nous ne faisons pas comme les Anglais, toujours en quête de domination mondiale. Nous, ce qui nous intéresse, c'est de propager à travers le monde notre influence civilisatrice et pacificatrice. C'est à cause de cette particularité de notre politique que les populations orientales nous ont toujours témoigné une sympathie qu'elles n'accordaient pas aux autres gouvernements européens*». ¹⁷⁴

Ce discours semble être un discours colonial, pour justifier la colonisation française et l'opposer à celle des Anglais. En soulignant que, selon ce journaliste, les Anglais n'ont pas une 'bonne' *mission civilisatrice*, la France peut être démontrée comme meilleur pays et meilleure pour ses sujets indigènes.

Het nieuws van den dag a également consacré beaucoup de pages à des articles traitant de la situation dans les Indes britanniques. Le sujet de ces articles diffère de celui dans le journal français, mais la raison pour laquelle ces articles ont été publiés est probablement la même. Le journal néerlandais met l'accent sur les émeutes entre les hindous et les musulmans dans la

¹⁷¹ *Het nieuws van den dag*, 17-3-1932.

¹⁷² Le 21-8-1930 le journal a par exemple mentionné les Indes orientales néerlandaises en disant que les Pays-Bas faisaient partie des trois empires avec le plus de sujets musulmans. Quand on fait une recherche par mot-clé dans les archives de *L'Écho d'Alger*, on obtient de nombreux résultats, mais aucun article traite de la politique musulmane des Pays-Bas, ni d'une comparaison entre la France et les Pays-Bas.

¹⁷³ *L'Écho d'Alger*, 1-2-1922. Il est dommage que les archives du journal anglais *the Times* ne sont pas accessibles en ligne, comme le sont les journaux français et néerlandais de notre recherche. Il serait intéressant de consulter les archives de ce journal anglais pour voir le texte original en anglais.

¹⁷⁴ *L'Écho d'Alger*, 19-3-1924.

colonie anglaise.¹⁷⁵ Nous supposons que *Het nieuws van den dag* a publié autant d'articles sur les émeutes dans les Indes anglaises pour indiquer que les Néerlandais réglèrent mieux leurs sujets que les Anglais. Pour le journal néerlandais ainsi que pour le français, une censure gouvernementale pourrait avoir influencé ces articles sur les Indes anglaises.

4.6 Conclusion

Après avoir étudié les points communs dans les articles des journaux français et néerlandais, nous pouvons conclure qu'il y a eu des ressemblances intéressantes concernant les articles traitant des musulmans. Le thème qui a le plus de ressemblances entre les deux journaux respectifs est celui du pèlerinage à la Mecque. Ce sujet semble beaucoup intéresser les deux journaux, probablement pour les deux raisons suivantes : premièrement les deux pays européens se considéraient comme des puissances colonisatrices '*protectrices*' et deuxièmement ils étaient probablement fascinés par le voyage à cette ville dans laquelle les non-musulmans n'avaient pas le droit d'entrer.

¹⁷⁵ *Het nieuws van den dag*,

5. Les différences

5.1 Les mouvements nationalistes causent une augmentation du nombre d'articles

La période concernée par nos recherches est l'entre-deux-guerres. Il y a des différences remarquables entre les deux journaux si l'on regarde le nombre d'articles qui parlent des musulmans au cours de cette période. Entre 1920 et 1923, le journal néerlandais ne parle des musulmans que dans six articles au total, alors que *l'Écho d'Alger* mentionne le mot musulman cent soixante-dix-huit fois uniquement en 1920.¹⁷⁶ Ce n'est qu'à partir de l'année 1924 que le nombre d'articles parlant des musulmans commence à augmenter dans le journal néerlandais et que ces articles deviennent plus approfondis. Au début des années 1920, il y a également une montée des mouvements nationalistes indonésiens.¹⁷⁷ Il existe bien évidemment un lien entre ces mouvements et l'augmentation des articles approfondis dans les journaux. Les Néerlandais ont probablement ressenti ces mouvements nationalistes comme des dangers pour leur colonie. Il est donc possible que le journal ait essayé de se montrer plus ouvert envers les musulmans et leur religion afin de diminuer le risque de révoltes.¹⁷⁸

En ce qui concerne le nombre d'articles parlant des musulmans dans le journal français, nous avons constaté que ce nombre augmente plus significativement que dans le journal néerlandais.¹⁷⁹ Si l'on fait une recherche dans les archives de ces deux journaux de l'entre-deux-guerres, on se rend compte immédiatement que les journaux français parlent beaucoup plus des musulmans que les journaux néerlandais. Pour faire une comparaison correcte, regardons maintenant la dernière année de notre recherche, 1939. Dans le journal néerlandais, on retrouve le mot *musulman* treize fois, alors que dans le journal français on le retrouve trois cent quarante-quatre fois. En ce qui concerne l'utilisation de ce mot-clé, on peut donc conclure qu'elle est beaucoup plus courante dans *l'Écho d'Alger* que dans *Het nieuws van den dag*.

¹⁷⁶ Pour savoir le nombre exact d'articles par année, consultez le tableau dans l'annexe I.

¹⁷⁷ Le Sarekat Islam (fondé en 1912) est le plus connu. Le nombre de partisans de ce parti politique a augmenté très rapidement. Source : <http://www.britannica.com/EBchecked/topic/524219/Sarekat-Islam>, consulté le 25-06-2014.

¹⁷⁸ Il serait intéressant de comparer les journaux néerlandais de métropole avec ceux de la colonie pour voir si ce thème est traité dans les deux types de journaux. Nous n'avons pas de preuves académiques pour pouvoir prouver une éventuelle censure du gouvernement néerlandais.

¹⁷⁹ En 1920 le journal *l'Écho d'Alger* publie 178 articles contenant le mot *musulman* et en 1939 ce sont 344 articles, alors que le nombre d'articles du journal *Het nieuws van den dag* fluctue entre 1 et 13 entre 1920 et 1939.

Les articles auxquels nous nous référerons dans les deux chapitres à venir sont à consulter dans les annexes de ce mémoire. Il y a une différence de présentation entre les articles français et néerlandais, car pour les premiers, nous n'avons pas pu mettre les articles exacts en raison de difficultés logicielles.¹⁸⁰ Les points les plus importants des articles ont cependant été transcrits dans le tableau de l'annexe III. Les articles néerlandais sont à consulter sous leur forme originale dans l'annexe IV. Ces articles ont tous été mis dans l'annexe, alors que pour les articles français nous avons été obligés de faire une sélection en raison du nombre imposant d'articles parlant des musulmans.¹⁸¹

Après avoir montré les points communs dans la presse française et la presse néerlandaise, dans ce chapitre les différences entre les deux journaux respectifs seront traitées. De nouveau, les différences les plus remarquables ont été divisées par thème et seront montrées dans les paragraphes ci-dessous. Il existe de nombreuses différences entre les deux journaux et la plupart de ces différences proviennent du fait que la France a mené une politique coloniale très différente que les Pays-Bas. Nous traiterons ces différences à partir du paragraphe 5.2.

5.2 *Le musulman utilisé comme thème littéraire dans l'Écho d'Alger*

Une différence qui n'est pas une conséquence directe de la politique coloniale est le thème de la littérature et du langage. En 1922, une petite histoire a été publiée dans laquelle la culture musulmane est dépeinte comme idyllique et sereine : «*Et le soir, en contemplant la mer du haut de sa terrasse, tandis que son père, le vieil Ali, fume dans un coin le narguilé, elle se persuade, dans sa logique infantine, qu'elle n'est point faite pour la vie des Roumis, qu'il fait bien bon vivre de la vie musulmane où elle est née et d'où elle n'aurait jamais dû avoir l'idée de sortir*».¹⁸² Pourtant, ce passage contient un message implicite : un musulman (dans ce texte il s'agit d'une petite fille, mais elle pourrait représenter tous les musulmans) ne devrait jamais essayer, ni vouloir devenir comme les Français. Un autre article dans lequel la culture musulmane est dépeinte comme idyllique et sereine a été publié en 1922.¹⁸³ Le contenu de cet article n'a pas d'importance ici, mais dans une phrase on utilise le mot *musulman* comme

¹⁸⁰ Le site internet que nous avons consulté pour les articles néerlandais (www.kranten.delpher.nl) affiche les articles en image (donc une photocopie des journaux) et en texte écrit, comme le fait le site internet français (www.gallica.bnf.fr). Mais le mode texte du site néerlandais contient beaucoup de fautes d'orthographe, donc nous avons décidé de copier les images pour ces textes. Vu que *l'Écho d'Alger* a publié beaucoup plus d'articles, et que le mode texte contient moins de fautes d'orthographe, nous avons décidé de mettre les articles en forme écrite dans l'annexe.

¹⁸¹ La sélection s'est faite au niveau de la pertinence des articles par rapport au sujet du mémoire.

¹⁸² *L'Écho d'Alger*, 4-2-1922.

¹⁸³ *L'Écho d'Alger*, 8-4-1922.

adjectif positif : «*La nuit arrive, et Marrakech retrouve sa belle sérénité musulmane*».¹⁸⁴ Bien évidemment il s'agit ici de la ville de Marrakech au Maroc, mais le fait que le journaliste utilise le mot *musulman* pour renforcer la beauté de cette ville, nous dit quand même quelque chose sur sa vision sur les musulmans en général.

Dans *L'Écho d'Alger*, on retrouve également de nombreuses critiques sur des nouveaux livres qui ont les musulmans comme sujet et/ou dans lesquels le musulman joue un rôle : *La fille du Pacha*, *La loi du soleil* et *Cœur de Kabyle* en sont des exemples.¹⁸⁵ Le 'problème' des deux cultures est donc également traité dans la littérature. Dans *Het nieuws van den dag* nous n'avons trouvé aucun article traitant de la littérature ou dans lequel un langage littéraire nous dit quelque chose sur la vision sur les musulmans.

5.3 *La femme musulmane : thème intéressant pour les journalistes français*

La femme musulmane semble beaucoup intéresser les journalistes français. Elle est à la fois symbole d'admiration et d'oppression.¹⁸⁶ Les journalistes écrivaient sur le voile, sur les droits de la femme musulmane et le journal français faisait souvent une comparaison entre les femmes maghrébines et les femmes du Levant.¹⁸⁷ Ce journal semble consacrer plus d'articles à la femme musulmane, mais il ne faut pas oublier que le nombre total d'articles du journal français est beaucoup plus élevé que ceux du journal néerlandais.

5.3.1 *La femme musulmane dans d'autres pays colonisés*

L'Écho d'Alger consacre de nombreux articles aux femmes non-algériennes, en particulier aux femmes turques et aux femmes du Levant qui sont un sujet récurrent.¹⁸⁸ Le journal néerlandais ne traite pas de femmes musulmanes d'autres colonies néerlandaises, vu que dans ces autres colonies l'islam n'était pas une grande religion. Contrairement à la France, les Pays-Bas n'avaient qu'une colonie dans laquelle l'islam était la plus grande religion.

¹⁸⁴ *L'Écho d'Alger*, 8-4-1922.

¹⁸⁵ *L'Écho d'Alger*, 4-1-1924, 10-11-1924 et 9-7-1939.

¹⁸⁶ D'un côté il y avait une image d'exotisme de la femme arabe, que l'on retrouve dans la littérature française et dans des tableaux des peintres français. Edward Saïd donne des exemples dans son livre *Orientalism* (1978). D'autre côté la femme musulmane était vue comme trop soumise à son mari et/ou père et le voile était le symbole par excellence de cette oppression de la femme.

¹⁸⁷ Le Levant est le nom commun utilisé pour une partie géographique du Sud-Ouest de l'Asie. La France avait dans cette région des mandats en Syrie et au Liban.

¹⁸⁸ *L'Écho d'Alger*, 24-10-1927, 19-8-1930, 21-2-1932, 24-10-1927, 3-3-1937.

Les femmes du Levant semblent intéresser les journalistes français, parce qu'elles sont très différentes des femmes algériennes. Ces dernières sont, selon les journalistes français, moins évoluées, moins civilisées et surtout, ressemblent moins aux femmes françaises. Cette comparaison entre les femmes algériennes et les femmes du Levant et/ou du Moyen-Orient, revient dans plusieurs articles parus dans *L'Écho d'Alger* : «Ceci semble démontrer que les Syriennes évoluent plus rapidement que les Algériennes vers le progrès»¹⁸⁹ et «la femme turque s'est résolument lancée dans la vie moderne, sans regarder derrière elle».¹⁹⁰

Au Levant c'était l'influence culturelle et linguistique française qui était importante, il ne s'agissait pas d'une colonisation violente comme elle s'est faite en Algérie. Ce dernier pays était devenue une colonie de peuplement pour la France, alors qu'au Levant, la France avait mis l'accent sur l'enseignement à la française avec la Mission laïque française.¹⁹¹ Dans cette région, la France y était donc mieux implantée qu'en Algérie. L'Algérie était soumise à une législation exceptionnelle, comme le dit la constitution de la France¹⁹² : «Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français, et sera régi par des lois particulières».¹⁹³ La France voyait donc au Levant plus de potentialités pour aller vers le progrès qu'en Algérie. Cela justifie la politique coloniale de la France en Algérie. Cette vision de la France a probablement influencé le regard porté par les Français sur les femmes musulmanes algériennes, dans laquelle nous constatons que la presse fait une nette distinction entre les femmes musulmanes algériennes et les musulmanes turques et du Levant.

La modernisation de la femme turque a également été le sujet d'un autre article, paru deux ans plus tôt : «Elles [les femmes turques] se modernisent, la civilisation européenne les enchante, elles vont manger des gâteaux chez le pâtissier à la mode, [...] elles se font faire les mains à l'institut de beauté. Elles transforment leurs prénoms musulmans en prénoms français».¹⁹⁴

¹⁸⁹ *L'Écho d'Alger*, 24-10-1927.

¹⁹⁰ *L'Écho d'Alger*, 21-2-1932.

¹⁹¹ La Mission laïque française a été créée en 1902 à Paris par Pierre Deschamps. Le but de cette mission était de «dispenser une instruction scientifique laïque, qui ne s'aligne ni sur telle ou telle tendance religieuse ni sur un parti politique donné, ni en métropole ni à l'étranger». Source : Deguilhem, R., *Exporter la laïcité républicaine : la Mission laïque française en Syrie mandataire, pays multiconfessionnel*, article dans Luizard, P.J., *Le choc colonial et l'islam, politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 384.

¹⁹² Costantini, D., *Mission civilisatrice, le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*, éditions La Découverte, Paris, 2008, p. 60.

¹⁹³ *Constitution du 4 novembre 1848*, dans *Les Constitutions de la France depuis 1789*. Source : Costantini, D., *Mission civilisatrice, le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*, éditions La Découverte, Paris, 2008, p. 60.

¹⁹⁴ *L'Écho d'Alger*, 19-8-1930.

Cet article semble être positif envers la femme turque, pourtant il y a une notion de subordination de la femme en générale. La femme turque se modernise, ce qui est très bien selon le journaliste, du moment qu'elle suit le chemin de la femme française. Les activités décrites dans la citation ci-dessus, sont des activités de femmes françaises chiques, mais les activités masculines ne sont pas mentionnées. Il y a donc une louange de la femme turque qui cherche plus d'égalité avec la femme française, les deux étant des modèles de la laïcité, mais l'émancipation véritable des femmes n'apparaît pas dans cet article.

Bien évidemment, en métropole, l'émancipation de la femme vis-à-vis de l'homme n'était pas non plus très développée. Les femmes étaient encore soumises à leur mari ou leur père et les femmes mariées n'avaient pas le droit d'avoir un commerce sans l'autorisation de leur mari.¹⁹⁵

5.3.2 Le port du voile : différences entre la femme algérienne et la femme indonésienne

Le port du voile pourrait également être classifié dans le thème des droits de la femme musulmane mariée. *Het nieuws van den dag* n'y consacre aucun article.¹⁹⁶ *L'Écho d'Alger* a quant à lui publié plusieurs articles sur le voile. Nous nous concentrerons sur deux de ces articles. Le premier date de 1924 et est une réaction du journal *La Tunisie française*¹⁹⁷ à un article paru dans le journal *Tunis Socialiste* dans lequel un homme (un journaliste ?) indique être contre le port du voile par les femmes musulmanes. Il utilise le terme *torchon* pour désigner le voile. Dans la réaction du journal *La Tunisie française*, publié également dans *L'Écho d'Alger*, le journaliste se montre également négatif envers le voile des femmes musulmanes. Il est d'avis que l'Afrique du Nord ne pourra jamais être civilisé tant que les femmes porteront le voile : «*Permettre aux femmes musulmanes d'enlever leur voile, ce serait briser les cadres d'une société qui meurt intoxiquée par ses préjugés. [...] L'Afrique du Nord ne commencera à se civiliser, dans le bon et le vrai sens du mot, que le jour où la femme musulmane sera dévoilée, c'est-à-dire se mêlera à la vie et apprendra autre chose que ce que lui racontent les 'vieux turbans'.*»¹⁹⁸

Le deuxième article s'intitule *Modernisation*. Il traite des musulmanes d'Albanie, qui ne porteront plus le voile. La deuxième phrase de l'article constate que : «*la religion musulmane*

¹⁹⁵Liste avec les dates les plus importantes concernant l'émancipation féminine en France : http://www.akadem.org/medias/documents/dates_emancipation-1.pdf, consulté le 25-6-2014.

¹⁹⁶ Bien évidemment, ceci compte pour notre recherche, pour laquelle nous avons utilisé le mot-clé *musulman*. Cela ne veut pas dire que le journal n'a publié aucun article sur le voile.

¹⁹⁷ *La Tunisie française* était un quotidien du soir en Tunisie.

¹⁹⁸ *L'Écho d'Alger*, 31-10-1924.

ne comporte pas cette obligation».¹⁹⁹ Le fait que le journaliste parle de « modernisation » pour résumer le fait que beaucoup de femmes albanaises ne porteront plus le voile, montre qu'il a une opinion négative de ce voile. Il sous-entend également que les musulmanes algériennes ne sont pas modernes, puisqu'elles portent (encore) le voile. Pourtant, il faut souligner que les Français voyaient l'Algérie vraiment comme un pays non-développé qui, sans la venue des Français, n'aurait jamais pu se développer. L'Albanie, pays européen et non pas nord-africain, avait probablement plus de potentialités pour aller vers le progrès que l'Algérie, pays maghrébin. Les journalistes de *L'Écho d'Alger* semblent donc considérer le voile comme image d'oppression et ils prennent, selon eux-mêmes, les côtés des femmes musulmanes. Pourtant, il n'existe pas d'articles contenant l'opinion des femmes musulmanes sur le port de leur voile.

Il existait une grande différence entre le voile des musulmanes des Indes orientales néerlandaises, et celui des musulmanes de l'Algérie. Le visage de ces dernières étaient pratiquement entièrement couvert (seuls les yeux étaient visibles), alors que le visage des musulmanes des Indes orientales était beaucoup plus dévoilé. Les deux images suivantes illustrent cette différence²⁰⁰ :



Une femme mauresque d'Algérie, 1880.



Un groupe de femmes indonésiennes, photographe anonyme. La photo date d'environ 1880-1910.

Ces images sont très intéressantes en ce qui concerne le port du voile en Algérie et en Indes orientales. En Algérie, il y avait des femmes presque entièrement voilées, alors que les femmes

¹⁹⁹ *L'Écho d'Alger*, 3-3-1937.

²⁰⁰ Sources des images: La première image: <http://indigenes-republique.fr/de-la-ceremonie-du-devoilement-a-alger/>, page consultée le 26-6-2014. La deuxième image : <https://azititou.wordpress.com/page/77/>, page consultée le 18-7-2014.

des Indes orientales néerlandaises portaient le voile en laissant leurs visages visibles. Ceci semble être moins étrange pour les Européens, qui n'étaient pas habitués aux femmes entièrement voilées. La manière indonésienne de porter le voile semble donc moins déranger les Européens.

Cette différence pourrait expliquer pourquoi les Français semblent avoir plus de problèmes avec le voile que les Néerlandais. Bien évidemment, nous n'avons consulté qu'un journal par colonie et cela ne veut pas dire que tous les Européens avaient la même opinion : parmi tous les courants politiques, religieux et nationaux il devait y avoir également de nombreux opinions différentes et il ne faut pas supposer que l'on était soit contre le voile, soit favorable au voile. Il y avait bien évidemment aussi des opinions plus modérées.

5.4 Le mariage mixte et le mariage musulman

Le journal français ainsi que le journal néerlandais traitent des mariages musulmans. Mais *L'Écho d'Alger* met plus l'accent sur le mariage musulman, alors que *Het nieuws van den dag* se concentre plutôt sur les mariages mixtes entre les Européens et les indigènes et en montre les limites voire l'impossibilité.

Les deux articles du journal néerlandais nous donnent l'impression que les journalistes sont d'avis qu'un mariage mixte ne pourrait jamais réussir. Dans le premier article cette opinion est montrée à travers le personnage d'une femme anglaise qui s'était mariée avec un musulman d'Égypte pendant quatre semaines. Ils ont divorcé car elle était d'opinion que les différences de religion étaient trop grandes entre eux et que jamais un musulman et un chrétien ne devraient se marier : «*Il y a tant de choses sur lesquelles l'Orient et l'Occident ne seront jamais d'accord*».²⁰¹ Dans le deuxième article le journaliste se plaint des hommes européens qui se mariaient avec une femme indigène. Les conséquences de ces mariages ont été problématiques pour la colonie néerlandaise, vu que la loi musulmane n'était pas pareille que la loi néerlandaise.²⁰² Le journaliste de cet article explique la situation difficile qui en résulte : l'homme européen qui se marie à une indigène, peut la quitter sans avoir des obligations vis-à-vis leurs enfants. La musulmane ne sait très souvent pas que dans ce cas elle ne peut pas faire appel, car ses droits ne valent pas pour son ex-mari, vu que le mariage a été fait sous la loi musulmane et non pas sous la néerlandaise. La conséquence de cette

²⁰¹ *Het nieuws van den dag*, 16-5-1925.

²⁰² *Het nieuws van den dag*, 14-10-1925.

réglementation : de nombreux enfants mixtes, dont le père ne les a jamais officiellement reconnus, se retrouveront donc avec le statut d'indigène. Le journaliste utilise le terme «*des créatures malheureuses*» pour désigner ce groupe d'enfants.²⁰³

Ce qui est cependant étonnant, c'est que *l'Écho d'Alger* ne traite pas du tout du mariage mixte, ce qui indique sans doute le faible pourcentage de ces mariages mixtes franco-algériens.²⁰⁴ Le fait que le journal *Het nieuws van den dag* traite plus de ce thème, provient du fait que dans la colonie néerlandaise, le nombre de mariages mixtes était beaucoup plus élevé. En 1925, trois mariages accordés sur dix étaient des mariages mixtes.²⁰⁵ Dans les articles qui traitent des mariages, il s'agit uniquement des mariages musulmans et non pas des mariages entre les Européens et les Algériens.²⁰⁶ La polygamie joue également un rôle dans la réputation des mariages musulmans, dans un article du journal un journaliste explique pourquoi le mariage musulman est, selon lui, étrange : «*Le mariage au point de vue du droit musulman ayant nettement le caractère d'un achat de femme ou de femmes ! Mais cette polygamie n'est licite qu'en Algérie, et les femmes épousées doivent être musulmanes*».²⁰⁷

5.5 L'institutionnalisation de l'islam en métropole et dans les colonies

L'institutionnalisation de l'islam, en métropole ainsi que dans les colonies, a été faite de façon très différente dans les deux pays. Dans les chapitres deux et trois de ce mémoire, les différentes politiques menées par la France et les Pays-Bas en ce qui concerne l'institutionnalisation de l'islam ont été expliquées. Dans ce paragraphe, nous essayerons de lier ces faits historiques à des articles journalistiques, pour montrer l'effet que ces deux politiques différentes ont eu dans la presse coloniale européenne.

²⁰³ *Het nieuws van den dag*, 14-10-1925.

²⁰⁴ Entre 1930 et 1940, il y avait environ 75 mariages mixtes par an selon les estimations de H. Marchand. Source : Streiff-Fenart, J., *Le 'Métissage' Franco-Algérien. Catégories politiques et imaginaires à propos des mariages mixtes*. Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXIX, 1990, Ed. du CNRS, p. 343-351. [En Ligne]. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/08/54/03/PDF/Metissage.pdf> (Page consultée le 13-7-2014).

²⁰⁵ «*De demografische geschiedenis van de Indische Nederlanders*», Nederlands interdisciplinair demografisch instituut. La Haye, 2002, p. 10. [En Ligne]. <http://www.nidi.nl/shared/content/output/reports/nidi-report-64.pdf> (Page consultée le 13-7-2014).

²⁰⁶ De nouveau, il pourrait y avoir d'autres résultats si nous aurions utilisé d'autres mots-clés pour cette recherche.

²⁰⁷ *L'Écho d'Alger*, 17-3-1933.

5.5.1 L'Écho d'Alger : amitié franco-musulmane ou discours rhétoriques ?

Le gouvernement français était, pour de nombreuses raisons,²⁰⁸ favorable à la création de plusieurs institutions musulmanes France.²⁰⁹ Ceci apparaît également dans les articles dans *l'Écho d'Alger*. Nous n'avons trouvé aucun article négatif envers l'institutionnalisation de l'islam en France. Bien entendu, ceci ne veut pas dire que tous les Français étaient pour cette institutionnalisation, ni que les journalistes de *l'Écho d'Alger* l'étaient tous. Il se pourrait bien que la censure gouvernementale ait influencé le ton de ces articles.

Plusieurs articles ont été publiés pour informer le lecteur du fait qu'à Paris, un institut musulman sera construit.²¹⁰ Dans ces articles on souligne que c'est le gouvernement français (ou la ville de Paris) qui a permis la construction de cet institut musulman. En 1920, le journal a publié un article qui démontre la décision du gouvernement français de donner plus d'impulsion aux musulmans en ce qui concerne l'institut musulman : «*Une œuvre pareille doit, pour réussir, être confiée à des musulmans et dirigée par eux. Nos meilleures intentions ne sont pas toujours comprises. Mieux vaut laisser aux intéressés le soin de dire les leurs et de les appliquer*».²¹¹

Puis, en ce qui concerne d'autres articles sur l'institutionnalisation, ceux-ci abordent surtout le sujet des liens amicaux entre la France et les musulmans : «*Jamais les Français et les musulmans ne se sont plus entre-aïdés [pendant la Guerre], secourus, aimés. Sur le terrain de la générosité les deux races se valent et peuvent s'abriter sous le même drapeau national*».²¹² Il y a donc une grande différence entre ce journal colonial français et le journal colonial néerlandais, qui ne traite pas du tout des liens amicaux entre les Néerlandais et les

²⁰⁸ Nous avons montré les raisons les plus importantes dans les trois premiers chapitres de ce mémoire. Entre autres: la 'mission civilisatrice' (apporter les idéaux des Lumières aux personnes vivant dans des pays non-développés) et l'hommage aux soldats musulmans s'étant battus pour la France.

²⁰⁹ Pour lire plus sur l'institutionnalisation de l'islam en France, consultez l'article *La République et la Mosquée : genèse et institution(s) de l'Islam en France*, de Sbaï, J. Article publié dans : Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006. Un autre article intéressant sur la politique musulmane de la France : Laurens, H., *Les caractères généraux de la politique musulmane de la France*, Orientales II, CNRS Éditions, Paris, 2007, p. 53-65.

²¹⁰ «*L'institut musulman de Paris donne l'occasion aux musulmans et aux protégés français de se retrouver dans un cadre en harmonie avec leurs traditions et leur civilisation. Le gouvernement vient de déposer un projet de loi portant affectation d'une subvention de 500.000 francs à la Société de Habous, des lieux saints de l'islam, pour la construction d'un institut musulman à Paris*», (*L'Écho d'Alger*, 6-2-1920).

«*Un institut musulman à Paris. La ville de Paris participe à sa création. [...] Le Conseil municipal a adopté aujourd'hui à l'unanimité, sa participation à la création de l'institut musulman, sous la forme de la donation du terrain nécessaire*», (*L'Écho d'Alger*, 27-3-1921).

²¹¹ *L'Écho d'Alger*, 4-7-1920.

²¹² *L'Écho d'Alger*, 22-5-1929.

musulmans. Aux Pays-Bas, il existait très peu d'instituts pour les musulmans : il n'y a pas eu de mosquée pendant l'époque coloniale, ni des hôpitaux musulmans pour les Indonésiens. Cinq ans après l'inauguration de la Grande Mosquée de Paris, la première organisation musulmane a été fondée aux Pays-Bas²¹³ et en 1932 la première cimetière pour les musulmans a été créé à La Haye.²¹⁴ Cela montre les grandes différences entre la France et les Pays-Bas en ce qui concerne l'institutionnalisation de l'islam en métropole, et cela explique également pourquoi *L'Écho d'Alger* traite beaucoup plus de ce sujet que *Het nieuws van den dag*.

5.5.2 *Het nieuws van den dag*: plutôt moqueur envers l'institutionnalisation de l'islam

Le nombre d'articles traitant de l'institutionnalisation de l'islam est donc très bas dans le journal néerlandais. Ceci n'est pas étonnant, premièrement car le nombre total des articles traitant des musulmans est beaucoup moins élevé dans le journal néerlandais et deuxièmement parce que les Néerlandais n'ont pas connu une 'mission civilisatrice' comme la France. L'institutionnalisation de l'islam n'a donc pas eu beaucoup d'importance pour les colons néerlandais. Pourtant, nous avons trouvé deux articles sur ce sujet. Le premier informe le lecteur sur le fait qu'à Paris la mosquée a été inaugurée. Le ton de cet article est très neutre et informatif : «*L'institut musulman et la mosquée ont été inaugurés à Paris. Doumergue, le Président de la République française et le sultan du Maroc ont prononcé leurs accolades sur l'amitié franco-islamiste*».²¹⁵

Pourtant, depuis le début du vingtième siècle, il y avait déjà des discussions sur la création d'une éventuelle mosquée en métropole. En 1904, un lecteur du journal *Het nieuws van den dag* a écrit dans le courrier des lecteurs qu'une mosquée à Amsterdam serait en faveur de la politique éthique et cette mosquée attirerait également plus d'étudiants indonésiens à venir faire des études aux Pays-Bas.²¹⁶ En revanche, le deuxième article du journal a été écrit avec un ton moqueur envers les musulmans. Il s'agit dans cet article du fait qu'il y avait des musulmans ayant demandé de construire une mosquée à Djokja²¹⁷, donc non pas en

²¹³ Cette organisation portait le nom *Perkumpulan Islam*. Dans le chapitre trois de ce mémoire nous avons introduit cette organisation.

²¹⁴ Ryad, U., *Wilders is met moskeeangst terug in het verleden*, Leiden Islam Blog, 7-3-2013, [En Ligne]. <http://leiden-islamblog.nl/articles/wilders-is-met-moskeeangst-terug-in-het-verleden1> (Page consultée le 14-7-2014).

²¹⁵ *Het nieuws van den dag*, 16-7-1926.

²¹⁶ Ces étudiants auraient ensuite moins de sentiments de haine envers la culture néerlandaise à leur retour aux Indes orientales, ce qui finalement résulterait à moins de révoltes. Source : Ryad, U., *Wilders is met moskeeangst terug in het verleden*, Leiden Islam Blog, 7-3-2013, [En Ligne]. <http://leiden-islamblog.nl/articles/wilders-is-met-moskeeangst-terug-in-het-verleden1> (Page consultée le 14-7-2014).

²¹⁷ Djokja (aujourd'hui appelé Yogyakarta), était une grande ville sur l'île de Java.

métropole, mais dans la colonie. Le journaliste est clairement contre cette idée : «*Le régent de Bandoeng à peine rentré de son voyage à l'étranger, il paraît qu'il était bourré du vin et c'est pour cela qu'il a eu des idées grandeurs. Il veut par exemple construire une grande mosquée à Bandoeng. Le prix : 1 million. Le prix devrait être exactement d'un million, car un musulman qui se respecte lui-même ne pourrait pas se contenter d'une mosquée moins chère*». ²¹⁸ Cet article implique que la seule raison pour laquelle les Néerlandais n'étaient pas favorables à la création des mosquées était pour des raisons financières. Pourtant, ce n'était pas la seule raison : un argument beaucoup utilisé contre la création des mosquées en métropole, était qu'une mosquée ne devrait pas se trouver dans un pays chrétien comme les Pays-Bas. ²¹⁹ Pourtant, cet argument est en contradiction avec la constitution néerlandaise, dans laquelle la liberté de religion est écrite. ²²⁰

Bien entendu, dans l'article cité ci-dessus il s'agit d'une éventuelle mosquée dans la colonie, non pas en métropole. Il ne faut donc pas confondre la situation décrite dans l'article avec celle en métropole, mais l'article dépeint bien le ton moqueur de certains néerlandais envers la construction des mosquées en générale.

5.6 La France 'aide' ses sujets musulmans

Dans le journal français, de nombreux articles ont été publiés dans lesquels la France est démontrée comme très aidante envers ses musulmans. Il existe entre 1920 et 1922 de nombreux articles qui traitent des soldats musulmans s'étant battus pour la France pendant la Grande Guerre. La *mission civilisatrice* de la France est également un thème récurrent. Dans le journal des Indes orientales, ce thème n'apparaît pas du tout. Cela n'est pas frappant, vu que les Pays-Bas n'ont pas connu ces idéaux coloniaux. Le gouvernement néerlandais mettait l'accent de sa politique coloniale plus sur des motifs économiques et financiers, que sur la civilisation du peuple indigène. ²²¹

²¹⁸ *Het nieuws van den dag*, 31-5-1926.

²¹⁹ Ryad, U., *Wilders is met moskeeangst terug in het verleden*, Leiden Islam Blog, 7-3-2013, [En Ligne]. <http://leiden-islamblog.nl/articles/wilders-is-met-moskeeangst-terug-in-het-verleden1> (Page consultée le 14-7-2014).

²²⁰ L'article 6 de la constitution du Royaume des Pays-Bas décrit que chaque ressortissants des Pays-Bas a le droit de choisir et de pratiquer librement sa religion. Source : Parlementair Documentatie Centrum Universiteit Leiden, «*Nederlandse Grondwet. Artikel 6: Vrijheid van godsdienst en levensovertuiging*». [En Ligne]. <http://www.denederlandsegrondwet.nl/9353000/1/j9vvihlf299q0sr/vgrnbhimm5zv> (page consultée le 14-7-2014).

²²¹ Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993, p. 471.

5.6.1 L'honneur aux soldats musulmans

Le fait que de nombreux soldats musulmans se sont battus pour la patrie française pendant la Première Guerre mondiale, a été expliqué dans le chapitre deux, paragraphe 2.2.1 de ce mémoire. Les Pays-Bas étaient neutres lors de cette guerre, donc la question des soldats indigènes qui devraient servir la patrie néerlandaise ne se posait pas. Cela est sûrement la raison pour laquelle nous ne retrouvons aucun article sur la Grande Guerre et/ou les soldats musulmans dans *Het nieuws van den dag*, alors que dans *L'Écho d'Alger* ceci est un thème très récurrent.

Dans les articles dans lesquels on honore les soldats musulmans, la France est toujours dépeinte comme la patrie glorieuse. En 1920, un article a été publié dans lequel le journaliste écrit que la bonté des soldats musulmans peut être attribuée à la bonne administration intérieure de la colonie française. Cela implique que sans la France, les musulmans ne seraient donc pas de si bon caractère qu'ils ne l'étaient pendant la guerre : «*Ce souffle patriotique, [...] ce caractère de dévouement qu'ont témoigné nos indigènes musulmans est dû à une sage administration intérieure menée à bonnes fins par les dirigeants de notre belle et grande colonie*». ²²²

Mais on retrouve également de nombreux articles traitant de la reconnaissance de la France pour ces soldats musulmans. Surtout sur le niveau de l'utilisation de certains termes, le journal semble vouloir démontrer que les musulmans faisaient vraiment partie de la France. Des termes comme «*la France n'oublie jamais ses enfants musulmans*»²²³, «*l'islam français*»²²⁴ et «*La France [...] a traité sur le même pied ses fils musulmans et ses fils chrétiens*»²²⁵ ne font pas exception. Bien entendu, il s'agit d'un discours rhétorique ayant deux buts principaux : d'abord contenter les musulmans dans la colonie, afin d'éviter d'éventuelles révoltes et deuxièmement souligner la grandeur de la France, puissance musulmane. En lisant un article paru en 1922, on constate également que la France affirmait tenir compte des coutumes musulmanes : les tombes musulmans d'un cimetière français sont tous orientées vers la Mecque.²²⁶

²²² *L'Écho d'Alger*, 16-4-1920.

²²³ *L'Écho d'Alger*, 12-9-1921.

²²⁴ *L'Écho d'Alger*, 12-9-1921.

²²⁵ *L'Écho d'Alger*, 3-3-1922.

²²⁶ *L'Écho d'Alger*, 4-3-1922.

5.6.2 La France dépeinte comme puissance civilisatrice

Le thème le plus récurrent dans les articles de *L'Écho d'Alger* traitant des musulmans, est celui de la politique musulmane et la *mission civilisatrice* de la France. Des termes rhétoriques coloniaux ont souvent été utilisés : «*La France, puissance civilisatrice*»²²⁷, «*La France est une grande puissance musulmane*»²²⁸, «*Coloniser, c'est civiliser*»²²⁹ et «*nos frères musulmans*».²³⁰ D'autres articles expliquent plutôt les résultats de la politique musulmane de la France : «*Une bonne politique musulmane nous assure du loyalisme et de l'affection de nos sujets et de nos protégés. D'autre part cette affection et ce loyalisme peuvent nous valoir dans tout l'islam une situation privilégiée facteur important de la politique mondiale*».²³¹

Bien entendu, ce journal français ne montre qu'un côté de la situation. Le fait que tous les Français n'étaient pas toujours d'accord avec les idées civilisatrices de la France, peut bien être illustré à l'aide des événements autour de la journée du Centenaire en 1930 : la célébration du fait que cela faisait cent ans que l'Algérie était une colonie française. *L'Écho d'Alger* a publié un article à l'occasion de cette fête : «*Il y a cent ans, le drapeau tricolore fut planté sur la terre algérienne, pour le plus grand bien des musulmans avec lesquels nous vivons en bonne intelligence et pleine communion d'idée et de pensée*».²³² Cet article est très positif envers la France et le fait que l'Algérie était une colonie française. Une affiche du Parti Communiste²³³ montre très clairement que les communistes français étaient contre la colonisation de l'Algérie, ou au moins contre la façon dont la France gouverne sa colonie algérienne. Sur l'affiche un homme avec un tarbouche arabe²³⁴ qui est attaché à un pilier. À ses côtés il y a écrit les mots : *aux uns la misère, aux autres la richesse*. Sous son corps de nombreux produits dont l'Algérie avait beaucoup de ressources, ont été dessinés. Tout cela montre que la France 'utilise' cette colonie uniquement pour cela, non pas pour aider la population indigène, qui est représentée par l'homme attaché.

Pourtant, dans *L'Écho d'Alger* on retrouve également quelques articles négatifs sur la politique musulmane de la France, surtout à partir de 1926. Il est très probable que l'opinion négative des Français sur la politique musulmane de la France a augmenté parallèlement avec la recrudescence de l'institutionnalisation de l'islam en France. L'année 1926 est également

²²⁷ *L'Écho d'Alger*, 29-10-1920.

²²⁸ *L'Écho d'Alger*, 10-2-1921.

²²⁹ *L'Écho d'Alger*, 27-9-1922.

²³⁰ *L'Écho d'Alger*, 29-10-1920.

²³¹ *L'Écho d'Alger*, 22-3-1922.

²³² *L'Écho d'Alger*, 11-1-1930.

²³³ Cette affiche est à consulter dans l'annexe II.

²³⁴ Un tarbouche est un sorte d'un bonnet porté dans l'Empire ottoman et le Maghreb.

l'année de l'inauguration de la Grande Mosquée à Paris. Pourtant, ces articles négatifs portent uniquement sur les musulmans et ne remettent pas en cause la vision ni la présence française : «*Notre politique musulmane nous interdit d'être trop cruels envers notre captif. Pour nous, qui avons des intérêts d'autre sorte, une saine politique musulmane nous interdit déjà d'agir envers notre captif [...]*». ²³⁵ Il existait également des critiques de la part des journalistes du journal *L'Écho d'Alger* envers la mentalité des musulmans : «*Des difficultés d'ordre social et d'ordre politique sont venues aggraver le malaise dont souffrait l'Algérie. La population d'origine européenne est déconcertée par le rapide changement de mentalité des musulmans*». ²³⁶

5.7 Conclusion

Il faut souligner qu'il est difficile de faire une bonne comparaison thématique entre deux journaux si le nombre d'articles diffère énormément. C'est cette grande différence de nombre qui a eu pour conséquence que nous avons davantage traité du journal français dans ce chapitre. *L'Écho d'Alger* a publié plus d'articles sur les musulmans, ce qui a fait que ce journal a traité ce sujet de plus de points de vues que le journal néerlandais.

Aussi faut-il ajouter que la *mission civilisatrice* de la France n'a pas été en d'équivalent pour les Pays-Bas, qui n'ont pas connu une telle mission contenant une politique linguistique bien élaborée et une politique dirigée vers la civilisation du peuple indigène. Un deuxième aspect qui a influencé le nombre d'articles traitant des musulmans dans *L'Écho d'Alger*, est la Première Guerre mondiale. Cette guerre a eu beaucoup de conséquences pour la France et également pour les colonies et leurs soldats. Les Pays-Bas étaient neutres pendant cette guerre et n'ont donc pas envoyé des soldats musulmans au front. Les différences entre les deux journaux proviennent donc pour une grande partie de ces deux aspects.

²³⁵ *L'Écho d'Alger*, 2-6-1926.

²³⁶ *L'Écho d'Alger*, 26-7-1935.

6. Conclusion générale

Malgré le fait que la France et les Pays-Bas soient pratiquement frontaliers, ces deux pays ont des cultures et des coutumes très différentes provenant en grande partie du passé. L'époque coloniale a été une période remplie de malheur et de violence, mais elle nous a également laissé des héritages intéressants, tels que les sociétés multiculturelles que sont les Pays-Bas et la France aujourd'hui. Il existe cependant de nombreux problèmes liés au fait que des personnes de différentes cultures doivent dorénavant vivre ensemble. Ce phénomène est renforcé une méconnaissance de la culture, et/ou la religion de l'autre, ainsi que par une méconnaissance de l'histoire coloniale. Pourtant, à l'époque coloniale, plusieurs hommes politiques ont tenté de montrer l'importance de s'intéresser à l'autre : Snouck Hurgronje, islamologue néerlandais, a été le conseiller le plus important du gouvernement colonial néerlandais et Le Châtelier²³⁷, qui avait étudié la sociologie musulmane, s'est implanté dans la culture musulmane, pour après devenir un homme politique colonial important pour le gouvernement français en Algérie.

Dans ce mémoire nous avons essayé d'analyser le regard porté par les Français et les Néerlandais sur les musulmans à travers la presse coloniale. Étant donné que le journal français a traité des musulmans dans beaucoup plus d'articles que le journal néerlandais, il est difficile de comparer ces deux journaux et d'en déduire les conclusions comparatives. Nous avons cependant découvert des éléments intéressants au cours de notre recherche dans les archives de la presse coloniale.

Le thème qui semble fasciner le plus les journalistes français et les néerlandais, est le pèlerinage à la Mecque. Même si l'accent n'est pas toujours mis sur le même sujet, les deux journaux ont consacré beaucoup d'articles à ce thème. Là où *L'Écho d'Alger* met plus l'accent sur la protection de ses musulmans pendant le voyage et sur la France en tant que une puissance musulmane, *Het nieuws van den dag* aborde plutôt la naïveté des musulmans qui font ce voyage ainsi que l'élément extrémiste que provoquerait ce voyage pour ces musulmans. *L'Écho d'Alger* semble utiliser un ton plus paternaliste envers les indigènes

²³⁷ Alfred le Chatelier (1855-1929) était professeur de sociographie musulmane au Collège de France entre 1902 et 1925. Il a été l'un des premiers et plus importants Français à mener une politique musulmane. C'est Le Chatelier qui a signalé le risque d'un 'conflit de civilisation' entre l'Occident et le monde musulman. Pour y faire face, il devait y avoir une politique musulmane qui se concentre sur une science sociale du monde musulman. Source : Laurens, Henry, *Orientales II*, CNRS éditions, Paris, 2007, p. 59.

musulmans. Les deux raisons les plus probables pour lesquelles les deux journaux semblent s'intéresser autant à ce pèlerinage des musulmans sont premièrement que ces deux pays se considéraient comme des puissances colonisatrices '*protectrices*', et deuxièmement qu'ils étaient probablement fascinés par ce voyage dans une ville où les non-musulmans n'avaient pas le droit d'entrer.

Globalement, nous avons trouvé davantage de différences entre les deux journaux que de points communs. Il y a de nombreuses raisons pour expliquer d'où proviennent ces différences, mais les deux principales sont le fait que les politiques coloniales des deux pays européens étaient très différentes et que contrairement aux Pays-Bas, la France avait plusieurs colonies dont la plupart de la population était musulmane.²³⁸

L'Écho d'Alger a donc traité des musulmans dans beaucoup plus d'articles que *Het nieuws van den dag*, et ce de différents points de vues : le thème de la littérature, de la linguistique et des discours rhétoriques, l'honneur des soldats musulmans de la Grande Guerre, la France comme puissance musulmane et civilisatrice et l'institutionnalisation de l'islam en France. Ce dernier thème a également été traité par *Het nieuws van den dag*, mais comme nous l'avons expliqué dans le cinquième chapitre de ce mémoire, le ton sur lequel les deux journaux traitent de ce sujet diffère largement. Là où le journal français met l'accent sur les liens amicaux entre les Français et les musulmans et sur le discours rhétorique qui fait de la France une puissance musulmane, le journal néerlandais prend plutôt un ton moqueur envers une éventuelle institutionnalisation de l'islam aux Pays-Bas et même dans la colonie.

Finalement il ne faut pas oublier la femme musulmane, qui semble beaucoup intéresser les journalistes français. Il existe de nombreuses études scientifiques ainsi que des témoignages et des peintures qui traitent de ces femmes musulmanes et du fait que les hommes européens étaient fascinés par leur image exotique, bien qu'elles soient dépeintes comme des femmes non-civilisées et naïves en ce qui concerne l'émancipation de la femme.²³⁹ *Het nieuws van den dag* n'a pas vraiment traité des femmes musulmanes, alors que *L'Écho d'Alger* a publié plusieurs articles traitant ce sujet de différents points de vue : le port du voile et les femmes

²³⁸ La religion principale du Surinam et des Antilles néerlandaises était le christianisme. Cela provient du fait que les esclaves étaient convertis au christianisme par les Européens.

²³⁹ Pour lire plus sur la fascination des hommes européens pour les femmes musulmanes, consultez : Edward Saïd, *Orientalism* (1978) et Peyraube, E., *Le Harem des Lumières, l'image de la femme dans la peinture orientaliste du XVIIIe siècle*, Éditions du patrimoine, Paris, 2008.

musulmanes du Levant sont les deux les plus traités. Paradoxalement, dans les Indes orientales néerlandaises, le nombre de mariages mixtes entre Européens et femmes musulmanes était beaucoup plus élevé qu'en Algérie. Le fait que le journal néerlandais ne traite pas des femmes musulmanes ne veut donc pas forcément dire que les hommes néerlandais n'étaient pas attirés par ces femmes. Bien évidemment, de nombreux aspects qui dépassent notre sujet ont joué un rôle important dans ces mariages.²⁴⁰ Finalement, même si le nombre de mariages mixtes était très faible en Algérie, il existait des relations illégitimes entre des Français et des Algériennes, relations sur lesquelles il n'existe malheureusement pas de données exactes. Les informations disponibles nous ont cependant permis de montrer que *L'Écho d'Alger* a davantage traité de la femme musulmane que *Het nieuws van den dag*, ce qui nous importait dans notre sujet.

Nous avons l'impression que l'islam non-arabe était considéré comme moins violent, moins radical et moins dangereux par les colonisateurs néerlandais. Pourtant, Snouck Hurgronje n'était pas du même avis : il a marqué le champ colonial néerlandais par rapport aux musulmans en signalant qu'il ne fallait pas sous-estimer le pouvoir de l'islam indonésien, mais également qu'il fallait faire une distinction entre l'islam comme religion (qu'il fallait tolérer) et l'islam utilisé comme soutien à la violence anticoloniale (qu'il fallait supprimer).²⁴¹ Mais en général, les Néerlandais ne considéraient auparavant pas l'islam indonésien comme une religion violente. Cela pourrait être une des raisons pour lesquelles *Het nieuws van den dag* a publié si peu d'articles sur les musulmans, alors que les Indes orientales néerlandaises comptait plus de musulmans que l'Algérie. Une autre raison expliquant ce faible nombre d'articles est que le but principal des Néerlandais n'était pas – comme les Français – de «civiliser» les indigènes de la colonie. Cette «mission civilisatrice» de la France a provoqué davantage de discours sur les musulmans et cela a mené à un nombre important d'articles traitant des musulmans dans *L'Écho d'Alger*. On pourrait également se demander si la ségrégation de la société coloniale a été aussi forte dans les Indes orientales néerlandaises qu'en Algérie. Le professeur français Bousquet, que nous avons mentionné plusieurs fois dans ce mémoire, a montré dans sa recherche sur la politique musulmane des Pays-Bas que la ségrégation de la société coloniale indonésienne n'était pas très forte : «*Il existe entre eux et*

²⁴⁰ Par exemple le fait qu'à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, la plupart des Européens vivant dans la colonie néerlandaise était masculin, il y avait donc un manque de femmes européennes, ce qui a mené à de nombreux mariages mixtes.

²⁴¹ Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia, politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010, p. 48.

*les indigènes de solides amitiés personnelles, mais pas d'élan d'une race vers l'autre, d'un peuple vers un autre peuple pour partager ses richesses les plus précieuses : sa langue, ses institutions, sa culture. Ils n'ont même pas une idée impériale de la colonisation comme elle existe par exemple chez les Anglais.»*²⁴² Bien entendu, nous ne pouvons pas considérer Bousquet comme personne neutre en ce qui concerne les différences entre la France et les Pays-Bas.²⁴³

Ces exemples sur les musulmans nous permettent d'aborder un autre aspect de l'histoire coloniale, à savoir l'histoire de l'adaptation des colonisateurs à la religion des colonisés. De nombreuses recherches pourraient encore être faites par rapport à ce sujet, comme par exemple une comparaison des conséquences de la politique coloniale française et néerlandaise, ou des études sur les différentes formes de l'islam dans les deux colonies respectives ainsi que les effets qu'elles ont eues sur l'opinion générale des Français et des Néerlandais sur l'islam aujourd'hui. Dans tous les cas, des hommes de la politique coloniale comme Snouck Hurgronje et Le Chatelier nous ont laissé un héritage moral : il est préférable de s'intéresser à d'autres cultures et religions et de les respecter plutôt que de les rejeter.

²⁴² Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939, p. 156.

²⁴³ Bousquet était un Français qui voulait peut-être voir dans les Pays-Bas un modèle pour la France. Au moment où il a écrit son livre, 1939, la ségrégation française en Algérie était au plus fort. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, dans les colonies européennes les mouvements nationalistes étaient devenus de plus en plus importants. Cela a dans la plupart des cas mené à la décolonisation et donc l'indépendance de nombreuses anciennes colonies européennes, mais pour l'Algérie cela menait à une ségrégation encore plus grande entre les Français et les Algériens et finalement à la Guerre d'Algérie.

Bibliographie

Livres

Ageron, C., *Politiques coloniales au Maghreb*, Presses Universitaires de France, Paris, 1972.

Benrabah, Mohamed, *Langue et pouvoir en Algérie, Histoire d'un traumatisme linguistique*, Atlantica éditions Séguier, Biarritz, 1999.

Bosma, U., *Journalistiek in de tropen. De Indisch- en Indonesisch-Nederlandse pers, 1850-1958*, Aksant, Het Persmuseum, Amsterdam, 2005.

Bouaboud, I., *L'Écho d'Alger, cinquante ans de vie politique française en Algérie (1912-1961)*, thèse de doctorat à Paris XXII, 1998.

Bousquet, G.H., *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Collection du monde islamique tome II, Paul Hartmann éditeur, Paris, 1939.

Burhanudin, J. et van Dijk, K., *Islam in Indonesia, contrasting images and interpretations*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2013.

Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Presses Universitaires de France, éditions *Que sais-je ?*, Paris, 1964.

Constantini, D., *Mission civilisatrice, le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*, éditions La Découverte, Paris, 2008.

Dumont, Arsène, *Note sur la démographie des musulmans en Algérie*, dans : *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, IV série, Tome 6, 1895.

Graaf van Randwijck, S.C., *Handelen en denken in dienst der zending. Oegstgeest 1897-1942*, Tome I & II, Uitgeverij Boekencentrum bv, 's Gravenhage, 1981.

Groeneboer, Kees, *Weg tot het Westen. Het Nederlands voor Indië 1600-1950*, KITLV Uitgeverij, Leiden, 1993.

Hannoum, Abdelmajid, *Violent modernity, France in Algeria*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 2010.

Hart, de, B., *Onbezonnen vrouwen. Gemengde relaties in het nationaliteitsrecht en het vreemdelingenrecht*, Aksant, 2003.

Kateb, Kamel, *Européens, «indigènes» et juifs en Algérie (1830-1962), Représentations et réalités des populations*, Éditions de l'institut national d'études démographiques, Paris, 2001.

Mathijssen, Marita, *Boeken onder druk: censuur en pers-onvrijheid in Nederland sinds de boekdrukkunst*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2011.

Laffan, M.F., *Islamic nationhood and colonial Indonesia, the umma below the winds*, RoutledgeCurzon, London and New York, 2003.

Landman, Nico, *Van Mat tot Minaret, de institutionalisering van de islam in Nederland*, VU Uitgeverij, Amsterdam, 1992.

Laurens, Henry, *Orientales II*, CNRS éditions, Paris, 2007.

Le Pautrenat, Paul, *La politique musulmane de la France au XXe siècle. De l'Hexagone aux terres d'Islam, Espoirs, réussites, échecs*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003.

Luizard, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Éditions La Découverte, Paris, 2006.

Maters, Mirjam, *Van zachte wenk tot harde hand. Persvrijheid en persbreidel in Nederlands-Indië 1906-1942*, Uitgeverij Verloren B.V., Hilversum, 1998.

Nock, A.D. (1933) dans Burhanudin, J. et van Dijk, K., *Islam in Indonesia, contrasting images and interpretations*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2013.

Oulebsir, Nabila, *Les usages du patrimoine, Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.

Peyraube, E., *Le Harem des Lumières, l'image de la femme dans la peinture orientaliste du XVIIIe siècle*, Éditions du patrimoine, Paris, 2008.

Pringle, Robert, *Understanding Islam in Indonesia. Politics and diversity*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2010.

Stora, Benjamin, préface du livre *Européens, «Indigènes» et Juifs en Algérie (1830-1962)* de Kateb, Kamel, Éditions de l'Institut national d'études démographiques, Paris, 2001.

Termorshuizen, Gerard, *Realisten en Reactionairen: Een geschiedenis van de Indisch-Nederlandse pers 1905-1942*, Nijgh & Van Ditmar, Amsterdam, Kitlv Uitgeverij, Leiden, 2011.

Articles

Akadem. Le campus numérique juif. «À la conquête de l'égalité. Les grandes dates de l'émancipation féminine». [En Ligne]. http://www.akadem.org/medias/documents/dates_emanicipation-1.pdf (Page consultée le 25-6-2014).

Allan, M., *Nederland en 'zijne eigene Islâmquaestie'*, De Groene Amsterdammer, [En Ligne]. <https://www.groene.nl/artikel/nederland-en-zijne-eigene-islamquaestie> (page consultée le 5-7-2014).

Dumont, Arsène, *Note sur la démographie des musulmans en Algérie*, dans : *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, IV série, Tome 6, 1895, p. 702. [En Ligne]. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1895_num_6_1_5620 (Page consultée le 23-6-2014).

Fasseur, C., *Indische perikelen 1847-1860, Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*. Deel 91 (1976) [En Ligne]. <https://www.bmg-nlchr.nl/index.php/bmg/article/viewFile/URN%3ANBN%3ANL%3AUI%3A10-1-102076/1967> (Page consultée le 29-04-2014).

Fasseur, C., *Nederland en het Indonesische nationalisme. De balans nog eens opgemaakt*. [En Ligne]. <http://www.bmg-nlchr.nl/index.php/bmg/article/viewFile/2451/2505> (Page consultée le 14 mai 2014).

Kaptein, N., *Fatwa's, moslims, christenen en de staat in Nederlands-Indië en Indonesië*, *Recht van de Islam* 17 (2000) p. 15, [En Ligne]. http://www.verenigingrimo.nl/wp/wp-content/uploads/recht17_kaptein.pdf consulté le 8-7-2014 (Page consultée le 8-7-2014).

Kateb, Kamel, *La statistique coloniale en Algérie (1830-1962)*, INSEE [En Ligne]. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs112b.pdf (Page consultée le 24-04-2014).

Koninklijke Bibliotheek Den Haag, *Krantencatalogus*, [En Ligne]. <http://lijsten.kb.nl/lijt.htm?kranten/gemengd/a.htm> (Page consultée le 30-6-2014).

Nederburgh, I.A., *Wetgeving voor Nederlands-Indië. Gemengde huwelijken, Staatsblad 1898, No. 158. Officiële bescheiden met eenige aantekeningen*, Kolff, Batavia, 1898.
Nederlands interdisciplinair demografisch instituut, La Haye. «*De demografische geschiedenis van de Indische Nederlanders*», , 2002, p. 10. [En Ligne]. <http://www.nidi.nl/shared/content/output/reports/nidi-report-64.pdf> (Page consultée le 13-7-2014).

Ryad, U., *Wilders is met moskeeangst terug in het verleden*, Leiden Islam Blog, 7-3-2013, [En Ligne]. <http://leiden-islamblog.nl/articles/wilders-is-met-moskeeangst-terug-in-het-verleden1> (Page consultée le 14-7-2014).

Streiff-Fenart, J., *Le 'Métissage' Franco-Algérien. Catégories politiques et imaginaires à propos des mariages mixtes*. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXIX, 1990, Ed. du CNRS, p. 343-351. [En Ligne]. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/08/54/03/PDF/Metissage.pdf> (Page consultée le 13-7-2014).

Vereniging voor Gendersgeschiedenis, *Tijdbalk vrouwenkiesrecht*, [En Ligne]. <http://www.gendersgeschiedenis.nl/nl/dossiers/kiesregt.html> (Page consultée le 30-6-2014).

Weil, Patrick, *Le statut des musulmans en Algérie coloniale, Une nationalité française dénaturée*, European University Institute, San Domenico, 2003. [En Ligne]. http://www4.ac-lille.fr/~immigration/ressources/IMG/pdf/Statut_musul_alg.pdf (Page consultée le 25-04-2014).

Sites internet

Bibliothèque Nationale de France. «Presse et revues, Algérie». [En Ligne]. <http://gallica.bnf.fr/html/presse-et-revues/algerie> (Page consultée le 21-06-2014).

Bibliothèque Nationale de France. «Presse et revues, les principaux quotidiens». [En Ligne]. <http://gallica.bnf.fr/html/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens> (Page consultée le 30-04-2014).

Bibliothèque Nationale de France. «Races supérieures, races inférieures ? Par Jules Ferry et Georges Clemenceau». [En Ligne]. <http://expositions.bnf.fr/socgeo/pedago/t21.htm> (Page consultée le 24-4-2014).

Centre de documentation historique de l'Algérie. «Histoire de la presse en Algérie : l'écho d'Oran». [En Ligne]. <http://www.cdha.fr/histoire-de-la-presse-en-algerie-lecho-doran> (Page consultée le 24-06-2014).

Herodote.net. «Chiites-sunnites», [En Ligne]. <http://www.akadem.org/medias/documents/--Chiites-sunnites.pdf> (Page consultée le 22-06-2014).

Historisch Nieuwsblad. «Meer Nederlander dan Indonesier». [En Ligne]. <http://www.historischnieuwsblad.nl/nl/artikel/6456/meer-nederlander-dan-indonesier.html> (Page consultée le 02-01-2014).

Institut national de la statistique et des études économiques. «La statistique et l'Empire colonial français». [En Ligne]. <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/biblio/colonies.htm> (Page consultée le 21-6-2014).

Légifrance. «*Journal officiel de la République française*». 4-7-1958. [En Ligne] http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19580704&numTexte=&pageDebut=06238&pageFin (Page consultée le 25-6-2014).

Populstat. «Algeria», [En Ligne]. <http://www.populstat.info/Africa/algeriac.htm> (Page consulté le 22-06-2014).

Troonredes.nl. «Troonrede van 17 september 1901». [En Ligne]. sur <http://troonredes.herkocoomans.nl/?p=310> (Page consultée le 08-05-2014).

Université de Perpignan. «Décrets Crémieux», du 24 octobre 1870». [En Ligne]. <http://mjp.univ-perp.fr/france/d1870algerie.htm> (Page consultée le 25-04-2014).

Sources

L'Écho d'Alger : Le site internet <http://gallica.bnf.fr/> de la Bibliothèque nationale de France.

Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië : le site internet <http://www.delpher.nl/> de la Bibliothèque royale de La Haye

ANNEXES

Annexe I – Nombre d’articles par mot-clé

Tableaux des articles par thème. *L’Echo d’Alger* et *Het Nieuws van den dag*

| Nombre d’articles mentionnant le mot-clé <i>musulman</i> | | |
|--|-----------------------|-------------------------------|
| | <i>L’Echo d’Alger</i> | <i>Het Nieuws van den dag</i> |
| 1920 | 178 | 1 |
| 1921 | 166 | 2 |
| 1922 | 206 | 2 |
| 1923 | 163 | 1 |
| 1924 | 193 | 7 |
| 1925 | 241 | 4 |
| 1926 | 229 | 7 |
| 1927 | 231 | 8 |
| 1928 | 245 | 7 |
| 1929 | 201 | 5 |
| 1930 | 275 | 6 |
| 1931 | 271 | 3 |
| 1932 | 217 | 6 |
| 1933 | 308 | 10 |
| 1934 | 316 | 1 |
| 1935 | 309 | 4 |
| 1936 | 295 | 1 |
| 1937 | 338 | 4 |
| 1938 | 322 | 4 |
| 1939 | 344 | 13 |

| Nombre d’articles mentionnant le mot-clé <i>islam</i> | | |
|---|-----------------------|-------------------------------|
| | <i>L’Echo d’Alger</i> | <i>Het Nieuws van den dag</i> |
| 1920 | 31 | 57 |
| 1921 | 39 | 32 |
| 1922 | 60 | 60 |
| 1923 | 30 | 38 |
| 1924 | 44 | 41 |
| 1925 | 54 | 45 |
| 1926 | 47 | 48 |
| 1927 | 23 | 87 |
| 1928 | 41 | 63 |
| 1929 | 30 | 69 |
| 1930 | 60 | 97 |
| 1931 | 58 | 92 |
| 1932 | 48 | 66 |
| 1933 | 64 | 63 |
| 1934 | 65 | 43 |
| 1935 | 62 | 98 |
| 1936 | 69 | 32 |
| 1937 | 88 | 242 |
| 1938 | 52 | 135 |
| 1939 | 110 | 188 |

Annexe II – Affiche parti communiste de France



Source : Affiche du Parti communiste français et de la CGTU (Confédération générale du travail unifiée), 1930.²⁴⁴

²⁴⁴La colonisation et le système colonial français entre le milieu du XIXe siècle et la fin des années 1930 : quelles caractéristiques ? Article du journal Le Monde. [En Ligne]. http://www.lemonde.fr/revision-du-bac/annales-bac/histoire-terminale/la-colonisation-et-le-systeme-colonial-francais-entre-le-milieu-du-xixe-siecle-et-la-fin-des-annees-1930-quelles-caracteristiques_t-hrde80.html consulté le 5-7-2014.

Annexe III – Articles de *L'Écho d'Alger*

1920-1924

| | |
|------------|--|
| 6-2-1920 | <i>Un institut musulman à Paris</i> , Le gouvernement vient de déposer un projet de loi portant affectation d'une subvention de 500.000 francs à la Société de « Habous », des lieux saints de l'Islam, pour la construction d'un institut musulman à Paris, où les musulmans et les protégés français pourraient se retrouver dans un cadre en harmonie avec leurs traditions et leur civilisation. La Société des Habous est qualifiée pour cela. |
| 26-2-1920 | <i>Session extraordinaire</i> , Broussais dit : « L'élément indigène — non renonçant au statut personnel musulman — a vu sa situation grandir dans les assemblées locales. De sa sagesse et de sa modération dans l'avenir dépend le sort d'une réforme dont quelques dispositions n'ont pas été sans alarmer et alarment encore d'excellents esprits algériens <i>Déclarations de conseillers indigènes</i> : Ils s'inclinent avec respect devant le Gouvernement de la République dont l'action bienfaisante s'étend sur les populations indigènes ; ils se déclarent prêts à seconder L'Administration dans l'œuvre qu'elle poursuit en vue de l'amélioration du statut indigène, tant au point de vue économique et social qu'au point de vue politique, et aussi pour assurer aux populations musulmanes l'application des lois d'hygiène et d'assistance nécessaires en Algérie ; ils saluent respectueusement son représentant à la tête du département d'Alger, M. le préfet Lefébure, à qui ils veulent ,ici donner l'assurance de leur indéfectible dévouement. |
| 16-4-1920 | Le souffle de patriotisme qui a passé sur toute l'Algérie, à l'appel de la France, en août 1914 est une preuve probante et irréfutable de notre fidélité. A ce souvenir je m'incline bien bas devant tous les braves, de l'officier supérieur au simple soldat, français et indigènes musulmans tombés au champ d'honneur face à l'ennemi pour la défense du sol national. c Honneur à tous ces braves ! Honneur à tous ceux qui ont combattu pour la noble cause, pour le triomphe du droit et de la Justice ! Gloire à l'armée française, bouclier vivant, oui nous a préservés d'un mal irrémédiable. « Hé bien ! Messieurs, ce souffle patriotique, ce bel entrain, cet esprit de concorde et d'entente, ce caractère de dévouement et d'abnégation qu'ont témoigné nos indigènes musulmans est dû à une sage administration intérieure menée à bonnes fins par les dirigeants de notre belle et grande colonie. C'est aux autorités civiles et militaires de l'Algérie que revient le grand mérite d'avoir subjugué nos âmes par les bienfaits d'une brillante civilisation enviée par toutes les nations du monde. |
| 25-4-1920 | <i>Des cartes postales de Drack-Oub</i> , Les principales scènes de la vie musulmane d'aujourd'hui sont reproduites de la plus amusante façon dans cette série de dix cartes, dont beaucoup trouveront qu'elle mérite mieux qu'un simple envoi par la poste. C'est une collection qui sera conservée par nombre d'amateurs de choses d'art et celui vaudra de chaleureuses félicitations à Drack-Oub. |
| 4-7-1920 | <i>A la commission des finances</i> . Harriot vient, au nom de la Commission des Finances, de déposer son rapport approuvant les projets de loi qui accordent une subvention de 500.000 francs à la So, cité des Habous des lieux saints de l'Islam pour la construction d'un Institut musulman à Paris. Ce crédit est prévu pour la construction d'une mosquée, d'une bibliothèque, d'une salle d'étude et de conférences. L'Institut constituerait dans son ensemble, pour les musulmans français et étrangers, qui sont nombreux à Paris, un centre de réunion et une vraie maison de l'Islam. Et M. Herriot de dire dans son rapport : Ainsi que l'indique le projet de loi du gouvernement, une œuvre pareille doit, pour réussir, être confiée à des musulmans et dirigée par eux. Nos meilleures intentions ne sont pas toujours comprises. Mieux vaut laisser aux intéressés le - soin de dire les leurs et de les appliquer. |
| 17-7-1920 | Sur le second point, M. Ben Chennouf sait que nous sommes de son avis, puisque les premiers nous avons signalé le danger de l'agitation nationaliste musulmane. Sur le premier, nous pouvons nous entendre. Les Français de ce pays ne sont nullement hostiles à l'accession des indigènes aux droits politiques, mais ce contre quoi ils protestent, c'est contre l'attribution de ces droits à des sujets qui ne sont nullement préparés à s'en servir. La preuve qu'ils ont raison, c'est que dans trop de circonscriptions les élections arabes se sont faites sur le terrain religieux |
| 29-10-1920 | <i>Un grand devoir de solidarité sociale</i> . La famine qui sévit parmi les indigènes de l'Algérie ne peut plus être niée. De tous les points de la Colonie nous parviennent des nouvelles sérieusement alarmantes L'hiver qui s'avance à grands pas s'annonce comme devant nous amener un état de choses comparable à la famine tristement célèbre de 1867. On rencontre, dans le bled, des femmes qui portent dans leurs bras leur petit enfant mort. Le long des routes, on voit des familles entières, épuisées, démoralisées par le manque de nourriture, s'asseoir au bord du fossé et attendre, dans |

| | |
|-----------|--|
| | <p>une apathie complète, la fin de leurs souffrances.</p> <p>La France, qui est venue dans l'Afrique du Nord en puissance civilisatrice, peut-elle tolérer que, sous l'égide de son drapeau, se passent de telles horreurs? Il y a si peu de temps encore, on tressait des couronnes à nos' « frères musulmans » qui nous avaient apporté une aide précieuse au cours de la guerre. Qu'a-t-on fait cependant pour les récompenser? On leur a accordé -des cartes d'électeurs, des avantages politiques dont ils n'ont que faire. Notre ne s'est-on avisé que notre premier devoir consiste à leur procurer de quoi manger.</p> <p>L'Echo d'Alger propose que, de toute urgence, on organise une « Journée des Meskines » : que l'on vende un "insigne, que l'on- organise une loterie.. que l'on prenne l'initiative d'une grande fête ; que l'on imite, en un mot, l'exemple du cardinal Lavigerie qui, en 1867, se fit mendiant pour les Meskines et, à force d'énergie, sauva de la famine des populations entières.</p> |
| 10-2-1921 | La France est une grande puissance musulmane. Elle doit le rester. C'est "son intérêt et c'est aussi celui de ses alliés. |
| 27-3-1921 | <i>Un institut musulman à Paris. La ville de Paris participe à sa création.</i> Paris, 26 mars. -' Ce Conseil municipal a adopté aujourd'hui: à l'Unanimité, sa- participation à la création -de l'Institut musulman, sous la -forme de -la donation du terrain nécessaire. |
| 12-9-1921 | <p><i>A la mémoire des militaires.</i> Paris. M septembre. — A l'occasion de la première victoire de la Marne et en mémoire des militaires musulmans, M. Toumy Abdelkader, interprète militaire, a prononcé, au cimetière militaire de Chambray et d'Etrepey, un discours où il a dit notamment :</p> <p>* En ce jour de pèlerinage au champ de bataille de la Marne, les musulmans de l'Afrique du Nord sont heureux de fêter cette grande victoire. Le chiffre de nos morts indique notre attachement à la Mère-Patrie, et nous savons que la France n'oublie jamais ses enfants.</p> <p>« L'Islam français, qui contribua si courageusement et si loyalement à cette magnifique victoire, aura sa page d'histoire dans les annales de la République. »</p> |
| 1-2-1922 | <p>L'OPINION FRANÇAISE DESIRE UNE RECONSTRUCTION DE L'ORIENT AVANT CELLE DE L'EUROPE</p> <p>Le Temps commente la situation en ces termes : « Nous devons reconnaître qu'il y a encore une grande différence entre l'attitude de l'Angleterre en Egypte et la politique de la France en Orient, évacuant la Cilicie, réclamant une véritable indépendance pour une Turquie véritablement viable.»</p> <p>La France donne l'exemple pour réduire les entreprises militaires, pratiquer le désintéressement, respecter l'indépendance d'une nation musulmane qui a un grand passé.</p> |
| 4-2-1922 | <p><i>Belle histoire qui montre les différences entre les françaises et les musulmanes.</i> Les PROPOS du LECTEUR</p> <p>PAUVRE FATMA !</p> <p>Fatma s'extasie chaque jour devant les toilettes de sa maîtresse. Elle est conscience de sa grâce et de sa beauté étrange. Il suffirait qu'elle aussi se mette comme les Françaises pour tourner toutes les têtes. Et avec la permission de cette maîtresse indulgente et amusée, elle veut, comme la Graziella de Lamartine, s'habiller elle aussi à l'européenne pour plaire.</p> <p>Elle revêt donc cette robe étroite si peu faite pour son corps que rien n'a jamais comprimé; ses pieds, habitués aux larges babouches, entrent difficilement mais avec délices, dans les petits souliers vernis; le chapeau à plumes et à fleurs rend grotesque un visage que les voiles affinaient. Pour faire plus d'effet, elle s'agrémente même de quelques colifichets à couleurs violentes.</p> <p>Ainsi faite, la voilà dehors en quête d'aventures. Après avoir passé le Jardin Marengo, elle s'engage dans la rue Babel-Oued. Dans le brouhaha de la rue si vivante, on ne la remarque pas beaucoup.</p> <p>Elle n'ose cependant pas acheter les délicieux gâteaux au miel qui fondent dans la bouche. Les belles madames ne mangent pas dans la rue des friandises arabes.</p> <p>Elle passerait bien dans la rue Randon: où elle pourrait acheter quelques gouttes d'essence de rose, puis dans la rue de la</p> <p>Lyre, où l'on trouve des colliers parfumés de jasmin. Mais ce n'est pas l'itinéraire des belles Roumies. Elle pourrait d'ailleurs rencontrer sa petite Ourida qui travaille aux tapis et gravit les ruelles de la Kasba comme une petite fée orientale.</p> <p>Sur la place du Gouvernement, elle doit se retenir pour ne pas allonger une taloche au petit Mohamed qui, sa boîte de cireur au dos, joue avec d'autres yaou'leds.</p> <p>Elle' rentre dans la rue Bab-Azoun et se contemple aux vitrines. Mais derrière elle, des messieurs l'examinent d'un air railleur, tandis que de petites midinettes dé- taillent avec une moquerie cruelle les extravagances de sa toilette. La pauvre Fatma, étouffant des pleurs de rage, rentre en coup de vent chez sa maîtresse, lui rend ses vêtements qui sont laids, dit-elle, et W rendent laide. Elle reprend son haïk, se drape à l'antique dans son large vêtement qui lui donne un air de petite nonne</p> |

| | |
|-----------|--|
| | <p>mystique.</p> <p>Et le soir, en contemplant la mer du haut de sa terrasse, tandis que son père, le vieil Ali, fume dans un coin le narguilé, elle se persuade, dans sa logique enfantine, qu'elle n'est point faite pour la vie des Roumis, qu'il fait bien bon vivre de la vie musulmane où elle est née et d'où elle n'aurait jamais dû avoir l'idée de sortir.</p> |
| 3-3-1922 | <p>Paris, 8 mars. - Une délégation du conseil d'administration du Souvenir Français, composée du général Ferré, président; de l'amiral Touchard, ancien ambassadeur, vice-président, et des généraux Curé et Chrétien, a reçu aujourd'hui au cimetière de Pantin les délégués musulmans venus à Paris pour la cérémonie de la fondation de l'Institut musulman.</p> <p>Le général Ferré leur a souhaité la bienvenue, puis a dit que sur les 580 soldats musulmans décédés à Paris pendant la guerre, 292 ont été inhumés au cimetière de Pantin. -</p> <p>« La France a, dit-il, traité sur le même pied ses fils musulmans et ses fils chrétiens.</p> <p>Tous, en effet, ont droit devant le sacrifice suprême, au même respect, aux mêmes égards, à la même reconnaissance. 9</p> |
| 4-3-1922 | <p>UNE DELEGATION MUSULMANE du CIMETIÈRE DE PANTIN</p> <p>Paris, 3 mars. — Une délégation musulmane. conduite par Kaddour bon Gabnt. est allée visiter, les tombes des soldats musulmans tombés; au cimetière de Pantin.</p> <p>Elle a été reçue par le général Ferré, président du Souvenir Français, entouré des généraux Chrétien et Curé et de l'amiral Touchard. Elle a été conduite par le conservateur de la section Ouest, où sont cent soixante et onze tombes musulmanes orientées vers la Mecque et soigneusement entretenues.</p> |
| 22-3-1922 | <p>Sans aucun doute l'Afrique du Nord a souffert de la guerre à laquelle elle a participé d'une manière si efficace, si heureuse pour la métropole. Elle est atteinte par la crise économique actuelle. Il faut songer à lui procurer un outillage perfectionné indispensable à sa prospérité inséparable de la nôtre. Il faut s'inquiéter d'en doter l'Algérie • et la Tunisie, car la question ne se pose pas pour le Maroc, du maximum de la représentation élue et d'une autonomie administrative compatibles. avec le degré d'évolution des populations intéressées. Enfin il ne faut pas oublier que l'Afrique du Nord peuplé de musulmans est notre frontière commune avec le domaine du Prophète, notre point d'intersection dans l'Islam. Cette situation particulière nous impose une politique musulmane. Il y a une interpénétration réciproque. Une bonne politique musulmane nous assure d'un loyalisme et de l'affection de nos sujets .et de nos protégés. D'autre part cette affection et ce loyalisme peuvent nous valoir dans tout l'Islam une situation privilégiée facteur important de la politique mondiale</p> |
| 8-4-1922 | <p>La nuit arrive, et Marrakech retrouve sa belle sérénité musulmane.</p> |
| 28-6-1922 | <p>Nous devons entretenir les relations les meilleures avec les chefs de la religion musulmane, mais en ne nous répartissant pas de ce principe qu'ils n'ont qu'un respect : celui de la force. Chez eux, le respect du droit ne vient que bien après.</p> |
| 27-9-1922 | <p>Coloniser, c'est civiliser. [...] la France, puissance musulmane, garde à la civilisation musulmane la déférence qui lui est due. Elle n'entend rien railler, rien troubler, rien effacer dans l'âme humaine de ce qui a pu contribuer à la reconforter, à l'élever, à l'ennoblir. Elle comprend les croyances et elle leur conserve toute leur liberté d'expression et de pratique, compatible avec le maintien de l'ordre public, de la laïcité de l'Etat, de la sécurité et de la souveraineté française, partout où flotte notre drapeau.</p> |
| 5-10-1923 | <p>Ils n'en parlent pas. La plupart sont déjà mariés une ou deux fois.</p> <p>- Ils deviennent trigames ! — Ça n'a pas d'importance à leur point de vue, puisque Mahomet leur promet quatre femmes légitimes ; au point de vue de la loi française, ils ne sont pas répréhensibles puisque officiellement le mariage musulman n'est pas reconnu par elle. Poursuivrait-on le monsieur qui - serait parvenu à se marier religieusement trois fois sans passer devant le maire ?</p> <p>— Pourtant leurs unions sont enregistrées. Discussion entre un colon et Edmond BERLUREAU, journaliste pour l'Echo d'Alger.</p> |
| 4-1-1924 | <p>LA LOI DU SOLEIL, par Paul Yram (Ed. Baudinière). —■ M. Léon Frappié, qui nous présente ce roman en une élogieuse préface, en a dégagé les principaux caractères. A la faveur d'une histoire d'amour, l'auteur témoigne à nouveau de cette vérité qu'il est entre certaines races des incompatibilités si profondes que la plus violente passion ne saurait les effacer. Cette sorte de fatalité pèse sur les héros du livre, un Français et une Musulmane. Bien que celle-ci, une toute jeune fille, ait été élevée à l'européenne, bien qu'elle se soit évadée du harem pour suivre celui qu'elle aime, c'est en vain qu'elle essayera de prendre goût à tout l'agrément de la vie française et à la liberté de nos mœurs L'atavisme plus fort la ramène repentante et résignée dans la prison aux murs blancs qu'elle a fuites.</p> |
| 19-3-1924 | <p>La Situation Diplomatique. Paris, 18 mars. — De notre correspondant spécial ;</p> |

| | |
|------------|---|
| | <p>Ce n'est pas une mince affirmation du prestige dont, en dépit de l'effort des kémalistes et des Anglais pour le ruiner, nous jouissons encore en Orient, de voir cinquante princes et princesses exilés de l'ancienne famille impériale, venir chercher un refuge à Beyrouth. Décidément, ceux qui sont frappés par l'injustice, la violence et tombent dans le malheur, songent aussitôt à s'abriter en terre française, sous la protection de nos trois couleurs. Il faut espérer que notre gouvernement ne se méprendra pas sur la signification de ce geste et qu'il ouvrira largement les portes à ces réfugiés, en attendant que le Calife lui-même vienne s'installer dans une de nos colonies ou dans un de nos protectorats. Si le fait pouvait se produire, ce serait la plus belle sauvegarde de notre domination en pays musulman, et l'on sait que nous sommes la deuxième puissance, au point de vue du nombre de nos sujets -mahométans. On sait qu'Abdul Medjid, se refusant à rien brusquer, a décidé de soumettre la question de sa future résidence à un grand congrès panislamique qui doit se réunir prochainement. Mais de très bons renseignements, puisés aux sources les plus sûres, permettent de prédire que ce congrès choisira une terre française; afin d'y installer le Califat, pourvu qu'il sache que cette décision agréée au gouvernement français. A mon avis, il ne faudra pas hésiter et je suis certain que le général Weygand, qui va arriver prochainement à Paris, donnera un avis conforme. Plus, en effet, la situation se développe, mieux on constate combien sont artificielles les diverses candidatures à la dignité de Califat, dont les rivalités se donnent actuellement libre cours. Il en est un, de ces candidats; qui a pris les devants : c'est [notre vieille connaissance Hussein, roi. du Hedjaz. Celui-ci s'appuie sur ses deux fils, dont l'un, Fayçal, s'est fait proclamer roi de l'Irak, tandis que l'autre, Abdullah, est roi de Transjordanie. C'est avec leur connivence que la proclamation a eu lieu 'le 14 mars dernier, et ainsi Hussein peut tout au moins se vanter que sa souveraineté spirituelle n'est pas absolument fictive et qu'en plus du Hedjaz, qui est son fief, il fait aussi rayonner son influence sur deux autres régions de l'Arabie. Combien cependant cette domination est „ peu de chose, si on la compare aux immenses populations musulmanes de l'Inde, - de l'Asie Centrale, de l'Afrique du Nord. qui restent fidèles au Calife Abdul Medjid et ne se soucient nullement de passer sous la férule (purement spirituelle, il est vrai) d'un prince qui ne peut guère invoquer d'autre titre que d'être, lui aussi bien que. ses deux rejetons, une créature des Anglais. Car là est tout le fond de l'affaire. C'est l'Angleterre qui, pour développer ses grands projets de domination asiatique, a encouragé les kémalistes dans leur folie anticléricale et les a poussés à casser le bloc islamique. De là, la déposition d'Abdul Medjid et la proclamation d'Hussein. C'était de la haute diplomatie. Mais elle est en train de se briser contre le sentiment populaire, si puissant en pays musulman. C'est cette disposition d'esprit que nous devons mettre à profit pour reprendre en Orient la haute situation morale que nous y occupions et que le malencontreux traité de Lausanne — ce chef d'œuvre de lord Curzon - nous a fait perdre. La question du Califat nous en offre une occasion unique. Gardons-nous de la laisser échapper, d'autant plus que la sorte de protectorat moral que l'installation du Calife dans une de nos colonies nous permettrait d'exercer, rentre bien dans les traditions françaises. Nous ne nourrissons aucune arrière-pensée impérialiste de conquête. Nous ne faisons pas comme les Anglais, toujours en quête de domination mondiale. Nous, ce qui nous intéresse, c'est de propager à travers 'le monde notre influence civilisatrice et pacificatrice. C'est à cause de cette particularité de notre politique que les populations orientales nous ont toujours témoigné une sympathie qu'elles n'accordaient pas aux autres gouvernements européens. Faisons en sorte que ces bons sentiments se développent encore à notre égard. Ce sera le renouveau de notre influence dans tout l'Orient. Nous retrouverons ainsi la situation que nous n'aurions jamais dû perdre.</p> <p>GUY DE SAINT-CLAIR</p> |
| 31-10-1924 | <p>LE VOILE DES FEMMES MUSULMANES</p> <p>M. Mohamed Nomane s'élève avec vigueur, dans Tunis Socialiste, contre le port du voile par les femmes musulmanes. -</p> <p>« Il n'y a pas à en douter; écrit-il, un vent assez violent souffle sur ce chiffon. Pour le défendre, on a mobilisé. les braves gens plus convaincus que jamais (et sans le concours de la moindre conférence) de l'inéluctable nécessité d'abriter l'honneur de leurs épouses, et le leur propre, derrière ce torchon. » ,</p> <p>La Tunisie Française réplique :</p> <p>M. Mohamed Nomane a beau qualifier le voile de chiffon et de torchon, cela n'empêche pas que les musulmans qui laisseraient sortir leurs femmes dévoilées sont encore l'exception en Tunisie. A première vue, le voile n'est pis grand' chose. Aujourd'hui, beaucoup de femmes musulmanes le portent comme l'arbre porte un fruit mûr. On croirait que le voile ne tient plus qu'à un fil, qu'il va tomber. Et cependant il tient toujours, le voile! Pourquoi donc? Parce qu'il abrite des préjugés séculaires, qui le retiennent par mille fils invisibles.</p> <p>Permettre. aux femmes musulmanes d'enlever leur voile, ce serait briser les cadres d'une société</p> |

| | |
|------------|--|
| | qui meurt intoxiquée par ses préjugés; et si les cadres étaient brisés, la civilisation pénétrerait à flots au sein de cette société qui nous échappe parce qu'elle est fermée. L'Afrique du Nord ne commencera à se civiliser, dans le bon et le vrai sens du mot, que le jour où la femme musulmane sera dévoilée, c'est-à-dire le jour où elle pourra se mêler à la vie et apprendre autre chose que ce que lui racontent les « vieux turbans ». Oui c'est dans l'intérêt de la civilisation elle-même. dans l'intérêt de la concorde entre |
| 10-11-1924 | Le cadre est à peu près le même, ainsi que les descriptions. Les sujets sont identiques. Dans La Fille du Pacha, il s'agit d'une musulmane qui épouse un juif. La famille se réunit en conseil, juge la jeune fille, la condamne- et l'exécute. Dans Yamilé, il s'agit d'une chrétienne qui adore un musulman et se donne à lui. La famille se réunit, juge, condamne, exécute. Et la scène, la grande scène de l'exécution, la scène capitale, est contée de même façon dans l'un et l'autre roman. |

1925-1929

| | |
|------------|---|
| 2-6-1926 | <p>Qu'allons-nous faire, maintenant au point de vue militaire, administratif, international, pour recueillir les fruits d'un tel effort?</p> <p>Là aussi, le gouvernement est-il décidé à prendre et à suivre les avis des experts, du Maréchal Pétain qui, à Rabat comme à Madrid, a su gagner des titres à la reconnaissance de la patrie et dont le général Boichut justifia sa confiance ; du maréchal Lyautey qui forma les Noguès, Huot, Freydenberg, et dont la politique indigène suit, depuis des mois, préparer la victoire ? N'auront-ils pas un mot à dire ? Seront-ils consultés, écoutés, dans les conversations internationales qui vont s'ouvrir ? Quel est le gouvernement qui ne sent pas la nécessité de montrer qu'il s'appuie sur une majorité solide et durable ?</p> <p>Notre politique musulmane nous Interdit d'être trop cruels envers notre captif D'Impartial Français ;</p> <p>La lecture de la presse espagnole prouve, d'ailleurs, que la prudence d'Abd el Krim était justifiée en tous points. Il est certain que c'est un vrai châtiment qui l'attendait en Espagne, et, abstraction faite de la générosité, les Espagnols n'avaient, pas de raison de ne pas le lui infliger, car ils ne prenaient contact avec l'Islam que dans, leur zone du Maroc, et cela leur laisse tout loisir de suivre leur nature qui est de ne pas aimer les Musulmans et de ne pas les ménager.</p> <p>Pour nous, qui avons des intérêts d'autre sorte, une saine politique musulmane nous interdit déjà d'agir envers notre captif comme les Espagnols le souhaiteraient.</p> |
| 14-1-1927 | <p>Depuis le Concile de Trente, les femmes ont su prendre quelques libertés.</p> <p>On pourrait même faire remonter au règne de Charlemagne le mouvement féministe. Les Francs, après les Grecs et les- Romains, séquestraient les femmes, comme aujourd'hui les Musulmans. Or, sous Charlemagne on les admit aux festins.</p> <p>Selon les idées juives, leur voix et leurs cheveux sont des nudités. Saint-Paul, d'après Renan, rappelait ainsi aux convenances les Corinthiennes s</p> <p>Les femmes ne doivent jamais parler ni même questionner dans l'église. - Le don des langues n'est pas pour elles. — Elles doivent être soumises à leur mari. — Si elles désirent savoir quelque chose, qu'elles le demandent à leur mari dans leur maison. — 11 est aussi honteux pour une femme de paraître sans voile à l'église que tondu ou rasée.</p> |
| 24-10-1927 | <p>LE VOILE DES MUSULMANES</p> <p>« Laisse-moi contempler ton visage ! n chante amoureuxment Faust à Marguerite.</p> <p>Les femmes musulmanes — du moins celles de Palestine et de Syrie — rêvent-elles de Faust A Ou bien sont-elles jalouses des privilèges accordés à leurs compagnes de Turquie ?</p> <p>Toujours est-il qu'elles ont décidé d'envoyer une délégation au haut-commissaire de France à Beyrouth pour le prier instamment d'user de -son influence auprès du gouvernement de Damas, afin qu'il soit permis aux femmes musulmanes de sortir non voilées.</p> <p>Ceci semble démontrer que les Syriennes évoluent plus rapidement que les Algériennes vers le progrès.</p> <p>C'est probablement que leurs parents n'ont pas hésité à les envoyer à l'école et à les mettre en contact avec la civilisation européenne.</p> |
| 6-8-1928 | <p>LE PÈLERINAGE A LA MECQUE</p> <p>Dans la ville sainte</p> <p>Notre entrée dans la ville sainte a été marquée par un événement inespéré.</p> <p>Un orage formidable s'est abattu sur la région et une pluie, très rare en ce pays, est tombée abondante qui a désaltéré et assagi cette nature trépidante de chaleur, sur laquelle elle a épandu un frêle voile de fraîche jeunesse et de bonheur.</p> |

| | |
|-----------|--|
| | <p>Nous pénétrons dans la ville dans des « Arabichs » qui sont venues nous cueillir aux portes des remparts, où, pour la 46 fois depuis Djedda on nous décompte comme des moutons.</p> <p>La Mecque nous apparaît, s'étirant au fond d'une cuvette, dans une sorte de mâchoire à dentelure écaillée, dont les pics, dressés tout autour comme des donjons, bravent, au loin, le ciel et le tranchent de leurs millénaires et fauves silhouettes.</p> <p>Les rues ne forment plus qu'une seule flaque d'eau où pataugent tous ensemble la foule compacte, les milliers de chameaux et de nombreuses automobiles.</p> <p>Ici comme à Djedda, on nous éparpille dans tous les coins de la ville au gré des « Moutaouefs ».</p> <p>Quelques-uns d'entre nous ont pu seulement trouver asile à l'Hôtellerie de France.</p> <p>Quel vivant symbole de l'amour de la France pour ses enfants musulmans, de sa générosité, de sa tolérance, de sa chevalerie que ce bel et grand édifice érigé tout près de « Bit Allah El Haram » de la terrasse duquel notre pèlerin peut contempler à son aise tout le panorama de la ville, la grande cour de la Kaaba avec ses mille colonnes, la pierre de l'Archange Gabriel voilée de noir et tout ce qui gravite autour d'elle.</p> <p>Et, tandis que les- pèlerins des autres pays s'agitent et se bousculent dans les remous de la foule, qu'ils se disputent autour des puits la provision d'eau à prix d'or: tandis qu'ils traînent leur misère sordide sur les bancs des cafés maures ou dans la poussière de la rue, entre des cadavres de chiens crevés et des: tas d'ordures immondes,. nous avons nous, des chambres carrelées et blanchies, de l'eau claire à profusion, des salles de bains installées dans les meilleures conditions i d'hygiène possibles, un auxiliaire médical pour nous soigner, des chefs pour nous guider.</p> <p>Ici, nous sommes chez nous, entièrement chez nous; pas de soldat importun, pas de Moutaouef « épuisant » et nul étranger ne peut franchir la porte de l'hôtellerie sans autorisation de son chef qui est, en quelque sorte là-bas, le président de la petite république des pèlerins protégés; français.</p> <p>Une fois de plus, nos pèlerins ont apprécié tout ce que la France a de bonté, tout eu qu'elle a de prestige en ce berceau de l'Islam où elle est- sincèrement aimée, et respectée, et, dans la sincérité. de la reconnaissance, dans la ferveur de leur foi, ils n'avaient qu'un souhait que tous leurs frères musulmans puissent jouir du même bonheur qu'eux.</p> |
| 11-3-1929 | <p><i>Du crime de bigamie.</i> — Ce crime est-il commis par un indigène musulman d'Algérie qui, ayant contracté mariage en France avec une Française et devant l'officier de l'état civil français, épouse ensuite et avant la dissolution de ce mariage une femme indigène musulmane l</p> <p>Que signifie; en droit français, le mot « bigamie »? La bigamie est l'état d'une personne qui, étant déjà engagée dans les liens d'un mariage, en contracte un autre avant la dissolution du premier.</p> <p>La loi civile attache à la bigamie une première sanction : elle déclare nul le second mariage. C'est ce qui résulte des termes de l'article 147 du code civil : « On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier. » [...] <i>l'article continue avec une large explication de la loi française, mais sans aucune opinion et/ou conséquence pour l'indigène musulman.</i></p> |
| 22-5-1929 | <p><i>Article sur l'installation de l'hôpital franco-musulman à Paris. M. Anglade, instituteur d'Alger dit :</i> Pendant la guerre, la sollicitude française a été à la hauteur des vertus militaires de nos soldats musulmans. Jamais les Français et les musulmans ne se sont plus entre-aïdés, secourus, aimés. Sur le terrain de la générosité les deux races se valent et peuvent s'abriter sous le même drapeau national.</p> |

1930-1934

| | |
|------------|--|
| 19-8-1930 | <p>Et oui, les « désenchantées » se modernisent, la civilisation européenne les enchante, elles vont manger des gâteaux chez le grand pâtissier à la mode. elles abandonnent leur chevelure au ciseau et au fer du coiffeur « ultra chic » et se font faire les mains à l'institut de beauté. Elles transforment leurs prénoms musulmans en prénoms français. Elles écrivent même Constantinople en abrégé et puis elles aiment Paris et, naturellement, la France.</p> |
| 12-03-1930 | <p>Le pèlerinage à la Mecque</p> <p>Le préfet du département d'Alger, informe la population musulmane que le pèlerinage en convoi et le pèlerinage individuel aux lieux saints de l'Islam sont déclarés libres en 1930.</p> <p>Les musulmans qui désirent sa rendre au Hadjaz devront faire parvenir au maire ou à l'administrateur de leur commune, leur demande de passeport avec toutes les pièces et justifications prescrites, avant le 30 mars, dernier délai.</p> <p>Ils trouveront tous renseignements utiles à ce sujet, à la préfecture,</p> |
| 17-3-1930 | <p>LE PÈLERINAGE DU CENTENAIRE VERS LA MECQUE</p> <p>Tous les ans, au printemps, de nombreux croyants musulmans, dont le chiffre dépasse souvent</p> |

| | |
|------------|---|
| | <p>100.000, venus de tous les points du globe où la religion musulmane compte des adeptes, effectuent un pieux pèlerinage à La Mecque, patrie de Mahomet et berceau de leur religion.</p> <p>Tout bon croyant doit, au moins une fois dans sa vie, s'il en a les moyens faire une visite aux lieux saints et prier auprès de la Kaaba, la grande pierre noire, don de l'archange Gabriel, et dont la noirceur est attribuée suivant la légende aux innombrables péchés des hommes.</p> <p>Le pèlerin en revient avec le titre de hadj, qui, non seulement est l'apanage du vrai fidèle, mais lui confère aussi tous les droits au titre de brave entre les braves.</p> <p>C'est que de tous temps, il a été considéré comme un acte de témérité chez les indigènes, le fait de partir vers les lieux saints ; on partait, mais bien souvent on ne revenait pas. Mille embûches étaient semées au travers de la route des pèlerins ; voyage par mer sur des rafiots, jusqu'à Djedda, et surtout de Djedda à La Mecque, une randonnée à dos de chameaux ou même à pieds, au cours de laquelle les fidèles étaient attaqués et rançonnés par les pillards, Grâce à la sollicitude du gouvernement général de l'Algérie, du gouvernement de la République et du roi du Hedjaz, les conditions du voyage sont devenues normales et, tant sur mer que sur terre, le trajet peut être comparé sans crainte à un voyage touristique.</p> <p>De nombreux efforts ont été tentés dans ce but, depuis la guerre. Les pèlerinages qui, au départ d'Alger, s'effectuaient sur des navires de peu d'importance — on pourrait dire des cargos sans aucun confort, ont vu ce moyen de transport considérablement amélioré et c'est ainsi que nous avons vu affecter à ce service ces dernières années, le Themistocles et le Plata.</p> <p>Cette année, un nouvel effort a été tenté, dû à l'initiative de MM. René Foudil, délégué financier et conseiller général, et Constantin Amarantini, agent maritime, qui ont traité avec la compagnie C. Fabre, de Marseille, l'affermage de son superbe paquebot Asia.</p> <p>L'Asia est un navire de 5.980 tonnes, spécialement construit pour le transport des passagers et affecté à la ligne Marseille-Gênes-New-York. Il vient de passer au bassin afin d'y être remis en parfait état de propreté; Les aménagements ont été revus, les peintures entièrement refaites, et c'est sur un paquebot entièrement remis à neuf que les futurs hadjis s'embarqueront cette année.</p> <p>A noter une amélioration dont les pèlerins sauront gré aux organisateurs : tous les passagers seront nourris par les soins du bord. Ce détail, qui attire l'attention de MM. Foudil et Amarantini, a une grande importance, étant donné l'encombrement considérable des nombreux bagages de nourriture et matériel culinaire, que les passagers emportaient avec eux. Le paquebot pourra, en outre, prendre environ 400 passagers de classe, qui sont assurés de voyager dans les mêmes conditions que les passagers habituels de la ligne Fabre.</p> <p>Une seule différence existera, qui est appelée à satisfaire très sûrement les voyageurs : la nourriture sera entièrement préparée par des cuisiniers indigènes, suivant les goûts et les coutumes musulmans, même pour les quatrièmes classes!</p> <p>L'Asia, venant de Marseille, sera à Alger dans les premiers jours du mois d'avril pour y subir la visite réglementaire lui permettant d'assurer, dans les meilleures conditions son voyage. De là il se rendra à Oran, où il doit embarquer un premier contingent et, de retour ici le 15, il prendra à son bord le!</p> <p>fidèles du département d'Alger.</p> <p>Nous croyons savoir que, étant donnée la vitesse du navire, la traversée sera cette année, diminuée de vingt-quatre heures. Le plus grand confort est assuré aux passagers de classe dont les cabines seront munies de ventilateurs, précaution utile sur un navire appelé à faire un assez long trajet dans les mers chaudes.</p> <p>Nous sommes heureux de féliciter MM. Foudil et Amarantini de leur initiative; et souhaitons voir leur entreprise remporter un succès bien mérité.</p> <p>F. C.</p> |
| 11-01-1930 | <p>Dans une délicate pensée du gouverneur général qui fit coïncider cette première journée du Centenaire, à l'hommage rendu aux morts glorieux, il rappela qu'il y a cent ans que le drapeau tricolore fut planté sur la terre algérienne, pour le plus grand bien des musulmans avec lesquels nous vivons en bonne intelligence et en pleine communion d'idée et de pensée.</p> |
| 9-4-1931 | <p><i>Article sur un nouveau bateau qui fait le voyage vers la Mecque.</i> « La-Mecque » sera bientôt rendu grâce à sa vitesse, dans les eaux de Djeddah, le voyage demande à peine 10 jours, et fera flotter fièrement le pavillon français dans une rade où, malgré les nombreux musulmans que comptent les colonies françaises, il est généralement peu représenté.</p> |
| 17-1-1932 | <p>Paris, 16 janvier. — Un décret a réorganisé la Commission interministérielle des affaires musulmanes.</p> <p>Cet organisme, créé le 25 juin 1911 pour déterminer les modalités de notre politique</p> |

| | |
|-----------|--|
| | <p>musulmane et rechercher la solution des affaires communes aux différents départements intéressés aux questions musulmanes, a été réorganisé la première fois le 30 novembre 1918. La nouvelle réforme étend les possibilités d'action de cette commission.</p> <p>Elle sera, en effet, spécialement chargée d'étudier avec l'adjonction d'indigènes musulmans. Les délégués musulmans seront au nombre de cinq, nommés par décret pour trois ans par le ministre de l'Intérieur sur proposition du gouverneur général de l'Algérie. Trois d'entre eux seront choisis parmi les membres des Délégations financières ou du Conseil supérieur, dont un Kabyle.</p> <p>En outre, un représentant des Territoires du Sud, un spécialiste des questions juridiques et religieuses, soit professeur de médresa soit magistrat indigène, seront assistés d'un juriste français compétent en droit musulman avec voix délibérative.</p> <p>Cette association des indigènes donnera à la Commission plus d'assurance pour traiter les questions susceptibles de faire participer les indigènes aux mesures de progrès. Après la conférence de la Fédération aéronautique internationale</p> |
| 21-2-1932 | <p>L'intérêt suscité par la venue de Claude Farrère est très grand. Très grand par la personnalité de l'auteur et par le sujet qui sera traité jeudi prochain 25 février, à 17 heures, à l'Alhambra.</p> <p>« La femme turque en 1932 » n'est-ce pas une question qui passionne nos populations nord-africaines par le rapprochement que l'on peut faire avec les femmes musulmanes de nos pays ? La femme turque s'est résolument lancée dans la vie moderne, sans regarder derrière elle. Plus rien de ce qui était l'ancienne existence ne subsiste. Cette élégante qui sort du thé-dansant de ce grand hôtel de Péra est la même qui, hier encore, était enveloppée des voiles semblables à ceux que nous voyons rue d'Isly</p> <p>L'évolution s'est faite d'un seul coup et Claude Farrère, qui aime tant cette bonne ville de Stamboul, est allé se rendre compte de ces changements. Il a rejoué, il a questionné, il a réfléchi. Ce sont ces réflexions qu'il nous apporte. Il nous dira, dans ce langage si pur qui est le sien, avec ses images qu'il sait animer d'anecdotes spirituelles, ce que pense la femme turque en 1932. Il nous dira ses désirs, ses aspirations.</p> |
| 2-5-1933 | <p>Le retour des pèlerins musulmans de La Mecque</p> <p>MM. Amarantini frères nous communiquent le radio suivant reçu hier du paquebot « Phrygie », affecté au pèlerinage à La Mecque :</p> <p>« Phrygie » parti à 14 heures à destination de Tunis. Tout va bien à bord.</p> |
| 17-3-1933 | <p>Peu de temps après, Ait Brahim était dénoncé comme bigame.</p> <p>L'était-il réellement ? Une savante consultation du service des affaires indigènes nord-africaines a édifié, sur ce point, la justice parisienne embarrassée. Il résulte de cette consultation qu'Ait Braham, aux termes de la règle coranique, avait incontestablement le droit de prendre, non point simplement deux, mais quatre femmes légitimes si sa fantaisie l'y poussait, et surtout si ses moyens le lui permettaient.</p> <p>Le mariage au point de vue du droit musulman ayant nettement le caractère d'un achat de femme ou de femmes !</p> <p>Mais cette polygamie n'est licite qu'en Algérie, et les femmes épousées doivent être musulmanes. Le plus piquant -c'est qu'Ait Braham — toujours aux termes de la règle coranique — aurait eu le droit de répudier sa première femme, mais la lettre cavalière qu'il a adressée à son premier beau-père, ne constitue pas un acte de répudiation "en bonne et due forme. Il eût fallu pour que fût valable cette répudiation, qu'elle fût faite en présence d'un honorable notaire parisien, Me Sabot, qui est à Paris le notaire officiel des Arabes fatigués du conjugal.</p> |

1935-1939

| | |
|-----------|---|
| 26-7-1935 | <p>Des difficultés d'ordre social et d'ordre politiques sont venues aggraver le malaise dont souffrait l'Algérie. Des troubles ont eu lieu. Des incidents sont toujours à craindre. La population d'origine européenne est déconcertée par le rapide changement de mentalité des musulmans. Il s'agit pour le moment de trouver le moyen d'intégrer dans la masse française les quelques centaines ou même les quelques milliers d'hommes qui forment l'élite de la masse musulmane. Notre « politique d'égards » le recommande, l'exige.</p> |
| 10-2-1936 | <p>Le malaise musulman</p> <p>Les troubles du Proche-Orient ne sont pas dus uniquement au fanatisme musulman. M. Georges</p> |

| | |
|----------|---|
| | <p>Meyer rappelle dans le Petit Parisien les promesses, inconsidérées parce qu'irréalisables. faites aux Arabes au lendemain de la guerre :</p> <p>Dans les milieux autorisés, on considère les récentes manifestations comme l'explosion d'un nationalisme fanatique.</p> <p>Cette interprétation a quelque fondement, mais, en vérité, un malaise agite d'une façon intermittente tout le proche Orient arabe depuis la guerre et il résulte, en même temps que l'ambiguïté de la situation de ces pays demeurés pendant des siècles sous la domination autocratique turque, des promesses faites aux populations arabes au lendemain du démembrement de l'empire ottoman et qui sont irréalisables dans les conditions où vivent les populations.</p> <p>Les cercles les plus avertis estiment qu'un strict régime à l'autorité est nécessaire si les autorités mandataires veulent enrayer dans le Levant des désordres susceptibles de troubler dangereusement la paix en Orient.</p> |
| 3-3-1937 | <p>MODERNISATION</p> <p>Les musulmans d'Albanie ne porteront plus le voile.</p> <p>La religion musulmane ne comporte pas cette obligation</p> <p>Tirana, 2 mars. — Le docteur Shapati, président de la communauté musulmane, a convoqué pour demain le conseil permanent de la communauté pour examiner un rapport concernant l'interprétation des canons de la religion musulmane, relativement au voile qui est encore porté par une partie des femmes musulmanes.</p> <p>D'après ce rapport, la religion musulmane ne comporte aucune prescription qui oblige à porter ce voile. Les journaux publient le texte du rapport et soulignent l'importance de la délibération qui marquera un nouveau pas décisif vers la réalisation des réformes sociales préconisées par le souverain dans le message du trône au parlement.</p> |
| 9-7-1939 | <p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Cœur de Kabyle</p> <p>Roman vécu par Marie Bugéja Lauréate de l'Institut de France Grand prix littéraire du centenaire de l'Algérie</p> <p>(Editions internationales, Tanger)</p> <p>Dans le grand Journal du Midi, « La Dépêche de Toulouse », nous relevons une analyse du magnifique roman récemment paru de Marie Bugéja, l'auteur algérien propagandiste émérite de l'Afrique du Nord, et nous ne résistons pas à le donner en communication à nos lecteurs comme un échantillon de l'importance attribuée en France à l'œuvre d'un bel écrivain.</p> <p>Pour la seconde fois Mme Marie Bugéja vient de recevoir du roi d'Egypte une lettre la félicitant pour « Cœur de Kabyle » et c'est très bien, car si, en ce moment en France, en raison des événements internationaux, on délaisse quelque peu la production littéraire, non seulement dans la métropole mais dans notre Afrique du Nord, il ne faut pas oublier que des auteurs poursuivent inlassablement la vulgarisation de l'œuvre humanitaire de la France en pays musulman et particulièrement en Algérie où elle est admirable. Mme Marie Bugéja a déjà publié onze livres et fait d'innombrables conférences en s'efforçant de tenir le public français au courant de ce qui se passe dans nos belles colonies et toujours elle a appelé l'attention du gouvernement et des pouvoirs publics sur cette grave question indigène qui a pour base la femme qu'il faut instruire, car, éduquée dans nos écoles, elle sera un soutien sérieux pour le maintien de l'homme dans son évolution et de la France par son attachement.</p> <p>Maintes fois aussi, elle a signalé les dangers des unions mixtes, si malheureuses entre ouvriers musulmans algériens et Françaises de la métropole. Tant que le ménage reste en France, ça peut aller, mais dès que l'indigène emmène sa femme française dans son douar, c'est la catastrophe. Depuis vingt ans, Mme Marie Bugéja le proclame et personne ne se préoccupe de cet état de choses. L'auteur, dans « Cœur de Kabyle » comme dans ses précédents ouvrages. a écrit un roman vécu, au sens strict du mot et approfondi sous la férule de l'expérience. Il est tout imprégné de cette vérité fondamentale : l'évolution d'un peuple : le Kabyle qui, contrairement à ce qu'avancent d'autres auteurs, est le moins réfractaire à l'instruction donnée aux filles dès qu'il en comprend la portée. Cette vérité se trouve démontrée, lors des congrès, où de nombreux instituteurs d'origine kabyle, déclarent avoir accepté la théorie de Mme Bugéja et la mettent en pratique.</p> <p>Il existe d'ailleurs à présent des institutrices d'origine kabyle et des étudiantes musulmanes qui servent de pionnières vers la réussite.</p> <p>Telle est la haute inspiration de « Cœur de Kabyle ». Mais, c'est aussi un roman attrayant, prenant, d'un très haut intérêt moral et français, écrit avec un style souple, nuancé et scrupuleux, dont il y a lieu de féliciter l'auteur : Mme Marie Bugéja.</p> |

Annexe IV – Articles de *Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië*
1920-1924

**De Inlandsche Pandhuisbond
naar Djokja.**

Ingevolge het besluit van het jongste, te Djokja gehouden congres, is de zetel van den P. P. P. B.-Inlandschen Pandhuisbond, thans derwaarts overgebracht, hetgeen niet zeggen wil, dat Tjokroaminoto — die voorzitter is van dien bond — eveneens daarheen is verhuisd; toen het voorstel ter sprake kwam en met het oog op de verhuizing der hoofdbestuursleden daartegen bezwaar werd gemaakt, merkte de Heer Hadji Salim diepzinnig op, dat een **Moslim** er immers vier huizen op na mag houden.

Tjokroaminoto heeft zich te Djokja weereens een soort van levensgezellin gekozen en vertoeft meestentijds in de sultanstad, zich voor de f400 per maand weinig bekommerende om de redactie der *Oetoesan Hindia*.

Voortaan zal de onrust bij den pandhuisdienst dus van Djokja worden aangekweekt, vreest het *Soer. Hbid.*

Omtrent de drukkerij, waarin ieder lid met minstens één aandeel van f5 zou deelnemen, wordt niet gerept; het blad verneemt,

dat de meeste leden weigerachtig zijn om aan die verplichting te voldoen, waarschijnlijk uit vrees, dat die drukkerij toch niet tot stand zal komen.

Tot zoover het *Soer. Hbid.*

Met die onrust zal het wel losloopen. Zoo ergens, dan geldt hier het: Veel geschreeuw en weinig wol.

En de drukkerij? Neen, zegt *Mataram*, natuurlijk komt die er niet. De leden orgitunen het H. B. van den Ind. pandhuisbond zoo'n beetje dóór te krijgen!

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 25-08-1920.

De aanslag op controleur Van R-ijn.

Het *Nbid. v. Atjeh* meldt nog omtrent den aanslag op den controleur van Lho Soekon, waarvan een telegram reeds in het kort melding maakte, dat de vrouw Hamma den controleur tijdens een rechtzitting op de keudeh Mata Koeli, van achteren met een parang aanviel en hem een vleeschwond in de rechterspier langs den rug toebreacht.

Zij is in volle confessie en pleegde haar daad in „goesdienstige” exaltatie. Drie dagen voor haar daad droomde zij, dat haar vrouwelijke goeroe haar opdroeg een ongeloovigen blanda te vermoorden, waardoor zij geëerd zou worden als trouw **moslim**.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 25-10-1921.

Soort over soort...

Reeds werd officieel door den Ned. consul te Djeddah gewaarschuwd tegen de onveiligheid van het traject dat Mekka-gangers moeten afleggen van Djeddah naar Mekka.

Jack London schreef indertijd zijn *Call of the White*, dat onweerstaanbaar roept en lokt, — aan *the call of the Kadda* kan de gelooige **Moslim** al evenmin weerstand bieden.

Levens en leven kan de pelgrimage hem kosten: hij gaat.

In de *Oeloesan Hindia* vertellen twee Mekka-gangers in een open brief van de wijze waarop men ginds op weg naar het heilige graf wordt afgezet en bestolen.

Zoo hadden zij het meegemaakt hoe een honderde Mekka-gangers bergende pondok in brand werd gestoken door individuen, die er op rekenden van de verwarring gebruik en zich met de barang der opgeschrikten uit de voeten te kunnen maken.

De jongste mededeelingen der Regeering omtrent enkele onderwerpen van algemeen belang bevatten ook een fragment gewijd aan de Mohammedaansche bedevaart.

Een fragment dat, als veel wat in deze Mededeelingen voorkomt, niet tot eene bevredigende oplossing voert.

Er wordt druk in uitgeweid over uitbuiting van den Mekka-ganger, natuurlijk weer door zijn eigen ras- en geloofsgenooten, maar de N.d. ambtenaren te Djeddah hebben nadrukkelijk last, zoo wordt toevens verzekerd, om zich van rechtstreeksche bemoeienis met de endemische knevelarijen, roof- en moord-perkara's ginds te onthouden.

Het zullen hier — aldus de gouvernementsele bespiegeling — de pelgrims zelf moeten zijn, die in groeiend zelfbewustzijn tegen de welhaast tot gewoonte geworden behandeling als minderwaardige, in verzet komen, en te vermoeden valt dat een organisatie der bedevaartgangers zelve, die zich, onder vrijmoedige en degelijke leiding van meer ontwikkelde landgenooten, van de tot nu toe geleden uitbuiting wenscht te vrijwaren, ten deze werkelijk succes zou kunnen boeken.

Wij zullen een radicale verbetering van de hadj-mistanden wel nooit beloven, vreezen wij.

Waar het Westen zich van „rechtstreeksche, bemoeienis“, al of niet gedwongen, onthoudt, woekert het Oosterische kwaad voort, gaan de hadj-sjechs die ginds als gideen fungeeren, voor het: soort over soort dat is genadeloosheid, in praktijk toe te passen en verrijken zich gaarne en gretig ten koste van de eenvoudige zielen die aan hen leven en vermogen toe- vertrouwen.

Het Westen begeleidt den Oosterling tot de poorten van Djeddah. Tot zoover verzorgt het hem, geeft hem zijn pas, zorgt voor snel vervoer, waarborgt hygienische behandeling, ont hem in tegen besmette-

lijke ziekten, welke zijn fatalisme hem over het hoofd doet zien, zorgt voor goed transport van zijn bagage enz. enz.

Maar als de poorten van Djeddah achtere hem liggen, als de *call of the desert* hem al verder weglukt, dan slurpt de dorstige vlakke der woestijnen zijn geld en zijn bloed, dan is diezelfde Oosterling reu hulpeloos overgeleverd aan de genade of ongenade van wie gewend zijn als roover langs zijn pad te liggen, alsof er geen Westen bestond.

Dan is hij „onder ons“. En wat dat betekent, daarover praat of daaraan denkt maar lever zelfs de vurigste autonomie maniak niet!

Intusschen blijft het hadj-probleem onbevredigende oplossing roepen.

De **Moslim** heeft recht op veilig transport niet alleen tot Djeddah, maar tot Mekka en Medina toe, en terug.

Hier werkt solidariteit der Mekka-gangers niets uit. Alleen samenwerking tussen verschillende regeeringen wie het heil harer onderdanen ter harte gaat, kan orde in den hadj-chaos scheppen.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 25-07-1922.

opzicht, tóch valt in die richting weinig te bereiken, want de Mohamedsaan wil nu eenmaal naar Mekka.

De Inlandsche pers echter is momenteel bezig daarop zelf een merkwaardig antwoord te geven.

Zij geeft meer en meer publicatie aan de tallooze gevallen van vexatie, roof, mishandeling en moord welke gedurende de Mekka-vaarten gedurig voorkomen.

Zoo ontleent het *Soer. Handbl.* aan *Neratja* het volgende dat Javanen overkwam, die de reis naar Djeddah maakten per s.s. *Hwach Jah*, een door eene Bataviasehe firma gecharterd schip. De afpersing begint al op Java, n.l. door de zogenaamde *hadals* — wervers, die een levendigen handel in passage-tickets drijven.

Zoo had de bekende hadji Hoesein een vrijbiljet ontvangen als belooning voor het aanbrenge van 52 passagiers, doch aan boord werd hij gedwongen, als kok te fungeren en hij moest bovendien f 125 betalen. Een andere, mas Sastradiwirja geheten, had met zijn vrouw vrije passage eerste-klasse gekregen, eveneens wegens aan de firma betoonde diensten; de hut was hem aangewezen door Salim Basalama, die hem aan boord had gebracht. Nadat het schip echter Colombo had verlaten, werd van Sastradiwirja f 1.000 betaling geëischt, hetgeen hij weigerde; hij verzocht de reis verder als dekpassagier te mogen meemaken.

Het verzoek werd niet toegestaan.

Mas Sastradiwirja betaalde f 1.048,50 en ontving, evenals tevoren, dek-voeding; het meerdere door hem betaalde bedrag schijnt een soort agio te zijn geweest!

Aan Sajid Hoesein was een retourbiljet voor f 560 verkocht, waarvoor hij de heenreis in de tweede klasse mocht meemaken en de terugreis als dekpassagier; het was echter in de tweede klasse niet uit te houden en hij verhuisde met toestemming van den agent te Cheribon naar de eerste klasse, waarvoor hij niets behoeftte bij te betalen — onderweg zou hij echter f 250 moeten bijpassen.

En de *Pecaiagan* klaagt, dat den pilgrims niet alleen de haren, maar ook de zakken worden „geschoren.”

zakken worden „geschoren.”

De publicatie van dat alles heeft de menschen wakker geschud, en de vraag doen stellen: is de *Hadj* wel zoo onontbeerlijk voor den waren **Moslim**?

Men weet, dat vijf zuilen den Islam schragen: de geloofsbelijdenis — *sjahiddah*, het gebed — *salah*, de verplichte, goede werken of aalmoezen — *zakah*, de vasten — *qawm* of *syam* en de bedevaart naar Mekkah — *hadj*, tezamen genoemd *rokn*, waarvan de vier laatste pilaren den *din* vormen.

Maar de *Panggoegah* merkte onlangs op dat men zijn geld voor betere dingen dan de *Hadj* kon besteden, n.l. door oprichting van scholen.

Om de bedevaart naar Mekka te volbrengen, wordt alles verkocht of verpand en steekt men zich in schulden.

Van hoeveel grooter beteekenis is niet het gebed, *salah*, door den *Qoran* genoemd: „de pilaar van den godsdienst, de sleutel van het paradijs”, terwijl het geven van aalmoezen — *zakah* even sterk wordt aanbevolen en de vasten — *qawm* of *syam* door Mohammed wordt geheeten: „de poort van den godsdienst”; eerst daarna — als laatste plicht — komt de *hadj*, de bedevaart naar Mekka.

Als de mensch de geloofs-belijdenis heeft afgelegd en zich vervolgens houdt aan de voorschriften van gebed, geven van aalmoezen en vasten, dan is hij reeds een goed **Moslim**, zonder nog de *hadj* te hebben volbracht.

Het volbrengen van de bedevaart naar het Heilige Graf alleen maakt nog geen goed Islamiet, het nakomen van de

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 12-01-1923.

SIMLA, 24 Sept. (Reuter.)

Hindoe-**Moslim**-relletjes.

Bij een relletje te Sjahjahaapoer in de vereenigde provincies, Zondag jl. ter gelegenheid van een godsdienstigen Mohamedaanschen optocht, werden 3 personen gedood en 43 gewond. De autoriteiten beheerschten spoedig de situatie.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 25-09-1924.

Eerste Blad

De Weeskamer.

(1 Oct. 1624 — 1924.)

Huwelijk, geboorte, dood: zijn dit niet de grootste gebeurtenissen in het menschenleven? En in midden van deze gebeurtenissen, in voortdurende aanraking hier mee, staan de Wees- en Boedelkamers.

De Weeskamer in Batavia werd opgericht den eersten October 1624, en in 1640 stichtte de G.G. Antonio van Diemen er het college van Boedelmeesteren. Laat u door de naam, deze instellingen niet misleiden. Beiden bemoeien zich met boedels; beiden behartigen de belangen van weesen, oefenen voogdij uit, beheren „vacante" busdels en erfenissen onder erfgenamen, verkoopen erfelijke goederen en keeren renten en kapitalen aan de rechtshabenden uit.

Doch de Weesmeesteren gaan uitsluitend over Europeanen, en de Boedelmeesteren alleen over Arabieren, Mooren, Chinesen en andere „Onchristenen", d.z. Vreemde Oosterlingen. Inzouders staan buiten de belangensfeer der Kamers, behalve in Batavia, Meester Cornelis en Bekasi.

Dit onderscheid tusschen Wees- en Boedelkamer bestaat nog heden ten dage, bestaat over geheel Indië. Wel werd in 1885 het College van Boedelmeesteren met de Weeskamer vereenigd, doch de Weeskamer heette voortaan „Weeskamer, mede belast met de functien van het College van Boedelmeesteren." Ook buiten Batavia werden allengs vele Wees- en Boedelkamers opgericht (en weer opgeheven; thans zijn er totaal negen!) en tegenwoordig worden deze als zenselfde administratief lichaam behandeld, maar aan bovengenoemd onderscheid wordt nog steeds vastgehouden.

Wat heeft een Boedelmeester of Weesmeester alsoo te doen? Een voorbeeld.

Omstreeks 1850 sterft in Batavia een zekere Noedin, achterlatende twee zoons, amancoren gevegeen, en als erfenis twee huizen. Deze boedel blijft onverdeeld.

De rechtshabenden vermeederen zich: niemand weet precies het hoe en wie; enkelen, in de buurt, beheeren de huizen, en strijken de huur op. Tot omstreeks 1915 er een ruzie uitbreekt, of de een of ander een sluitje deukt te staan: verkoop der huizen „ter fine van scheiding en deeling" wordt aangevraagd, en toegestaan. En nu komt de Boedelkamer in het geding. Deze moet den verkoop controleren, de geldschil ontvangen, de kosten betalen, en de verdelingen volgens **Moslimsch** eifrecht uitvoeren.

Hoe, dit laatste? Er zijn nu 150 à 200 deeligerechtigden. Een burgerlijke stand is onbekend. Men bedenke voorts, dat volgens het Mohammedaansch eifrecht ook aangehuwden, en kinderen en zelfs ouders van aangehuwden, deeligerechtigd zijn. De menschen hebben zich verstrooid tot ver buiten Batavia; sommigen zijn als koelle naar Deli of elders getrokken. Priesterraden spreken vonnissen uit over verwantschappen, sterfgevallen en eifrecht, die met elkaar in tegenspraak zijn.

Daar komt iemand verklaren, dat zijn grootmoeder, Saana, gestorven is vóór al haar kinderen; een ander laat de goede vrouw twintig jaar lang'r leven; een derde maakt haar tot de dochter, in plaats van de echtgenoot van den grootvader. Bij een volgend verhoor worden de vorige verklaringen met een strak gezicht herroepen of geloofend. Zusters of broers wor-

1) Nl. te Batavia, Soerabala, Samarang, Bandoeeng, Djjakarta, Malang, Padang, Mekasser en Medan.

den verzwegen; vreemden naar voren geschoven; gestorven verklaard wie nog leeft, dooden in levenden lijve geloofd.

Hoe uit dezen wirwar, uit dit doofhof van namen en verwantschappen te geraken? Daar komt nog iets bij. Een voorloopige staat van verdeling wordt opgemaakt. Hoe ziet deze er uit?

De deelen hebben zich gesplitst tot in het oneindige. Nij Soekie binti *) Natomo bin Poetoe bin Natmoen bin Anooen binti Dji-in bin Moedjena binti Noedin heeft recht op 2 138 489 832 241 689 deel = f0 53⁸

Anderen hebben recht (bóvoren het althans) op twee gouden, vijf gouden, een paar honderd, zelfs een paar duizend gulden. Maar allen zijn betrokken in die geweldige breuken, waar de tong over struikelde en het oog dubbelg door wordt.

Is een goed menschenkenners, en een goed rekenmeester moet de Weeskamer zijn. Een goed menschenkenners vooral: veel takt, veel geduld, veel oehpzetigheid moeten leunen van waarheid schelden en een zoo eerlijk mogelijke verdeling tot stand brengen.

Ook met veel leed maakt de Boedelmeester kennis: menig traantje wordt op de Weeskamer vergoten. Geen wonder. Sterfgeval en geldnood gaan zoo vaak samen, en hiermee komt de Weeskamer voortdurend in aanraking.

Zoo staat de Weeskamer midden in het familieleven. Maar in den nieuwen tijd ook midden in het handelsleven; en ook hier in een minder opgewekte sfeer. Want in den lateren tijd werd ook het beheer van den faillieten boedel aan de Weeskamer opgedragen.

Thans is de Weeskamer overkropt met werk door den onafgebroken stroom van faillissementen, en de curateele over failliete boedels vormt zeker de helft van al haar werkzaamheden.

Ter viering van haar 300-jartig bestaan heeft, gelijk wij meldden, de Weeskamer een keurig Gedenkschrift uitgegeven.

De Lands-archivaris schreef een hoofdstuk over den ouden tijd, daarop volgen de geschiedenis van de negentiende eeuw, en die van het tegenwoordige gebouw der Weeskamer. Dit gebouw was vroeger het woonhuis van een bekende buitenplaats. Weeskamer gekocht van den Baljuw A. J. Bik.

Deze Bik, een rijk man, liet o.a. de drassige sawahs in de buurt van de Berendrechtlaan opboogen en er klappers planten; sindsdien heet de Berendrechtlaan in den volksmond Kebon Klappa.

Ten slotte zijn verscheidene bijlagen opgenomen: eenige oude archiefstukken — notulen, gebeden, en connossement, een poorter-eed, e.a. —; verschillende financieel-statistische gegevens; en een naamlijst der Presidenten van de Weeskamer te Batavia sinds de stichting.

Het is voor het eerst, dat de geschiedenis der Weeskamer werd geschreven, en we moeten erkentelijk zijn voor de prestatie. Een overzichtelijk boekje, met in kort beek zeer veel wetenswaardigs.

*) binti — dechter van, bin — soone van.

Nederlandsch-Indië.

BATAVIA, 1 October 1924.

Inhoud:

Van het Tweede Blad: Wekelijksche Weerdschouw; Maatlyke Oethullingen (83); Nederlandsch-Indië (vervolg van het Eerste Blad); Handel en Industrie; Sport- en Wedstrijden; De wereld in beeld; Het kasteel Doornwath. De nieuwe Portugeesche gouverneur en zijn adjutant. De aankomst van d'Ony, (eliché's); Advertentiën.

Van het Derde Blad: Schak Rubriek; Feuilloton; Om den hoek; Advertentiën.

Van het Vierde Blad: Nederlandsch-Indië (vervolg van het Eerste Blad); Handel en Industrie; Bestuilen en Benoemingen; Om den hoek; Advertentiën.

Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië, 1-10-1924.

Een huwelijk, dat vier weken duurde.

Mrs. Jean Nash, in Engeland bekend als „de best gekleede vrouw”, was zes weken geleden te Caïro in het huwelijk getreden met Sabet Bey, eersten secretaris der Egyptische legatie te Londen. Nu was Mrs. Nash reeds voordien tweemaal getrouwd geweest en thans behoort ook reeds haar derde huwelijk tot het verleden.

„De godsdienstige verschillen tusschen mijn echtgenoot en mij waren te groot om overbrugd te worden”, verklaarde zij na de echtscheiding. „Ik ben van oordeel, dat een Moslim en een Christen nooit met elkaar moesten trouwen. Er zijn vele dingen waarover Oost en West nooit tot overeenstemming kunnen komen.”

„Ik sprak mijn echtgenoot over de mogelijkheden en hij was zeer beminnelijk. Twee dagen geleden ging ik naar Nice en hij naar Caïro. We zijn steeds de beste vrienden en zullen dat altijd blijven.”

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 16-05-1925.

Onwettige huwelijken in de Preanger.

Onze Bandoenische correspondent schrijft:

In de regeling voor gemengde huwelijken leest men in art. 2:

De vrouw, die een gemengd huwelijk aangaat, volgt, staande het huwelijk, publiek- en privaatrechtelijk, den staat van haren man.

Het laatste artikel daarentrent vermeldt: de staat der uit gemengde huwelijken geboren kinderen kan, uit hoofde van gebreken in de trouw-acte, of zelfs wegens het gemis van een zoodanige acte, niet worden betwist, indien de kinderen het uiterlijk bezit hebben van hun staat en de ouders

openlijk als man en vrouw hebben geleefd.

Maar... en dat komt wellicht in den stijven wetboekvorm niet zoo heel duidelijk uit... *mits het huwelijk wettig is*, n.l. bekrachtigd door den burgerlijken stand dan wel eventuele rechterlijke beschikkingen.

En het is juist daarom, dat ik beden eens een boekje wensch open te doen, over toestanden, die in de hedendaagsche geërende maatschappelijke samenleving niet behooren te bestaan.

Er schijnen, vooral in de Preanger, nogal veel Europeanen te zijn, die om zekere redenen tot den Islam overgaan. De enkele gevallen uitgezonderd, dat men voor die geloofsverandering gegronde, en daarom begrijpelijke motieven zoude kunnen aanvoeren, heeft die overgang door de bank genomen geenszins een religieus motief, doch wordt door gegadigden onbeperkt zingenot beoogd, dat zij kunnen betwisten op de wijze die hun goeddunkt, zonder daarbij te worden gedwarsboemd door onoverkomelijke geloofs- en adats-bewaren.

Een ieder toch, die eenigzins met de gebruiken en gewoonten van den Islamiet bekend is, weet, dat een meisje van goeden huize, niet met een aanhanger van een ander geloof dan het hare in het huwelijk zal treden. Een Europeaan, staat echter onherroepelijk voor het alternatief: of Inlandsch-meisje, of als Christiaan worden of zelf als Mohammedaan in het huwelijk te treden. Het is echter verbijsterend, hoe vaak van de goldende bepalingen voor *wettige* huwelijken als boven bedoeld, wordt afgeweken. Het moet hier in de Preanger schering en inslag zijn, dat een Europeaan tot den Islam overgaat, voor den half suffen penghoeloe zich laat trouwen met een Inlandsch-meisje, doch, als hij er genoeg van heeft, zijn echtgenoot aan den dijk zet, met den bekenden *soerat lepat*, dien de penghoeloe voor eenig geld gaarne verstrakt, en dan het vrouwtje met de eventuele gevolgen laat zitten.

Wat deze gevolgen zijn? De blanke paria, die wel weet wie zijn vader is, doch die, in tegenstelling met zijn vermeend recht, niet de minste aanspraak kan doen gelden op zijn geboorterecht.

Men begrijpe de verhoudingen goed: een Inlandsche vader staat in goed vertrouwen zijn dochter af aan den blanken Moslim, niets wetende van het bestaan van een burgerlijken stand, en niets wetende omtrent de voor den blanke goldende wetten, die of bij het Christendom, dan wel het Boeddhisme of den Islam omhelst, publiek- en privaatrechtelijk den staat van Europeaan, in casu Nederlander blijft behouden en dus verplicht is, in geval van een wettig huwelijk, daarvan kennis te geven aan den burgerlijken stand, met alle daaraan verbonden ceremonien.

De ontgoocheling komt eerst dan, als de islamietische blanke zich weer van zijn tijdelijke echtgenoot wil ontslaan, en deze laatste, zich vastklampend aan hare rechten, tot de ontdekking komt, dat zij geen rechten kan doen gelden wegens de onwettigheid van hare verbintenis. Of wel, uit de verbintenis worden kinderen geboren. Een rechtgeaard vader wettigt ze dan toch in elk geval. Maar zoo hij zich van de consequenties van zijn vaderschap wil onttrekken, dan is er geen macht, geen wet, die hem tot erkenning van dat vaderschap kan dwingen, en de kinderen vervallen tot den staat hunner moeder: worden Inlander, blanke paria's, ..., ongelukkige schepels, wier leven ligt onder een geboortevloek.

De penghoeloe's weten in den regel zelf al heel weinig van de huwelikswetten af, en begunstigd door deze onwetendheid, kan het hier geschetste soort blanken die ter nauwernood den naam van Europeaan waard zijn, ongehinderd dergelijke praktijken uitoefenen. En de Inlandsche ambtenaren... zijn al niet veel wijzer, vaak. Naar ik verneem, staan hier in de Preanger ook hooggeplaatsten onder de Europeanen terzake schuldig.

Mij dunkt, dat hier voldoende reden be-

staat, voor een grondig onderzoek van regeringswege. Of moet bij praktijken als hiervoor geschetst, maar lijdelijk worden toegelaten. Dergelijke praktijken moeten onmogelijk worden gemaakt, vooral omdat hier misbruik wordt gemaakt van goed vertrouwen en onwetendheid van anderen.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 14-10-1925.

Mohamedaansch nieuws uit Parijs.

PARIS, 15 Juli (*Aneta-Havas*): Het Moslim-instituut (en moskee) te Parijs is ingewijd in tegenwoordigheid van talrijke afgevaardigden uit Marokko, Algiers, Tunis, Syrië en andere Mohamedaansche landen.

Doumergue, de President der Fransche Republiek, en de sultan van Marokko wisselden redevoeringen, waarin zij loftuitingen uitspraken op de „eeuwige” Fransch-Islamitische vriendschap!

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 16-7-1926.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 31-5-1926.

Wat Gisteren in de Krant stond!...

De grootheds-zucht, de hang naar het kolossale heeft ook de Moslim-wereld aangetaast, meer speciaal het Indische deel daarvan. Of zit achter de nieuwe plannen voor een miljoenen-moskee te Djokja iets anders....?

Nauwelijks was de Regent van Bandoeng nu circa twee jaar geleden van zijn buitenlandsche reis teruggekeerd, of hij bleek, dronken van den wijn der versche indrukken, allerlei grootsche plannen in het hoofd te hebben.

Zoo moest en zou er een groote moskee te Bandoeng komen. Prijs één millioen.

Het mocht er geen zijn van een half millioen, dat zou maar een schunnig moskee-tje worden. Ook niet van b.v. 9½ ton, maar precies op den kop af: 1 millioen.

Met minder kon een zich respecteerend Mohammedaan geen genoegen nemen.

Het plan viel op, doordat een Europeesch blad, de Bandoengsche *Pr. Bode*, er dadelijk een duizend-en-één-nachterig ontwerp, vervaardigd door den heer Wolff Schoemaker, van afdruckte in zijn kolommen, én vanwege de zonderlinge middelen waarmee de regent voornoemd het reuze-bedrag uit de door den fiscus zoozeer ontziene inl. bevolking zou trachten te hevelen.

Die middelen werden intusschen door de regeering dadelijk afgekeurd en den regent hiervan met nadruk kondgedaan. En sedert hoorde men van het prijzige bouwplan niets meer.

Thans echter duikt het Moskee-ideaal weer te Djokja op, naar men aan de *Loc.* meldt, en een comité is bezig met de inzameling der gelden.

De Moskee van dit plan echter zal te Djokja komen.

Ons dunkt: het zal zaak zijn dat de regeering van de samenstelling van dit comité kennis neemt, alsmede van de middelen waarmee men aan de immers volgens de jongste commissoriale onderzoekingen te zwaar belaste inl. samenleving de kolossale som van één millioen wil onttrekken ten behoeve van de verwerkelijking van een luxe-droom.

Immers tot heelen staat de Mohammedaansche wereld in deze streck der aarde niet bekend als een brandpunt van de Islam, dat het zonder een symbolisch miljoenen gebouw niet stellen kan.

Integendeel het Mohammedanisme was hier volgens de beste en meest betrouwbare schrijvers nooit zuiver en steeds innig en zwaar vermengd met animistische restanten, zoodat dit plotseling verschijnsel is als het uitloopen van een tak der All Islam-beweging, waarvoor geen andere oorzaak te vinden is, dan dat van buiten af hier in deze gewesten heimelijk wordt geageerd.

Met *welk* doel? Noch Egypte, noch Marokko, welke Islam-gebieden gevoelige tuchting ondergingen, vormen een stimulans...

Daarom: contrôle van boven af op de geld-inzameling lijkt gewenscht, mede vanwege de waarschijnlijkheid der buitenlandsche invloeden die hier werken.

Men weet dat Moskou gaarne werkt door en met allerlei stroomingen en bewegingen óók op godsdienstig gebied. In Rusland zelf is men tegen de religie, maar als het moet en tot het gewenschte doel voert, dan zal de religie vlot worden aangewend om onrust en agitatie elders te wekken.

Er moeten waarborgen worden gegeven dat de gelden aan een moskee en niet direct of indirect aan Moskou ten goede komen.

Moskou — Moskee...

Is de overeenkomst niet verrassend opvallend?

M.

1930-1934

Gevecht tusschen Hindoes en Moslims.

Bij Voetbal-wedstrijd te Bangalore.

BANGALORE, 5 Maart (Aneta-Reuters): Bij een voetbalwedstrijd, welke gisteren gehouden werd tusschen een Hindoe elftal en een Moslim-elftal, ontstond onder de 8000 toeschouwers een gevecht, dat een ernstig karakter aannam.

Met 3-0 wonnen de Hindoes den wedstrijd, welke te voren driemaal onbeslist was gebleven.

Even voor het einde gefloten werd, viel een bende Moslims den eenigen Moslim die in het Hindoe-elftal medespeelde, aan, en toen de politie tusschenbeide kwam, werd ook zij aangevallen en overweldigd.

Hierop ontstond een algemeen handgemeen tusschen de twee partijen in de menigte en er werd gebruik gemaakt van stokken en stenen.

65 Personen werden bij dit gevecht gewond.

Politieversterkingen kwamen opdagen, die het veld schoonveegden.

Te middernacht echter kwam een verholgen menigte van 8000 personen bij het hoofdbureau van politie bijeen, terwijl andere troepen door de stad trokken en eenzame voorbijgangers aanvielen.

Er werd militaire hulp gevraagd en cavalerie patroilleerde door de straten tot het aanbreeken van den dag.

45 Personen werden gearresteerd. De rust is thans hersteld.

De Oorzaak.

BANGALORE, 5 Maart (Aneta-Reuters): Thans is aan het licht gekomen dat de oorzaak van het gevecht gelegen is in valsche geruchten, dat de Moskee van de stad beschadigd zou zijn en verscheidene Moslims gedood zouden zijn.

Alles bijeen werden een honderdtal personen, waaronder verscheidene politiemannen gewond, 33 Hindoes en 31 Moslims moesten in een hospitaal worden opgenomen.

Een bende van drieduizend personen wierp met stenen naar een detachement cavalerie van Mysore, waardoor zeven ruiters en twee paarden gewond werden.

De soldaten stegen hierop van hun paarden en losten ter waarschuwing schoten in de lucht, waarop de bende uiteenging. De cavalerie achtervolgde de menigte tot buiten de stad.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 6-3-1931.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 19-5-1932.

De Vrijdag-dienst bij G. W.

Ontevredenheid.

Onder het inheemsch personeel bij „Gentewerken” te Djati Baroe, alhier, wordt als druk besproken de wensch om vrij van dienst te krijgen voor den Moslimschen Vrijdagdienst. Zij klagen erover, dat het moeilijk is om even vrij-af te krijgen van het gebed, de Djoemah. Wel werd er enige tegemoetkoming verkregen door de beurtregeling — op dezen Vrijdag een half dag werken, den anderen Vrijdag een andere half dag werken —, doch deze regeling voldoet niet aan den wensch van het geheele personeel. Het blijkt hun een bewijs, dat de chefs het Vrijdag-gebed in het geheel niet belangrijk achten.

Men is nu van plan om aan de dienstregeling een andere regeling te verzoeken, en op Vrijdag een halve dag werken (tot 11.30 uur) en op andere dagen de verloren uren te halen.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 17-3-1932.

De Ongeregeldheden te Bombay.

Autoriteiten den Toestand meester.

Londen, 17 Mei (Aneta-Rugby) : De aanwezigheid van Britsche troepenpatrouilles in de onrustige gedeelten van Bombay had een heilzame uitwerking, ofschoon op enkele plaatsen nieuwe heftige uitbarstingen der Hindoe-Moslim animositeit plaats hadden. In den loop van den dag werden opnieuw verschillende personen gedood en gewond, maar geleidelijk aan werden de autoriteiten den toestand meester. De politie en troepen toonen zich uiterst onpartijdig ten opzichte van de vechters. Orders zijn uitgevaardigd, waarbij het verboden is des avonds op straat te loopen, terwijl ook verzamelingen van meer dan vijf personen verboden zijn. De gouverneur van Bombay maakte heden een rijtoer door de onrustige gebieden.

Strijdlust wat bekoeld.

Bombay, 18 Mei (Trans-Ocean) : De strijdlust, zoowel van de Hindoes als van de Mohammedanen, is Woensdag een weinig afgekoeld ten gevolge van de energieke maatregelen van de politie en de troepen.

85 Huizen zijn tijdens de ongeregelde- heden afgebrand en 435 winkels geplunderd, terwijl het aantal slachtoffers officieel als 35 dooden en ruim 1.200 gewonden opgegeven wordt. Deze getallen zijn echter alleen op de statistieken van de ziekenhuizen gebaseerd; het werkelijke aantal persoonlijke ongelukken is veel grooter.

XIXe Congres P. S. I. I.

Diverse Moties — Non-Coöperatie en Hidjrah. — Kapitalistische Maatschappij.

Gisteren-avond heeft het congres een openbare bijeenkomst gehouden in de Gedong Nationaal in Gang Kenari, alhier, bijgewoond door ruim 1000 personen.

De leiding berustte bij den voorzitter van den Partij-raad, den heer H.O.S. Tjokroaminoto. Nadat Hadji Taufiq Qurachman een soerrah Al Imran uit den Quran had voorgelezen en uitgelegd, hield de voorzitter zijn openingsrede, waarin hij de ervaringen der P. S. I. releveerde van haar ontstaan tot op heden. Spr. herinnerde aan de periodes van depressie, na een buitengewone activiteit, zooals in de jaren 1917, 1918, 1922, 1923 en 1924. Eerst in 1930 kwam er krachtig leven in de partij en zij heeft thans 155 afdelingen in den geheelen Archipel. Sedert dit congres is de P. S. I. officieel een *politieke partij*.

Moties.

De voorzitter van den Uitvoerenden Raad (Loedjinah Tanfidiah), de heer Abdul Moetalib Sangadji, las daarop eenige door het congres in besloten vergadering aangenomen moties:

a. ter zake van de Onderwijs ordonnantie. Wegens de schorsing der ordonnantie, wenscht de P. S. I. I. zich thans niet uit te spreken betreffende hare houding tegenover die ordonnantie.

b. ter zake van het nationaal-godsdienst-onderwijs. De volgende resoluties werden aangenomen: Zooveel mogelijk zelf-onderwijs, opleiding van onderwijzers en opvoeding van de meisjes, de aanstaande moeders en eerste onderwijzeressen der kinderen. Goede schoolgebouwen, geschikt en gezond zoowel voor de kinderen als voor de onderwijzers. Het onderwijs-plan der P. S. I. I. zal nader worden bestudeerd, waarbij de conservatieve en moderne richting aan elkaar getoetst zullen worden.

In de toelichting wordt gemeld, dat het huidige onderwijs-systeem niet voldoet en niet geschikt is voor de Moslims in Ned. Indië, aangezien het zich niet aanpast aan de Moslimsche samenleving in dit land.

c. Royement van Dr. Soekiman en Soerjopranoto, naar aanleiding van hun incorrecte houding tegenover Tjokroaminoto (persoonlijk). In hun plaats werden gekozen resp. tot vice-voorzitter van den Partij raad en tot lid van den Wetgevenden Raad, Hadji Abdhalim en Wondomaiseno, terwijl een nieuw Hoofdbestuur werd benoemd, n.l. Mevr. Abikoeno Tjokrosoejono (schoonzuster van Tjokro).

Non-Coöperatie.

Naar aanleiding van den pennestrijd tusschen de voormannen der P. I. en P. N. I. (resp. Soekarno en Moh. Hatta) over „Non-coöperatie”, werd de wenschelijkheid uitgesproken, dat de P. S. I. I. zich ter zake op een bepaald standpunt stelt.

Hierover werd het woord gevoerd door Soekarmadji Kartosoewirjo, die verklaarde dat de P. S. I. I. non-coöperatief is, niet uit haat of welke slechte gevoelens ook tegenover het Gezag, maar uit principe. Dit werd reeds op het congres in 1924 bepaald, en op dit congres in 1933 drukt de P. S. I. I. zich klaarder uit:

De P. S. I. I. wenscht niet alleen niet samen te werken in den Volksraad, maar ook niet in andere Locale Raden en zelfs niet in het Parlement (Tweede Kamer), de partij onthoudt zich ook van de verkiezingen, en hare leden zullen ook niet verkozen willen worden. Spr. verklaarde dan, dat zulk een non-coöperatieve houding tegenover gestelde machten niet van den laatsten tijd dateert. Toen de Profeet van Mekkah naar Medinah vluchtte (Hidjrah), en met hem zijne volgelingen, de Moslims, hadden zij zich afgescheiden van de Koereisch en in Medinah een eigen organisatie gesticht. Deze nieuwe machtsvorming in Medinah had veel grootere en voor de Moslims meer voldoende gevende resultaten dan de heeren in Mekkah. Zoo zal ook de P. S. I. I. haar non-coöperatie-politiek voeren en op eigen machtsvorming aansturen, welke voldoet aan de eischen der Moslimsche samenleving.

De Vrouw in de Beweging.

Even kwam nog een Minangkabausche vrouw aan het woord: mevr. Noerisah Singo Mangkoeto, die op hartstochtelijke wijze hare sekse- en landgenooten opwekte om naast de mannen in de beweging te staan en te werken voor het heil van land en volk. (Haar rede werd luidruchtig toegejuicht)

Onderwijs en Opvoeding.

De volgende spreker was Aroedji Kartowinoto, die over Onderwijs en Opvoeding zou spreken en aanving met de groote verschillen der samenleving aan te toonen in „Hindia Blanda” en „Indonesia-Indie”. Spr. wenscht het onderwijs-systeem aan te passen bij een nieuwe samenleving, want de huidige is falliet. Spr. wenschte ook, dat „de school ten dienste staat van de maatschappij”.

3679

De Kapitalistische, Socialistische en Islamietische Samenleving.

Onder handgeklap trad thans Hadji August Salim naar voren. Hij is nog immer een vlot spreker, naar wien, ook al kan men het niet met hem eens zijn, men graag mag luisteren. Zonder aantekeningen, zonder haperingen, een uur en langer aan een stuk door, zonder telkens in herhalingen te treden, hield hij zijn rede.

Hij besprak uitvoerig het verschil tusschen de kapitalistische, socialistische en Islamietische samenleving. De kapitalistische samenleving is vol van strijd, van vijandschap en concurrentie. Zij verwekt Imperialisme en kolonialisme. Zoolang de kapitalistische samenleving voortduurt, zoolang zal er oorlog zijn, economische verwickelingen, enz.

Deze kapitalistische samenleving wekt op een socialistische reactie, door het proletariaat nagestreefd. Maar deze socialistische samenleving blijkt niets anders te zijn dan een van de kapitalistische afhankelijkke, ja een voortzetting daarvan, bij eventuele vernietiging van deze. De arbeiders streven slechts materieel voordeel na, een lekkerder leven en een hooger loon. Op die wijze komt er nooit een eind aan den klassenstrijd.

Aangezien spr. **Moslim** is, spreekt het vanzelf, dat hij de Islamietische samenleving verdedigen zal. Spr. wil niet zeggen, dat de kapitalisten en de socialisten geen godsdienst of ideaal bezitten, maar zij verliezen de menscheijkheid en de religie uit het oog. In den Islam worden de rechten van rijken en armen zonder onderscheid erkend, maar het is een plicht van den mensch om niet alleen aan eigen gewin te denken, hij moet ook een deel van zijn bezit schenken aan zijne minderbedeelde medemenschen (zakat en pitrah). Op de basis van den Islam staan vele wetten, welke door iedereen ter wereld rechtvaardig geuoemd moeten worden.

Nadat nog een tweetal sprekers het woord gevoerd had, sloot Tjokro om over half-één de vergadering.

Den avond zal het crisis-program en de agrarische politiek der P. S. I. besproken worden.

Maatschappelijke Steun en Hulp.

De Zittingsdagen.

Het Bestuur van bovengenoemd Stichting deelt mede, dat de zittingsdagen, voortaan alleen op Donderdag zullen plaats-hebben.

Burgerlijke Stand te Batavia.

Geboorten:

21 Febr N Waringa — L von Raesfeld Meyer (d), idem Dr A G van Veen — G E van der Linden (z).

25 Febr E J Gerhards — M M J Stempel (d), idem W M Colvill — V M F Phipps (z).

26 Febr K H J Smit — J W P Mitter (d), idem L J Ehsenbeck — G G V Londen (z).

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 10-3-1933.

1935-1939

Nieuwe Uitgaven.

Orgaan Studenten Islamclub.

De Islamietische studenten aan de Rechts-hoogeschool alhier hebben een Islam Studieclub opgericht. Thans hebben zij ook een eigen „Orgaan” uitgegeven, dat een inleidend woord bevat van hun oud-hoogleraar Prof. Dr. H. Djajadiningrat, thans Lid van den Raad van Indië.

De gewezen hoogleraar schrijft o. a.:

De vereeniging stelt zich „bestudeering van den Islam” ten doel. Dit streven is niet anders dan toe te juichen. Het is, daar het Moslimsche studenten betreft, een vervulling van een zedelijke, van een godsdienstplicht. *Talaboelt-’ilmi faridhatoen ’alâ koelli moeslimin*”, „het beoefenen van de wetenschap (wel te verstaan: de godsdienst-wetenschap) is een plicht, die op iederen Moslim rust”, luidt een bekende traditie, die men als een uitspraak van den Profeet zelf beschouwt. Een andere, minder bekende overlevering, — deze en andere op de ’ilm betrekking hebbende tradities kan men o. a. vinden in *al-Ghazâlîs’ Ihjâ*, deel 1, boek 1, — schrijft aan den Profeet de uitspraak toe: „*Lâjanbaghî lildjahili anjaskoeta ’alâ djahlihi walâ lil’alimi anjaskoeta ’alâ ’ilmihi*”, „het past den onwetende niet bij zijn onwetendheid te zwijgen, en den wetende niet bij zijn wetenschap te zwijgen”.

Maar ook van niet-Moslimsch standpunt beschouwd verdient het bijval, dat studenten, die later in hun werkkring zich te midden van Moslims zullen bevinden en met Moslims te maken zullen hebben, zich in vereeniging toeleggen op de bestudeering van den Islam, natuurlijk vooral van den Islam, zooals die door den Indonesischen Moslim wordt beseft en beleden.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 8-4-1935.

Huwelijkswetgeving

De *Avondpost* bespreekt het *Nieuws*-artikel inzake het „ingeschreven huwelijk” en besluit:

Hoezeer wij de groote voorzichtigheid, door de Regeering betracht, apprecieeren en ook van oordeel zijn, dat de gevoelens van anderen ten volle dienen te worden ontzien, vragen wij aan den anderen kant, wat er tegen kan zijn, de mogelijkheid tot het aangaan van zulk een huwelijk, of beter, het doen „inschrijven” van een huwelijk, open te stellen voor hen, die daartoe den w e n s c h t e k e n n e n g e v e n.....

Men kan geen Moslim beletten, Christen te worden. Evenmin moet het onmogelijk zijn, personen te verhinderen, de gebruiken van den Westering over te nemen, indien zij g e h e e l v r i j w i l l i g, als het ware bij onderlinge overeenkomst, daartoe wenschen te besluiten.

Wellicht zullen zij zich het misnoegen van den meer orthodoxen Muzelman op den hals halen, maar, dat is een kwestie, welke hen z e l f aangaat.

Wij achten het een zeer verstandige daad van de Regeering om te trachten, de meer ontwikkelde Inlandsche vrouwen in haar huwelijksleven tegemoet te komen en hopen, dat zij de bezwaren, welke tegen een dergelijk v r i j w i l l i g e aan te gane regeling mochten rijzen, niet te zwaar zal laten wegen.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 5-8-1937.

Islam-Huwelijkswetgeving

In verband met de reis, welke de heer Gobée naar Caïro zal maken om verschillende kwesties in het Mohammedaansche huwelijksrecht te bestudeeren, vernemen wij nog het volgende:

De ontwerp-ordonnantie, betreffende de Mohammedaansche wetgeving in Ned.-Indië, zal in de redactie, waarin zij thans vervat is, niet bij den Volksraad ingediend worden.

Het verzet, hetwelk in orthodox-Islamitische kringen gerezen is tegen sommige paragrafen in het betreffende voorstel was van dien aard, dat de kans op goedkeuring van den Volksraad zeer gering geacht werd. Het ligt, naar wij vernemen, in de bedoeling, dat het voorstel blijft rusten, totdat zich een bezonken oordeel over verschillende strijdpunten gevormd heeft.

Voornamelijk doet zich de moeilijkheid voor om een versterking van de rechtspositie van de gehuwde Moslim-vrouw te vinden binnen het kader van de bestaande huwelijkswetgeving.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 10-11-1937.

Hindoe-Moslim-Probleem

Gandhi voor Conferentie naar Bombay

Bombay, 28 April (Reuter): Gandhi arriveerde voor een conferentie met den leider van den Moslimbond, Jinnah, welke twee dagen zal duren. De conferentie heeft plaats om een permanente oplossing in het Hindoe-Moslim-probleem in Britsch-Indië tot stand te brengen.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 29-4-1938.

Positie van den Islam in Ned.-Indië

Prof. Bousquet Trekt een Vergelijking tusschen den **Moslim** in Noord-Afrika en deze Gewesten

Vasten wordt daar Strenger Opgevat

Lauwheid bij Javanen

(Van onzen medewerker te Jogja).

Sinds eenigen tijd vertoeft in Nederlandsch-Indië professor Bousquet, hoogleeraar in de Vergelijking der Instellingen van den Islam aan de Universiteit van Algiers. Hoewel Franschman, zou professor Bousquet in zooverre Hollander genoemd kunnen worden, daar zoowel zijn grootmoeder als zijn boeder Hollandschen zijn, hijzelf dus drie-kwart Hollandsch is. Het Nederlandsch beheerscht hij dan ook uitstekend, zoodat hij in staat is lezingen te houden zonder het papier te raadplegen. Hij heeft geruimen tijd in Holland doorgebracht en heeft veel met Hollanders verkeerd, o. a. trad hij op als secretaris van mr. dr. Zimmerman, den Hoogen Commissaris vanwege den Volkenbond voor Oostenrijk.

Bekendheid met het Nederlandsch en de Nederlanders zijn een groot gemak voor prof. Bousquet, maar daarnaast wil hij niet verzuimen zijn dank uit te spreken aan de Nederl.-Ind. Regeering die hem faciliteiten en introducties verleende. Hierdoor kan prof. Bousquet van zijn verblijf hier te lande profiteeren als weinig anderen die door de Rockefeller Foundation voor wetenschappelijk onderzoek worden uitgezonden naar vreemde landen.

Wat in Indië ook nieuw en verrassend mocht zijn, één naam was hem al goed bekend uit de tijden dat hij de geschriften bestudeerde van den grooten Islamoloog Snouck Hurgronje: „de Locomotief”. Wijlen prof. Snouck — dien prof. Bousquet vereert niet alleen als een internationaal befaamd geleerde, maar als een der grootste Nederlanders — schreef nl. omstreeks 1890 een reeks oriënteerende artikelen omtrent den Islam op Java als „Brieven van een wedono-pensioen”. Deze vormen een waardevol bestanddeel van zijn Verspreide Geschriften, en Louis Massignon, professeur au Collège de France te Parijs, de meest algemeen-georiënteerde Islamoloog van Frankrijk, is op deze wijze vertrouwd met het dagblad „De Locomotief”.

De Wet

Bij een vergelijking tusschen den Islam, zooals die wordt beleden en in practijk gebracht in Noordwest-Afrika en hier, moet in de eerste plaats vermeld worden, dat de Noord-Afrikanen Malikieten zijn, de Moslims hier te lande Sjafi'ieten. Zooals bekend mag worden verondersteld, kent de wereld van den Islam vier richtingen, madh-hab's geheeten, die niet alleen gelijklijk aanspraak maken op orthodoxie, maar elkaar ook als zoodanig erkennen. Daar bovendien de mogelijkheid bestaat voor den **Moslim** om daar waar het hem beter uitkomt zich te richten naar een andere madh-had dan die hij aanhangt is dit verschil in rechtsschool niet zoozeer van betekenis te achten.

van den Indonesischen archipel dan voor een Noord-Afrikaan, betreft het Heilige Land toch procentsgewijs meer belevaartgangers uit dezen archipel dan uit Noord-Afrika. Bovendien plegen velen der Indonesische hadji's, Djawi geheeten, geruimen tijd in het Heilige Land te blijven voor hun godsdienst-studiën.

Daarentegen wordt in Noord-Afrika zonder uitzondering streng de vastenmaand, de sawn, s'jam of poeasa, in acht genomen. Op de massa der bevolking hier zijn zij die werkelijk gedurende het lichte deel van het etmaal zich onthouden van eten, drinken en rooken slechts uitzonderingen; in Noord-Afrika daarentegen is het zoozeer algemeene gewoonte, dat men bij overtreding in het openbaar levensgevaar loopt. En dat terwijl het kan voorkomen dat het lichte en heete deel van het etmaal 15 uren duurt, en de onthouding dus bepaald zwaarder gevoeld moet worden.

De Feesten

Valt er reeds een aanzienlijk verschil te constateeren bij de uitoefening der Moslimsche plichten, ook bij de viering van de algemeene Moslimsche feesten geven de landen van het uiterste Oosten van den Islam ten deele een ander beeld te zien dan dat van het uiterste Westen. Het geboortefeest van den Profet, moeloed, tevens herdenking van den sterfdag, wordt in beide landen luisterrijk gevierd; Hemelvaart daarentegen, miraadj of mèkrad, waarvan dr. Pijper in zijn Fragmenta Isla-

Het nieuws van den dag voor Nederlandsch-Indië, 15-07-1938.

Van de vijf zoogenaamde zuilen van den Islam is de geloofsbelijdenis uiteraard in Noord-Afrika hetzelfde als hier te lande. De rituele godsdienstoefening vijfmaal daags, de salaats, hier sembahjang geheeten, wordt in Noord-Afrika al evenzeer verwaarloosd als dat in de meeste kringen hier te lande gebruikelijk is. Daarentegen is in Noord-Afrika onbekend het instituut om voor een overledene die dezen plicht tijdens zijn leven niet in acht nam, hem tegen betaling alsnog door een ander te laten waarnemen.

De godsdienstige belasting, zakaat (uitgesproken djakat) wordt over het algemeen in Noord-Afrika nauwelijks opgebracht. Hier te lande worden de geloovigen niet alleen energieker aan dezen plicht herinnerd, maar in streken als bv. de Soendalanden wordt er ook een veel beter effect bereikt.

De bedevaart, de hadj, rust als plicht op ieder **Moslim**, om ten minste eenmaal in zijn leven te volbrengen, tenzij hieraan te groote gevaren verbonden zijn voor den pelgrim zelf of te veel risico voor de bestaanszekerheid van zijn gezin. Hoewel deze omstandigheden zich nog sterker voordoen bij een bewoner

Verbreiding van den Islam

Lector Kern kon uiteraard niet zooveel principieel nieuws geven nadat Snouck de lijnen had uitgestippeld, mevr. Fruin-Mees het tweede deel had geschreven van haar Geschiedenis van Java en Stutterheim het derde van zijn Indische Cultuurgeschiedenis. Hij geeft een gelukkige formulering, die we hier willen aanhalen.

„In heidensche streken, waar zich geen dynastieke macht ontwikkeld heeft, is de stam of het dorp het vaderland; tegenover de wereld daarbuiten staat men in het algemeen vijandig, op zijn best wantrouwend. Er is altijd strijd in het heidendom, meer heimelijk dan open, meer neerdrakkend dan bloedig. Worden deze lieden Mohammedaan, dan wordt de vijandigheid een godsdienstplicht, de heimelijk bedreven roof van vroeger een recht op buit in den heiligen oorlog te-

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 26-01-1939.

Britsche Rijk

Hindoe-Moslim-Relletje in Britsch-Indië

Simla, 25 Januari (D.N.B.): Gemeld wordt, dat het te Bhareli tot een botsing kwam tusschen Mohammedanen en Hindoe's, waarbij 3 personen werden gedood en 60 gewond. Honderd personen werden gearresteerd. Britsche troepen kwamen tusschenbeide.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 02-03-1939

Nieuwe Hindoe-Moslim relletjes

Rangoon, 1 Maart: Hedenmorgen braken opnieuw vechtpartijen uit tusschen Hindoe's en Mohammedanen. De politie was drie keeren verplicht van haar vuurwapens gebruik te maken, waardoor het aantal personen die sedert 25 Februari jl. werden gedood of gewond, steeg tot 57. Hierbij zijn inbegrepen, twee personen, die in het ziekenhuis overleden aan de bekoemen verwondingen.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 04-03-1939.

gen de ongelooovigen. De gedrukte wordt een zelfbewust strijder op den weg Gods, met één slag voelt hij zich omhoog geheven. De verwonderlijke snelheid waarmee de Islam om zich heen grijpt, vooral als meer ontwikkelden met een minder ontwikkeld volk in contact komen, wordt hierdoor begrijpelijk.”

Van moslimsch Malaka zegt hij: De Javanezen kwamen hier in een mohammedaansch centrum; voor zoover zij het nog niet waren, werden ze hier, los van hun vaderlandsche omgeving, gemakkelijk moslim en vermeerderden, als ze naar Java terugkeerden, het leger der Mohammedanen. Java werd in Malakka bekeerd.

Hindoe-Moslim relletjes

Lucknow, 3 Maart: In de Vereenigde Provinciën braken op verscheidene plaatsen Hindoe-Moslim vechtpartijen uit. Te Lucknow werden 2 personen gedood, terwijl verscheidene personen werden gewond; vele gebouwen werden geplunderd en in brand gestoken. Ook op het platteland kwamen ongeregelheden voor.

Omtrent de vechtpartijen in Burma wordt uit Rangoon gemeld, dat aldaar 6 personen werden gedood in de Hindoe-Moslim relletjes. De aanwezigheid van militairen voorkwam erger.

Het nieuws van den dag voor
Nederlandsch-Indië, 08-09-1938.